Quatre-vingt-sixième année. — N° 1. Le Numéro : 35 francs. Vendredi 1er Janvier 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-1290 du 31 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 97 concernant les travailleurs migrants (p. 3).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Tableau d'avancement des magistrats du siège pour l'année 1954 (cadre d'Indochine) (p. 3).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission chargée de répartir l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat hongrois aux termes de l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950 (p. 4).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 29 décembre 1953 conférant l'honorariat du grade de préfet (p. 3).

Tableau d'avancement des officiers du régiment de sapeurs-pompiers pour l'année 1954 (p. 3).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 28 décembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5).

Décrets du 28 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire (p. 5).

Décret du 28 décembre 1953 modifiant un précédent décret portant homologation à titre posthume (armée de terre) (p. 11).

Décrets du 28 décembre 1953 portant nominations, rappel à l'activité, régularisation de situation administrative, radiations des cadres et rapportant ou modifiant les dispositions de précédents décrets (armée de terre, active et réserve) (p. 11).

Tableau de départ colonial du 1er janvier 1954 (p. 15).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-1291 du 31 décembre 1953 modifiant les dispositions de l'article 369 de l'annexe III du code général des impôts relatives aux conditions dans lesquelles doit être assurée la remise au Trésor du versement forfaitaire et des retenues à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle) (p. 4).

Décrets du 31 décembre 1953 portant mutations, nominations et attribution de fonctions de receveurs particuliers des finances (p. 4).

Arrêté portant promotion (corps de contrôle des assurances) (p. 4).

Décision du 31 décembre 1953 relative à la suspension de la perception de certaines taxes (p. 4).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 28 décembre 1953 modifiant et relevant le tarif des péages perçus au profit de la chambre de commerce de Saint-Nazaire au port de cette ville (p. 21).

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-1292 du 30 décembre 1953 portant relèvement des indemnités d'habillement allouées aux personnels des services extérieurs de la marine marchande (p. 23).

Décision portant attribution de bourses dans les écoles nationales de la marine marchande (p. 23).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 53-1293 du 30 décembre 1953 relatif au régime particulier de remboursement des frais engagés à l'occasion de leurs déplacements par les fonctionnaires du service des instruments de mesure (p. 24).

Décret n° 53-1294 du 31 décembre 1953 relatif à l'exploitation en France des films cinématographiques impressionnés (p. 25).

Arrêté du 13 novembre 1953 portant organisation du service ordinaire des mines dans les départements de la France métropolitaine et de la France d'outre-mer (p. 25).

Arrêté du 18 décembre 1953 fixant le régime d'indemnisation des membres des conseils, commissions et comités institués auprès du ministère de l'industrie et du commerce (p. 28).

Arrêté du 31 décembre 1953 portant fixation des taux de calcul du concours financier aux producteurs de films cinématographiques de long métrage (p. 29).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 29 décembre 1953 déterminant le contingent et les conditions d'importation au droit réduit des pommes de terre de semence (p. 29).

Arrêté du 31 décembre 1953 portant fixation de la date des élections partielles au conseil régional de l'ordre vétérinaire de Nantes (p. 29).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 53-1278 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires de Madagascar et dépendances et des Comores (rectificatif) (p. 29).

Arrêtés portant promotion, nominations, réintégration, attribution de rappel d'ancienneté, détachements, mises en congé et en position de mission et abrogeant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administrateurs (p. 30).

Administration générale (p. 30).

Agriculture (p. 30).

Eaux et forêts (p. 30).

Régisseurs de recettes (p. 30).

Travaux publics (p. 30).

Tableau d'avancement des magistrats du siège pour l'année 1954 (cadre général) (p. 30).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 31).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination des membres de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale (p. 31).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 30 décembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 33).

Arrêtés des 21 et 24 décembre 1953 modifiant le tarif interministériel des prestations sanitaires (p. 34).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Démissions de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 35).

Conseil de la République. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 36).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions des 29 et 31 décembre 1953 (p. 36).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 36).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le recrutement d'élèves pilotes élémentaires de réserve (p. 37).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Situation résumée des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat, de la caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (p. 38).

Avis aux importateurs de tourteaux de lin expellers originaires et en provenance d'Argentine (rectificatif) (p. 58).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 58).

Avis aux importateurs de vigneaux originaires et en provenance de Grande-Bretagne et des Pays-Bas (p. 59).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 58).

Avis aux importateurs de vigneaux originaires et en provenance de Grande-Bretagne et des Pays-Bas (p. 59).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 58).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de tourteaux de lin expellers originaires et en provenance d'Argentine (rectificatif) (p. 58).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 58).

Situation de la Banque de France (p. 60).

Annonces (p. 61).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 112 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 31 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 7069).

N° 73 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 31 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2435).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 50

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 31 décembre 1953 (p. 1175).

LOIS

LOI n° 53-1290 du 31 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 97 concernant les travailleurs migrants (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à communiquer au directeur général du Bureau international du travail, dans les conditions établies par la constitution de l'organisation internationale du travail, la ratification de la convention n° 97 concernant les travailleurs migrants, et des annexes I et III l'accompagnant, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-deuxième session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949 et dont le texte est reproduit en annexe (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Loi n° 53-1290. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1134) ;

Rapport de M. Duquesne au nom de la commission du travail (n° 3521) ;

Avis de la commission de l'agriculture (n° 6537) ;

Adoption sans débat le 6 novembre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 496, année 1953) ;

Rapport de M. Abel Durand au nom de la commission du travail (n° 564, année 1953) ;

Discussion et adoption de l'avis le 15 décembre 1953.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 15 décembre 1953.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel*.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Tableau d'avancement des magistrats du siège pour l'année 1954 (cadre d'Indochine).

(Liste alphabétique.)

2e *degré.*

Tableau 1951.

MM. Lodeon.
Noël.

Tableau 1952.

MM. Kirchdoerffer.
Levy.

Tableau 1954.

M. Porte.

3e *degré.*

Tableau 1947.

M. Lodeon.

Tableau 1952.

MM. Levy.
Porte.

Tableau 1954.

M. Malignon.

4e *degré.*

Tableau 1952.

MM. Girard.
Ozoux.

Tableau 1954.

MM. Cianet.
Saint-Yves.

5e *degré.*

Tableau 1952.

MM. Caillet.
Guilhem.
Pfister.

Tableau 1954.

MM. Minodier.
Ouroth Souvannavong.
Tran Van Tan.

6e *degré.*

Tableau 1952.

MM. Gerboin.
Minodier.
Trani.

Tableau 1954.

M. Nayral de Puybusque.

7e *degré.*

Tableau 1954.

M. Nayral de Puybusque.

8e *degré.*

Tableau 1953.

MM. Bels.
de Crozet.
Larrive.
Lepelley.
Le Thuy Tuyet.

Tableau 1954.

MM. Brusq.
Dubourdieu.

9e *degré.*

Tableau 1953.

MM. Bels.
de Crozet.
Larrive.
Lepelley.
Le Thuy Tuyet.

Tableau 1954.

MM. Brusq.
Dubourdieu.

10e *degré.*

Tableau 1952.

MM. Moreau.
Valdelievre.

Tableau 1953.

MM. de Chaunac de Lanzac.
Melinand.
Moutarde.

Tableau 1954.

M. Voirin.

12e *degré.*

Tableau 1953

MM. Buu Nghi.
Goichot.
Joubert.
Le Quang Duc.
Maccueron.
Verges.

Tableau 1954.

MM. Griache.
N'Guyen Van Day.

Fait à Paris, le 20 décembre 1953.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,

VINCENT AURIOL.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 29 décembre 1953 conférant l'honorariat du grade de préfet.

Par décret en date du 29 décembre 1953, M. Vabre (Albert), préfet en retraite, est nommé préfet honoraire.

Par décret en date du 29 décembre 1953, M. Darrouy (Henri), ancien préfet, est nommé préfet honoraire.

Tableau d'avancement des officiers du régiment de sapeurs-pompiers pour l'année 1954 (active).

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1954:

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

1 Devars (Jean).
2 Gauroy (Alfred-Marie-Félix).
3 Sarniguet (Lucien).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

1 Chanteaud (Jacques).
2 Heywang (André-Gustave-Roland).
3 Lesecq (Maurice-Henri).
4 Mongodin (Ernest-Pierre-Marie).
5 Motte (Robert-René).

Pour le grade de chef de bataillon.

Première partie.

MM. les capitaines:

(Reliquat du tableau de 1953.)
1 Wasson (Bernard-Raoul).

(Inscription nouvelle.)
2 Gaunay (Georges).

Deuxième partie.

MM. les capitaines:

1 Etienne (André-Jean-Georges).
2 Rigoulot (André-Louis).

Pour le grade de capitaine

MM. les lieutenants:

1 Mellier (Florent-Robert-Pierre).
2 Chauveau (Henry).
3 Gacoin (Marcel-Léon-Louis-Jean).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-1291 du 31 décembre 1953 modifiant les dispositions de l'article 369 de l'annexe III du code général des impôts relatives aux conditions dans lesquelles doit être assurée la remise au Trésor du versement forfaitaire et des retenues à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code général des impôts et, notamment, les articles 1669, 1670 et 1679;

Vu l'article 369 de l'annexe III du code susvisé,

Décrète:

Art. 1er. — Le chiffre de 10.000 F est substitué à chacun des chiffres de 5.000 F qui figurent dans le texte de l'article 369 de l'annexe III du code général des impôts.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1954 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret du 31 décembre 1953 portant mutations et nominations de receveurs particuliers des finances.

Par décret en date du 31 décembre 1953:

M. Barbier (André-Louis-Valéry), receveur particulier des finances à Dieppe (Seine-Inférieure), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement du Havre (1re catégorie), en remplacement de M. Segur, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Lagrange (Louis-Henri-François), receveur particulier des finances à Morlaix (Finistère), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Dieppe (1re catégorie), en remplacement de M. Barbier, qui reçoit une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Saene (Albert-Paul), fondé de pouvoir de trésorerie générale, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Morlaix (2e catégorie), en remplacement de M. Lagrange, qui reçoit une autre affectation (cycle 1953 A, 1er tour, fondés de pouvoir de trésorerie générale et receveurs-percepteurs).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

M. Baltazar (Ernest-Jacques-Lucien), receveur particulier des finances à Libourne (Gironde), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Castres (1re catégorie, à titre personnel), en remplacement de M. Debant, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

M. Bonnaure (Ferdinand), receveur particulier des finances à Verdun (Meuse), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Libourne (1re catégorie, à titre personnel), en remplacement de M. Baltazar, qui reçoit une autre affectation.

Son cautionnement sera fixé à la somme de 3.410.000 F.

M. Delpit (Pierre), fondé de pouvoir de trésorerie générale, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Verdun (2e catégorie), en remplacement de M. Bonnaure, qui reçoit une autre affectation (cycle 1953 A, 2e tour, fondés de pouvoir de trésorerie générale et receveurs-percepteurs).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

M. Coquin (Henri-Pierre-Nicolas), receveur particulier des finances à Mulhouse (Haut-Rhin), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône (1re catégorie), en remplacement de M. Turban, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Rechain (Marc), receveur particulier des finances à Alès (Gard), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Mulhouse (1re catégorie), en remplacement de M. Coquin, qui reçoit une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Roussel (José-Eugène-Joseph), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Alès (2e catégorie), en remplacement de M. Rechain, qui reçoit une autre affectation (cycle 1953 A, 3e tour, administration centrale des finances).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

Décret du 31 décembre 1953 confirmant dans leur poste des receveurs particuliers des finances.

Par décret en date du 31 décembre 1953:

M. Martin (Gérard-Marie-Ernest), receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), est confirmé dans ses fonctions à la recette particulière des finances d'Aix-en-Provence (1re catégorie).

Son cautionnement est porté à la somme de 3.675.000 F.

M. Coeffic (Eugène-Henri-Valentin), receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône), est confirmé dans ses fonctions à la recette particulière des finances d'Arles (1re catégorie).

Son cautionnement est porté à la somme de 3.675.000 F.

Corps de contrôle des assurances.

Par arrêté en date du 30 décembre 1953, M. Trompette (Marcel), commissaire contrôleur des assurances de 2e classe au ministère des finances, a été, à compter du 1er avril 1953, promu au grade de commissaire contrôleur principal des assurances de 3e classe.

Suspension de la perception de certaines taxes.

Par décision en date du 31 décembre 1953, est prorogée jusqu'au 31 mars 1954 la suspension provisoire de la perception de la taxe sur les transactions et de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires, y compris, le cas échéant, la surtaxe prévue à l'article 1574 du code général des impôts, édictée par décision du 5 septembre 1953 prise pour l'application de l'article 1er du décret n° 53-812 du même jour.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Nomination d'un membre de la commission chargée de répartir l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat hongrois aux termes de l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950.

Par arrêté du 30 décembre 1953, M. Detton, conseiller d'Etat, est nommé membre de la commission chargée de répartir l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat hongrois aux termes de l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950, en remplacement de M. Canet, conseiller d'Etat honoraire, dont la démission est acceptée.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 28 décembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 15 décembre 1953 portant que les promotion et nomination dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

(A titre exceptionnel.)

M. Rastel (Daniel-Clément-Léon), pilote d'essais; services militaires et pratique professionnelle: 25 ans 6 mois. Officier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949. Croix de guerre 1939-1945. Médaille militaire. Médaille de l'aéronautique. 4.558 heures de vol.

Au grade de chevalier.

(A titre exceptionnel.)

M. Fouquet (Robert-François), pilote d'essais; services militaires et pratique professionnelle: 20 ans 8 mois. 2.950 heures de vol.

Par décret du Président de la République en date du 28 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 15 décembre 1953 portant que les promotions et nominations dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Masuger (Louis-Ernest), directeur (industrie aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 52 ans. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1926. Médaille de l'aéronautique. 300 heures de vol.

Romano (Ange-Etienne-Pierre), industriel; services militaires et pratique professionnelle: 43 ans 6 mois. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Aveline (Georges-Louis), ingénieur mécanicien (industrie aéronautique). Services militaires et pratique professionnelle: 42 ans. Croix de guerre 1914-1918. 1.000 heures de vol.

Bentejac (Jean), directeur (Société nationale aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 25 ans.

Bonino (Maurice-Jean), metteur au point (industrie aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 36 ans. Médaille de l'aéronautique. 300 heures de vol.

Cautenet (Joseph-Louis-Marie-Jean-Roger), administrateur civil au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); services civils: 25 ans 6 mois.

Durney (Emile-Louis), chef de service administratif au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); services civils et militaires: 35 ans 11 mois. 589 heures de vol.

Mme Froyer-Gamel (Marcelle), directrice de foyer du soldat, ex-infirmière pilote secouriste de l'air; pratique professionnelle: 35 ans 7 mois. 500 heures de vol.

Le Hecho (Eugène-Jules-Auguste), représentant technique (industrie aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 46 ans.

Melot (Henri-Fabrice), ingénieur conseil (industrie aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 41 ans. Médaille militaire. Croix de guerre 1914-1918.

Richer (Marcel-Félix), directeur service de contrôle (Société nationale aéronautique); services militaires et pratique professionnelle. 26 ans 8 mois.

Roy (Guy-Jean-Jacques-André), directeur (industrie aéronautique); services militaires et pratique professionnelle: 25 ans.

Décrets du 28 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 28 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 11 décembre 1953 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers et hommes de troupe de l'armée active désignés ci-après:

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1953.)

I. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NAVIGANT

Sylvestrone (Fernand-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 2 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guilmeau (Paul-René-François-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Baumard (André-Gabriel), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gardios (Paul-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fleurant (André), aspirant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Legrain (Marcel-Henri-Jacques), adjudant; 10 ans de services, 6 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Maginot (Robert), sergent-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été cité.

Touron (Jacques-Henri), adjudant; 11 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été cité.

Chanfrau (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été cité.

Cheyroi (Pierre-Paul-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés A été cité.

Giloux (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 1 an de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vertueux (Hubert), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Saint-Drenant (Jean-François-Joseph), adjudant; 10 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Tiphine (Jean-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bosc (Louis), sergent-chef; 11 ans de services, 8 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Maurel (Lucien), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Royer (Louis-Paul-Marie), adjudant; 11 ans de services, 6 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rabouan (Roger-Auguste), adjudant; 10 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Terremere (Pierre-Robert), adjudant; 10 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dechelle (Pierre-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Foissey (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Vernaton (Louis-Désiré), adjudant; 11 ans de services, 2 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cany (Jean-Marcel), sergent-chef; 8 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Montarnal (Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lebrun (Jean-Camille-Adolphe), adjudant; 11 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Debray (Lucien-Paul), adjudant; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonhomme (Roger-Henri), adjudant; 8 ans de services, 6 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Thiebaut (Jacques-Moïse), adjudant; 9 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Carlotti (Henri-Pierre-Charles), adjudant; 11 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Berlon (Jacques-Jean), adjudant; 10 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Petitcolas (Robert-André-Marcel), sergent-chef; 10 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Aubert (Yves-Alfred), adjudant-chef; 10 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Savy (Elie-Pierre-Antoine), sergent-chef; 9 ans de services, 1 an de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cognard (Paul-Claude), sergent-chef; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Samson (Gérard), sergent-chef; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Saint-Cricq (Jean-François), sergent-chef; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Linière (Jean-Marc), adjudant; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Combes (Raymond-Robert-Denis), sergent-chef; 10 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fonda (Jacques-Félix), sergent-chef; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste

Mothe (André-Cyprien), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes.

Ducroix (René-Marius), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Matheron (Gilbert-Edouard-Laurent), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gérald (Gérard-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Raymond (Jean-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes. A été blessé.

Raynaud (André-Léon-René), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes. A été cité.

Rocourt (Marcel-Adolphe), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Arguence (Charles-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Strebler (Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Mouliniau (Ernest-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Morlain (Jean-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Yiot (Jean-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Do Huu Tai, adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Auge (Joseph-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Wilhelm (Jacques-Louis-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tessier (Henri), adjudant; 18 ans de services, 2 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Salou (Henri-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Grosso (Raoul-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Roger (Jean-Prosper), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Fechoz (Hubert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Durand (Roger-Marcel), adjudant-chef; 22 ans de services.

Lebrot (Marcel-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés

Doyen (André), adjudant; 19 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Bives (Léon-Casimir), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Heitzler (Ernest-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes

Odabachian (André-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Paget (Gilbert-Louis-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Meunier (Marcel-Lucien), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Moreau (Rémy-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Le Louedec (Raymond-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Francou (Lucien-Adrien), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Goettmann (Henri-Pierre-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Colin (Charles-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Cybal (Thadée), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Carbonel (Henri-Marius), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Gressier (Georges-Jules-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes

Legrain (Roger), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Armand (Camille-Georges), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Santa-Maria (Bérin-Félix), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes. 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bec (René-Corentin), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.

Secher (Henri), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Audineau (Emile-Alphonse), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Derbez (André), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 ans de campagnes.

Guyot (Jean-Petit), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Calas (Lubin-Jean), adjudant; 15 ans de services, 5 ans campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brunel (Robert-André), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Besançon (Jean-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Groussard (Pierre-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Robillot (Pierre-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sentis (Maurice-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Pretot (Maurice-Denis), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Metzger (Hubert-Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.

Fossion (Henry-Georges), adjudant; 18 ans de services, 5 ans de campagnes.

Simon (Bernard), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Bisner (René-Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Donnadieu (Raymond-Charles), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.
Favier (Pierre-Albert), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Sapolin (Roland-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Perry (Robert-Léon-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Iché (André-Auguste), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Oberto (Jean-Etienne), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jourdan (Isidore-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Vinay (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laval (Jean-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Girard (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Desforges (Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Monnot (François-Henri-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.
Jourdan (Jean-Léon-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Vidal (Marcel-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Siame (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Fleuret (Maurice-André), adjudant; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jaulin (Calixte-Victorien), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés,. A été cité.
Conil (César-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Goguely (Jules-Jacques-Elie), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vergnes (André-Marceau-Lucien), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Berrier (Henri), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Groin (André-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Galerne (Roger-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Amiot (René-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Briguet (Louis-Hubert-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Adnet (René-Louis-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Durbin (Jean-Bernard), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes; 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Moret (Raymond-Albert), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.
Chardac (Gaston-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.
Juilhard (Jean-Baptiste-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Colignon (Marcel-Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
François (Jean-Ernest-Aloïse), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Nortier (Michel-Victor-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Legal (Maurice-Roger-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Straub (André-Charles-Nicolas), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Aurousseau (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Nougué (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.
Bontemps (René-Léon-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Oliveros (Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mahfouf (Hocine), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Lafitte (Lucien-Gilbert), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Joseph (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jules (Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Pulcrano (Pascal-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Vidal (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dupas (Louis-Henri), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Petit (Roger-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chamley (Roger-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Colomb (André-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Royer (Paul-Hubert), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Palud (Yves-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Kaert (René-Félix-Faure), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses.
Umbert (Robert-Nicolas), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thernot (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 ans de campagnes.
Fuschino (Jean-François-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Boillot (Léon-Amédée), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Lasbats (Jean-Marie-Elie), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Simeon (Aristide-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Guignabert (Lucien-Charles-Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Debourdeau (Jean-François-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Chapoulet (Henri-Louis), adjudant; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Cayre (Joseph-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Beaumont (André), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Fabas (Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Perier (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Genty (René-Ernest), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Sauvageot (René-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Lerioux (Raymond-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Erard (Jack-Claude-Julien-Hubert), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Sarroca (Albert-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Vidal (Jean-Marie-Michel), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Hugonneng (Georges-Henri-Marc), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Corne (Raymond-Emile-Gaston), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Maingue (Jean-Henri-Charles), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Aris-Brozou (Jean-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Pineau (Albert-Roger-Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pierrot (Robert-Emmanuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Busata (Jean-Samuel), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Gaquière (Gilbert-Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Auvinet (André-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Genisset (Pierre-Louis-Marcelin), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé.
Gabloteau (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Clavier (Paul-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Retournard (Jean-Alphonse), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sarrazin (Bernard-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pinturier (Jules-Robert), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Garnier (Pierre-Ernest-Alphonse), adjudant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Pagés (Jean-André-Philippe), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Daloin (Arthur-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes. A été blessé.
Goisnard (Lucien-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonificaitons pour services aériens commandés.
Claude (Raymond-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Jouard (Raymond-Victor-Lucien), adjudant; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Pensu (Robert), adjudant; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Cassoudesalle (Godefroy), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Clappier (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Viard (Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Carbonnier (Fernand-Louis-Jules), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Jouvet (Emile-Gilbert), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Viou (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Courteau (Robert-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Delaurenti (Georges-François-Léon), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lucchini (François), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Leboul (Alban-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Guillon (Marcel-Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vieille-Mecet (Jean-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Barthes (Louis-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes; 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ters (Jean-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité
Garreau (Jean-Emile), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Fournel (Albert-Elie), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Auberge (Louis-Marius), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Steinmetz (Ernest-Alphonse), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Pirion (Eugène), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Dubourg (Pierre-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
Muchert (Paul-Alphonse-Philippe), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gaillard (André-Abel-Ange), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campgnes.
Arnoult (Robert-Léon-Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Dudot (Achille-André), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Grosperrin (Raymond-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Jannet (Justin-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Bonniel (Max-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Speisser (Joseph-Gustave), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Cuvelier (Jean-Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Bernateau (Robert-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Georgin (Léonce-Gabriel), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Ferrari (Albert), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Laborde (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Veilex (Jean-Numa), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Jacquin (Albert-Paul-Noël), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Jugnet (Claudius), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Boussarie (Paul-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gavory (Gustave-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Richard (Jules-Louis-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Drouet (Roland-Fernand), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Lauzel (Lucien-Charles), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Thoury (Robert-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Rousset (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Harmant (Emile-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Prat (Michel-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Palard (Pierre-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Mainguene (Alphonse-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Soulé (Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gille (Marcel-Raymond-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Billieres (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
Cochez (Roger), adjudant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Prat (Georges-Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Fily (Marcel-Michel), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Harlepp (Jean-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Gaillard (Yves-Roger), sergent-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Juniot (André), adjudant; 15 ans de services, 2 ans de campagnes.
Perdou (Maurice-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Vesan (Lucien-Désiré), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Giardella (Claudius-Joseph-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Courtoisier (Rémy-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Canesse (Roger-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes
Carlier (André-Félicien), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Robichon (Georges-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Domin (André-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Fauquembergue (René-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Borromet (Raoul-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Gaden (Maurice-Joseph-Victor), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité
Puyjarinet (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Leclercq (Lucien-Bertin-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.

Jamet (Edmond-Jean-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lafanechere (Georges-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes.
Male (Marcel-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Mestre (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Dubois (François-Victor-Séraphin-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Salles (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes. A été blessé.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général

Delaye (Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Chemiel (Louis-Gustave), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de majorations diverses.
Dahan (Benjamin-Roger), sergent-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Ferrie (Honoré-Jean), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé.
Colin (Robert-Paul-Jean), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Sachet (Maurice-Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Meynsan (Jean-Maxime-Abraham), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Buffin (Claude-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chaumartin (Roland-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Fasquel (Louis-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.
Wagner (Jean-Léon-Jacques), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.
Larminach (Roland), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Robichon (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Reneau (Joseph-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Negro (Roger-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.
Danlen (Jacques-Daniel), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Mahe (Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Sicre (Marcel-Alexandre-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Leman (Robert-Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.
Desbœufs (Raymond-Elie), adjudant; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cousteix (René-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Paledoye (René-Edouard), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.
Loret (Marius-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Lebreton (René-Marie), sergent-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.
Pragnon (Charles-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Peyrega (Pierre-Dominique), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Bretin (Louis), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.
Auge (Norbert), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes
Planchard (Jean-Maurice), adjudant; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Banon (Isidro), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Gomila (Roger-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Armand (Paul-Eugène-Jean), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé.
Lacroix (Lucien-Alphonse), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Vautrin (Jean-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Lambert (Paul-Justin), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Hermelin (Romain-Tilien), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Mariette (Guillaume-Bernard-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Bernard (Paul-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Didier (Raymond-Léon-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Bomboe (Arsene-Louis-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé.
Codacciomi (Jean-Dominique), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.
Goutier (Léon-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Boissel (Lucien-Georges-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.
Stecher (François-Ignace), adjudant; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Lenay (Gilbert-Marcel-Anatole), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Aguilis (Manuel), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Gauthier (Camille-Alphonse), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Philipponnet (Henri-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Celestin (Robert-Arthur-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Feral (Georges-Adrien-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Gaberi (Jean-Marcel-Clovis), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.
Simon (Michel-Raymond), adjudant; 13 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boulat (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Thiollet (Joseph-Fernand-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.
Bajou (Raymond-Augustin), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Sermet (Louis), aspirant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.
Coynes (Gabriel-Irénée), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Herbaut (Roger-Louis-Gustave), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Lagree (Louis-Marie-Julien-Ange), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Chailloux (René), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Baudrin (Cyrille), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
David (Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.
Colin (Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé.
Brachet (Henri-Raymond-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Serfaty (Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.
Barbier (Louis-Abel), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.
Anxoine (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Morucci (Antoine-François), aspirant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.
Brocard (Joseph-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
Malleacci (Dominique-Ernest), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
Jacquey (André-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Muller (Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Souques (François-Marius), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Ferrier (Arthur), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Roig (Jacques-Michel), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tapie (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Ponzone (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Paffart (Maurice-Raymond), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.

Renault (Marcel-Gabriel), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.
Kusberg (Jean-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Rey (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes.
Fontenelle (Marcel-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Yong (Robert-Emile), adjudant-chef 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Payan (Maurice-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Lallement (Charles-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Bordat (Armand-Henri-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Contri (Ours-Pierre), aspirant; 17 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.
Martinière (Louis-Clément), adjudant-chef 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Hutinel (Raymond-Jean-Philippe), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Gonot (Désiré), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Sallault (Ernest-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Moron (Marcel-Philippe), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Barbier (Pierre-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.
Soum (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Descrulhes (André-Clovis-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Gauthier (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Augé (Eugène-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes. A été blessé.
Jayles (Eugène-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Mechineaud (Gabriel), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Basselet (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes
Bonfils (Maurice-Edmond), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.
Dupont (Jules-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes
Wispelaere (Gaston-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes
Gevaudan (Georges), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Saufarel (Jean-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pitot-Belin (Marcel-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes
Galdot (Marcel-Jules-Charles), adjudant; 16 ans de services, 2 ans de campagnes
Colomb (Henri-Armand), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Vayssie (Jean-Frédéric), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.
Vidal (Roger-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.
Jardin (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Marcini (Gilbert-Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Thouvenet (Daniel-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Florentin (René-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Le Corre (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Evras (André-Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Hippolyte (Maurice-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Barlet (Gérard-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.
Dizier (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Lefellier (Roger-Lucien-Jacques), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes.
Bousquet (André-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes.
Deloeil (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Marin (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Ripoteau (Pierre-Paul-Maurice), aspirant; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Philippe (Jean-René-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.
Boutin (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Tellier (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.
Deschamps (René-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes.
Noihier (Jean-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Jacques (Maurice-Léon-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Strugen (André-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.
Savatier (CharlesAntoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.
Vallat (Paul-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Jambois (René-Emile-Prosper), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Berard (Hubert-Marie-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Gadret (André-Marie-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Nomballais (Gaston-Henri-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Buidin (Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Guillot (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Galichon (Claudius-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Benard (André-Olivier), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Latreille (Raymond-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.
Estiennevin (Raymond-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Becot (Georges-Joseph-Elie), aspirant; 16 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.
Richard (Michel-Georges-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Ferraz (Francisque-Louis-Alexis), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes.
Chaudurie (Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 ans de campagnes.
Lauton (Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 3 ans de campagnes.
Julin (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes.
Merello (André-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Delomenie (Louis-Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 2 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Maestre (Camille-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Rodary (Henri-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Machet (Roger-Marcel), aspirant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Locqueneux (Ernest-Théodule), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Labbe (Marcel-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Revert (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Descarpenteries (Jacques-Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.
Levieux (Fernand-Albert-Amédée), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.
Giller (Antonin-François-Victor), aspirant; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers

Baton (Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Couarraze (Maurice-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.
Houlley (Albéric-Georges-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air

Maugendre (Ange-Arsène), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.
Lagorsse (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.
Chassagne (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

VI. — Militaires ressortissants de l'Union française

Bouselahm ben Abdesselahm, sergent, mle A. 1316/38; 14 ans de services, 8 ans de campagnes. A été blessé.
Addou (ben Jilali), sergent-chef, mle A. 898/38; 14 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.
Ahmed ben Mohannd, caporal-chef, mle A. 1307/38; 14 ans de services, 8 ans de campagnes. A été blessé et cité.
M'hammed ben Hammou, sergent, mle A. 5122/39; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Brahim, sergent-chef, mle A. 6018; 13 ans de services, 8 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Amar ben Abdessalam, sergent, mle A. 6966/air 628; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Hamadi, sergent-chef, mle A. 1345/38; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.
Saddoun Ahmed ben Mohammed, sergent-chef, mle A. 1459/38; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.
Dris ben Mohammed, sergent, mle A. 5151/39; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Ali, sergent-chef, mle K. 4641; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.
Mohammed ben Hammou, caporal-chef, mle A. 1080/39; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé et cité.
El Kebir ben Ahmed, sergent, mle A. 9598/39; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Mohammed, sergent-chef, mle A. 715/38; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.
Yahia ben Bouchta, sergent, mle A. 368/39; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.
Brahim ben Mohammed, sergent-chef, mle A. 3839/39; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.
Lefanody (Vincent), adjudant, mle 22735; 15 ans de services, 3 ans de campagnes.
Nyamlong, caporal-chef, mle 7425; 14 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Par décret en date du 28 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Annereau (André), 2e classe.
Moise (Roger), adjudant-chef.
Arbillot (Robert), 1re classe.
Bault (Jean-Pierre), adjudant.
Belleteste (Philippe), sergent.
Bene (Roger), 2e classe.
Beulque (Jacques), sergent.
Galiègue (Pierre), sergent-chef.

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

2° L'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Décret du 28 décembre 1953 modifiant un précédent décret portant homologation à titre posthume (armée de terre).

Par décret en date du 28 décembre 1953, l'article 1er du décret du 12 juin 1946 portant homologation à titre posthume (armée de terre), est modifié comme suit:

12e région militaire.

Au lieu de: « Avec le grade de sous-lieutenant (Rang du 1er juin 1944), Chevre (Jacques-Lucien) », lire: « Avec le grade de sous-lieutenant (Rang du 16 décembre 1943), Chevre (Lucien) ».

Décret du 28 décembre 1953 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 28 décembre 1953, est nommé à titre définitif;

Active

TROUPES METROPOLITAINES

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Le stagiaire Bayle (Robert).

Décret du 28 décembre 1953 portant rappel à l'activité (armée de terre, active).

Par décret en date du 28 décembre 1953, sont, à compter du 1er décembre 1953, sur leur demande, rappelés à l'activité, en vue de leur admission dans les cadres actifs de l'armée de l'air, les officiers en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. le chef de bataillon Jullian (Robert).

MM. les capitaines Gable (Alfred-Eugène), Gambert (Bernard-Donatien-Alphonse), Vuillemin (Jean-François), Anthomoz (Joseph-Humbert-Alex-Jean).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

M. le lieutenant Reffet (Henri-Jean).

Décret du 28 décembre 1953 rapportant la nomination d'un ingénieur chimiste de 3e classe du service des poudres.

Par décret en date du 28 décembre 1953, la nomination au grade d'ingénieur chimiste de 3e classe du service des poudres à compter du 1er septembre 1953 de M. Poinsard (Henri-Louis) est rapportée.

Décret du 28 décembre 1953 portant radiation d'officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 28 décembre 1953:

Sont rayés des cadres, à compter du 1er janvier 1954, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 8 janvier 1925, et sur leur demande, les officiers de réserve dont les noms suivent.

MM.

Bisseuil (Pierre), ingénieur militaire de 1re classe.
Vassy (Joseph), ingénieur militaire de 1re classe.
Pierron (Paul), ingénieur chimiste de 2e classe.
Lamoureux (Jacques), ingénieur chimiste de 2e classe.
Garnuchot (Pierre), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie.
Bohn (Michel), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie.
Martineau (Alexandre), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie.
Humeau (Gabriel), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie.
Le Gall (Alexandre), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie.
Cavalie (François), adjoint administratif de 1re classe.

Sont rayés des cadres de réserve du service des poudres, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve atteints par l'extrême limite d'âge de leur grade, dont les noms suivent et aux dates ci-après:

MM.

Bidet (Louis), ingénieur en chef militaire de 2e classe, le 7 octobre 1953.
Bardou (Maxime), ingénieur militaire de 2e classe, le 19 novembre 1953.
Mary (Jacques), ingénieur chimiste de 2e classe, le 24 juillet 1953.
Maquigny (Louis), ingénieur principal des travaux de poudrerie, le 3 juillet 1953.
Le Guillou (Paul), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 31 août 1953.
Bony (Georges), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 4 octobre 1953.
Schoen (Jean-Paul), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 15 juillet 1953.

Bara (Paul), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie, le 7 septembre 1953.
Guittard (René), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie, le 11 septembre 1953.
Outrequin (Sylvio), adjoint administratif de 1re classe, le 19 octobre 1953.

Est rayé des cadres de réserve du service des poudres, à compter du 1er janvier 1954, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 8 janvier 1925, l'officier de réserve dont le nom suit:

M. Lubac (René), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie.

Décrets du 28 décembre 1953 portant nominations et promotions (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 28 décembre 1953:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DU MANS

Au grade de colonel.

M. Consigny (René-Louis), lieutenant-colonel d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision du Mans.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NEVERS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Jolly (Georges-Gaston), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major du commandement de l'artillerie du 2e C. A.

Génie.

SERVICE DES BATIMENTS

CADRE DES INGÉNIEURS

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Lutier (Léon-Emile-Marcel).

SERVICE DES MATERIELS
(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Grossetête (Arthur-Louis), 1re région militaire.

Sont nommés dans les cadre des officiers de réserve, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Service de l'intendance.

Au grade de commandant d'administration.
(Subsistances militaires.)

M. Daudel (René), capitaine d'administration.

Sont admis, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. de Montangon (Henri-Emile-Marie-Jehan), capitaine d'infanterie, diplômé d'état-major. Vient de la C. A. R. n° 1.

M. Munier (René-Yvon), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

M. Girard (Roland-Eugène-Claude), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

SUBDIVISION DE PARIS

M. Debeney (Charles-Angel-Eugène-Marie), capitaine d'infanterie. Vient de la C. A. R. n° 1.

M. Dubois (Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Lacoeuilhe (Paul-Joseph-Antonin), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivison de Paris.

M. Auclair (Jean-Michel), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 1/67e R. A.

M. Bouffard (Jean-Claude-Edmond-Valentin), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 406e R. A. A.

M. Boutan (Jean-Marie-Alain), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 406e R. A. A.

M. Duriau (Yves-Louis-Eugène), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 422e R. A. A.

M. Hardouin (Jean-Marie), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 32e R. A.

M. Horgnies (Michel-Claude-Marc), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 1/17e R. A.

M. Ledermann (Gérard-Raymond), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 401e R. A. A.

M. Marty (Bernard-Pierre-Marie), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 452e G. A. A.

M. Pottier (Jean-Denis), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 402e R. A. A.

M. Robin (Bernard-André-Armand), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 93e R. A. M.

M. Roger (Georges-André-Charles), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 1/19e R. A.

M. Schneider-Maunoury (Michel-André), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 54e R. A.

M. Seve (Bernard-Jacques), sous-lieutenant d'artillerie. Vient de l'école de spécialisation de l'artillerie antiaérienne.

M. Vaillaud (Michel-Louis), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 465e G. A. A. L.

M. Walch (Daniel), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 1er R. A.

M. Allene (Alain-Adam), sous-lieutenant des transmissions. Vient du groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie.

M. Daude (Raymond-Auguste-Gabriel), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 49e B. T.

M. Janssen (Claude-Louis-Alfredo), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 50e B. T.

M. Lamy de La Chapelle (Jean-Pierre), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 118e B. T.

M. Mathieu de Boissac (Jean-Marc-Didier-Charles), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 8e R. T.

M. Regnier (Albert-Jean-Léopold), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 8e R. T.

M. Seznec (Hubert), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 86e B. T.

M. Vinot (Jean-Henri), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 46e B. T.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Jaegle (André), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 32e R. A.

M. Bunelle (Jean-Claude), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 23e B. T.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'AMIENS

M. Lefevre (Jacques-Maurice-Etienne), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 401e R. A. A.

SUBDIVISION DE LILLE

M. Billiau (Jean-Paul), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 42e R. T.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

M. Fardin (Gérard-Georges-Marie), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 47e B. T.

SUBDIVISION DE VANNES

M. Robin (Paul-Marie-Joseph), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

SUBDIVISION DE NANTES

M. Dezaunay (Jean-Albert), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Leroy (Henri-René), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 10e R. A. A.

M. Brochot (Claude-Jacques), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 38e R. T.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux

M. Bonnelle (Robert), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 421e R. A. A.

M. Barras (Claude-Marcel-Roger), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 46e B. T.

Subdivision de Poitiers

M. Beguier (Charles-Eugène), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Poitiers.

Subdivision de Tours

M. Jollet (André), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tours.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi

M. Bezes (Michel-André-François), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 61e R. A. A.

Subdivision de Perpignan

M. Coural (Louis-Joseph-Jean-Firmin-Eugène), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 403e R. A. A.

Subdivision de Toulouse

M. Geraud (Alain-Henri-Jean), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 40e R. A. A.

6e REGION MILITAIRE

Etat-major de région

M. Dolle (Pierre-Amable-Théophile), chef d'escadron d'artillerie, breveté d'état-major. Etait en non-activité à l'état-major de la 6e région militaire.

M. Tribout (Eugène-Albert), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 6e région militaire.

Subdivision de Nancy

M. Poinsot (Michel-Paul-Maurice), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 54e R. A.

M. Boudeville (Georges-Marie-Victor), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 8e R. T.

Subdivision de Strasbourg

M. Borgnis-Desbordes (Ernest), colonel d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

M. Gaiddon (Auguste-Henri), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon

M. Ponsin (Jean-Claude), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 123e groupe d'exploitation des transmissions de réserve générale.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble

M. Bellon (Georges-Paul-François), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 421e R. A. A.

M. Doulat (Jacques-Marius), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 188e B. T.

Subdivision de Lyon

M. Vernet (Pierre-Honoré), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Guyot (Alain-Marie-Paul), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 404e R. A. A.

M. Leclerc (Jean-Eugène), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 423e R. A. A.

M. Favier (Pierre-Félix), sous-lieutenant des transmissions. Vient de la 178e compagnie de transmissions.

Subdivision de Saint-Etienne

M. Deffrenne (Philippe-Charles-Louis), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 412e R. A. A.

M. Julien-Laferrière (Paul-Guy-Marie), sous-lieutenant d'artillerie. Vient du 405e R. A. A.

M. Gouix (Michel-Auguste-Jean), sous-lieutenant des transmissions. Vient du 46e B. T.

9e REGION MILITAIRE

Etat-major de région

M. Guibert (Paul-Henri-Aimé), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

Subdivision de Nice

M. Charbonneau (Louis-Eugène), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Oran

M. Dubreuil (Jean-Alfred-Albert), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la division d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Etat-major du C. S. T. M.

M. Vauchez (Gaston-Pierre-Charles), lieutenant-colonel du train, diplômé d'état-major. Vient du 132e escadron de transport.

Commandement de l'artillerie du Maroc

M. Le Chatelier (Gérard-Louis), chef d'escadron d'artillerie. Vient du 25e R. A.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Bizerte

M. Latour (Hervé-Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bizerte.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

Cadre des ingénieurs

4e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

MM. les commandants Carteau (Robert-Joseph-Théophile), Dibar (Jean-Marie-Joseph).

6e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le colonel Thaler (François-Jean).

Cadre des adjoints techniques.

8e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le capitaine Merle (René-Jacques-Daniel).

9e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Gonon (Jean-Michel).

Cadre des adjoints administratifs.

1re REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Pichout (Jean-Maurice-Roger).

5e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Cathala (André-Paul-Henri).

Service de l'intendance.

Bureaux de l'intendance

M. Rousseaux (Auguste-Octave-Alexandre), lieutenant d'administration.

Service des fabrications d'armement.

Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

M. l'ingénieur en chef de 1re classe Courtoux (Pierre-Joseph).
M. l'ingénieur en chef de 2e classe Bensimon (Roland-Louis).

Corps des ingénieurs de travaux d'armement

MM. les ingénieurs principaux, Boucher (Louis-Carolus-Adolphe), Fleury (Henri-André-Victor), Page (François-Pierre).

TROUPES COLONIALES

1re REGION MILITAIRE

Service de santé.

PHARMACIENS

Avec le grade de pharmacien colonel.

M. Rivoalen (Pierre-Arthur).

Avec le grade de pharmacien commandant.

M. Duval (René-Léonce-Albert).

SUBDIVISION DE PARIS

Infanterie.

Avec le grade de capitaine.

M. Calcagno (Louis).

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Blanc (Henri-Louis).

3e REGION MILITAIRE

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Infanterie coloniale.

Avec le grade de lieutenant-colonel

M. Floch (Pierre-Théodore).

SUBDIVISION DE NANTES

Infanterie coloniale.

Avec le grade de lieutenant.

M. Cachera (Jules-Ernest-Auguste).

4e REGION MILITAIRE

Service de santé des troupes coloniales.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Avec le grade de capitaine.

M. Combes (Henri).

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Grue (Paul-Henri).

5e REGION MILITAIRE

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Denat (Jean-Antonin).

SUBDIVISION DE TOULOUSE

Artillerie coloniale.

Avec le grade de capitaine.

M. Duthoit (Guy-Omer-Eugène-Paul).

IXe REGION MILITAIRE

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

MM. Folco (Charles-Irman-Victor), Giovansily (Roger-Charles-Fortuné).

Artillerie coloniale.

Avec le grade de chef d'escadron.

M. Leouffre (Antonin-Gaston-Lucien).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de capitaine.

M. Gini (François-Jean-Marie).

Avec le grade de lieutenant.

M. Defranchi (François-Jean).

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Dot (Jean-Eugène-Elzéard).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Avec le grade de commandant.

M. Pellous (Marcel-François-Joseph).

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

MM. Hagelstein (Pierre-Joseph-Louis), Seriat-Gautier (Jean-Maurice).

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Infanterie coloniale.

Avec le grade de capitaine.

M. Bouzigues (Edouard-Benjamin).

SUBDIVISION DE NICE

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Allegrini (Charles-Antoine-Louis-André).

Avec le grade de capitaine.

M. Roques (François-Etienne).

Xe REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ALGER

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Aillet (Serge-Louis-François).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES DE LA ZONE DE DEFENSE AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE-TOGO

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Avec le grade de commandant.

M. Dupressoir (Jules-Albert).

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES, AERIENNES ET NAVALES EN EXTREME-ORIENT

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Avec le grade de médecin commandant.

M. Courtel (Eugène-Joseph-Marie).

Sont promus:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1953.)

M. le sous-lieutenant Beuque (Jean-Xavier-Léon).

(Pour prendre rang du 17 janvier 1954.)

M. le sous-lieutenant Alliot (Serge-Léon).

(Pour prendre rang du 28 janvier 1954.)

M. le sous-lieutenant Brendle (Jean-André-Louis)

Service des matériels (subdivision artillerie).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 18 octobre 1953.)

M. le sous-lieutenant Laurent (André), en situation d'activité à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

M. le sous-lieutenant Ribault (Joseph-Casimir-Louis-Jacques), en situation d'activité à la 302e compagnie de réparations du matériel.

Par décret en date du 28 décembre 1953, sont nommés au grade d'attaché de 2e classe à l'intendance (à compter de la date du présent décret), les sous-lieutenants d'administration de réserve du service de l'intendance :

MM. Frigout (Roland-Louis-Julien), 2e région.
Le Coconnier (Pierre-Edouard-Pop), 1re région.
Crespo (Christian-Francis), 10e région.
Maure (Jean-Maurice-Henry), 1re région.
Van Branteghem (Roland), 6e région.
Massonie (Claude-Jacques-Pierre), 5e région.
Bourassin (Michel-Edouard), 7e région.

Décret du 28 décembre 1953 portant régularisation de situation d'un officier de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 28 décembre 1953:

Est annulé le décret du 6 septembre 1952 portant admission dans les cadres des officiers de réserve à titre français avec le grade de capitaine d'infanterie, pour compter du 24 novembre 1945, concernant M. Quittner (Paul).

Est admis dans les cadres des officiers de réserve à titre français, l'officier de réserve ayant servi à titre étranger, dont le nom suit:

Infanterie.

(Pour compter du 24 novembre 1945.)

M. le capitaine Bertholaz (Paul).

Cet officier est affecté, pour administration, au commandement en chef des forces françaises en Allemagne, zône Sud.

Tableau de départ colonial du 1er janvier 1954.

Dès la parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18154 TC/BTL du 26 juin 1951 (*B. O.*, E. M., vol. 323-1). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois années au moins, à compter du mois prochain, et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir.

Ils adresseront, d'urgence, à la direction des troupes coloniales et pour le 10 janvier 1954 dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaire « état modèle C » recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Charles (Claude), 20 juin 1903, 10e région militaire. — 11 février 1950.

Chefs de bataillon.

MM.

Gargon (Claude), 9 juillet 1911, 9e région militaire. — 12 août 1952.
Brissaud (Maurice), 26 février 1914, 10e région militaire. — 25 août 1952.

Capitaines.

MM.

Lemaire (Robert), 17 juin 1922, 1re région militaire. — 9 juin 1951.
Berenger (Jacques), 30 septembre 1917, 1re région militaire. — 18 août 1952.
Ducrocq (Séraphin), 31 janvier 1919, 10e région militaire. — 10 septembre 1952.
Vinciguerra (Pierre), 23 février 1912, 9e région militaire. — 15 septembre 1952.
Delarue (Albert), 22 mai 1921, 5e région militaire. — 15 septembre 1952.
Bocquet (Pierre), 10 juin 1911, 10e région militaire. — 15 septembre 1952.
Jay (Pierre), 4 octobre 1918, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 17 septembre 1952.
Laurent (Paul), 25 novembre 1913, 5e région militaire. — 20 septembre 1952.
Sobetsky (Michel), 20 octobre 1916, 5e région militaire. — 26 septembre 1952.
Coti (André), 1er janvier 1919, 1re région militaire. — 6 octobre 1952.
François (Alain), 13 avril 1919, 10e région militaire. — 27 octobre 1952.
Micolon (Jean), 22 août 1920, 9e région militaire. — 31 octobre 1952.
Ferrière (Pierre), 25 juillet 1920, 10e région militaire. — 1er novembre 1952.
Menn (Georges), 23 mai 1917, 9e région militaire. — 5 novembre 1952.
Modere (Jean), 30 septembre 1921, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 15 novembre 1952.
Meyer (Charles), 11 juillet 1915, 9e région militaire. — 18 novembre 1952.
Arnould (Jean), 26 juillet 1914, 1re région militaire. — 27 novembre 1952.
Eugène (Roland), 14 juillet 1923, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 6 février 1953.
Floutier (Albert), 19 janvier 1915, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 11 février 1953.
Hupin (Pierre), 26 décembre 1918, 3e région militaire. — 25 février 1953.
Gras (Roger), 7 mai 1919, 1re région militaire. — 25 février 1953.
Serieye (Gabriel), 24 juin 1914, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 25 février 1953.
Paquet (Gilbert), 6 octobre 1917, 3e région militaire. — 25 février 1953.
Aubriot (Pierre), 10 janvier 1918, 1re région militaire (lieutenant au tableau d'avancement). — 30 avril 1953.
Allaume (André), 25 octobre 1921, 1re région militaire. — 27 mai 1953.

Lieutenants.

MM.

Patrault (Germain), 10 septembre 1910, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Heton (Charles), 10 juillet 1917, 1re région militaire. — 1er août 1952.
Delhoume (Jean), 23 octobre 1924, 6e région militaire. — 27 novembre 1952.
Abadie (Clément), 28 mai 1916, 6e région militaire. — 2 janvier 1953.
Bejanin (Léon), 2 novembre 1928, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 14 avril 1953.
Maitre (Louis), 21 décembre 1919, 1re région militaire. — 20 avril 1953.
Meuterlos (Gaston), 30 mai 1913, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 20 avril 1953.

PARACHUTISTES

Chefs de bataillon.

MM.

Moulie (Robert), 6 novembre 1912, 5e région militaire. — 7 janvier 1952.
Gueritte (Bernard), 3 février 1915, 5e région militaire. — 14 avril 1952.

B. — Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Peclimeja (André), 3 août 1908, 1re région militaire. — 23 juillet 1952.

Capitaines.

MM.

Merlet (Jacques), 31 décembre 1923, 6e région militaire. — 5 février 1950.
Vincent (Paul), 3 octobre 1913, 6e région militaire. — 19 mai 1951.
Giraudon (Louis), 20 juin 1906, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 16 octobre 1951.
Bruneau (Jean), 26 juillet 1912, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 22 juillet 1952.
Chavet (Jean), 16 septembre 1919, 1re région militaire. — 13 août 1952.
Jung, ex-Jurieu (Pierre), 13 décembre 1918, 6e région militaire. — 27 août 1952.
Henry (Charles), 2 août 1913, 5e région militaire. — 27 août 1952.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Crèvecœur (Serge), 5 août 1926, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Perrot (Henri), 31 mars 1925, 1re région militaire. — 16 juin 1949.
Lamarche (Ernest), 23 octobre 1912, 9e région militaire. — 31 mars 1951.
Thomas (Raymond), 14 juillet 1920, 3e région militaire. — 4 avril 1951.
François (Pierre), 18 novembre 1926, 1re région militaire (titre S. M. B. C. « Comptable »). — 24 mars 1952.
Harbourg (André), 5 septembre 1926, 9e région militaire (titre S. M. B. C. « Armement »). — 6 avril 1952.
Tortey (Pierre), 20 juin 1922, 1re région militaire (titre S. M. B. C. « Comptable »). — 23 mai 1952.
Canevet (Roger), 7 décembre 1917, 1re région militaire. — 16 juin 1952.
Nicloux (Raymond), 4 septembre 1922, 1re région militaire (titre S. M. B. C. « Autos-chars »). — 19 juin 1952.
Boiteux (Raymond), 26 octobre 1918, 5e région militaire. — 26 juin 1952.
Pinelli (Gabriel), 2 juillet 1923, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 20 décembre 1952.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) Comptables

Capitaines.

MM.
Vincent (François), 12 décembre 1911, 9e région militaire. — 2 février 1952.
Fleitz (Robert), 23 mars 1906, 9e région militaire. — 14 juillet 1952.

Lieutenants.

MM.
Balducchi (Sébastien), 3 juin 1908, 9e région militaire. — 20 avril 1952.
Pasqualini (Charles), 7 mai 1913, 9e région militaire. — 4 décembre 1953 (hors tour volontaire).

b) Autos-chars

Capitaine.

M. Joando (Albert), 17 décembre 1913, 9e région militaire. — 18 juin 1952.

Lieutenant.

M. Cargill (Georges), 17 août 1909, 9e région militaire. — 20 août 1952.

c) Conducteurs de travaux

Commandant.

M. Hullo (Jean-Baptiste), 29 novembre 1907, 4e région militaire. — 11 février 1951.

Capitaine.

M. Astolfi (Pierre), 22 décembre 1908, 1re région militaire. — 9 juillet 1952.

Lieutenants.

MM.
Hillion (Gabriel), 23 novembre 1921, 1re région militaire. — 21 décembre 1951.
Hereau (Alfred), 30 novembre 1912, 1re région militaire. — 21 mai 1952.
Janot (André), 11 janvier 1914, 1re région militaire. — 13 août 1952.

d) Artificiers

Lieutenant.

M. Dichamp (Paul), 16 mai 1914, 1re région militaire. — 29 mai 1953.

D. — Intendance coloniale.

a) Fonctionnaires

Intendants militaires de 1re classe.

MM.
Faessel (Lucien), 7 avril 1900, 1re région militaire. — 6 mai 1952.
Guilloux (Jules), 11 mars 1909, 4e région militaire. — 27 décembre 1952.

b) Officiers d'administration

Commandant.

M. Defranchi (Michel), 29 avril 1906, 9e région militaire (capitaine au tableau d'avancement). — 25 mai 1951.

Capitaine.

M. Coze (Maurice), 29 décembre 1911, 1re région militaire. — 13 mars 1949.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Mangue (François), 26 décembre 1925, 9e région militaire. — 8 décembre 1949.
Margez (Jacques), 5 mars 1927, 9e région militaire. — 19 mai 1950.
Rivec (Maurice), 10 juillet 1924, 9e région militaire. — 31 octobre 1951.
Derniaux (Jean), 22 octobre 1913, 4e région militaire. — 14 novembre 1951.
Pele (Michel), 12 janvier 1925, 9e région militaire. — 24 avril 1952.

E. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

Ottomani (François), 17 mai 1905, 9e région militaire. — 5 mai 1951.

Lieutenants.

MM.
Hellec (Barthélémy), 3 novembre 1904, 5e région militaire. — 27 avril 1952.
Cherica (Auguste), 6 décembre 1909, 10e région militaire. — 1er août 1952.

F. — Service de santé colonial.

a) Médecins

Lieutenants-colonels.

MM.
Veunac (Jean), 27 décembre 1908, 9e région militaire. — 27 février 1953.
Levy (Guy), 18 février 1909, 9e région militaire (commandant au tableau d'avancement). — 17 septembre 1951.

Commandants.

MM.
Aubaille (Jacques), 8 septembre 1914, 9e région militaire. — 6 mars 1953.
Grimaud (Georges), 29 mai 1911, 1re région militaire. — 6 mars 1953.
Kerguelen (Jean), 20 novembre 1908, 1re région militaire. — 20 mars 1953.
Le Gouas (Jacques), 4 août 1908, 5e région militaire. — 23 mars 1953.

Capitaines.

MM.
Foures (Numa), 10 octobre 1924, 9e région militaire. — 3 mars 1953.
Souveine (Georges), 19 octobre 1920, 9e région militaire. — 4 mars 1953.
Liboudan (Aristide), 6 septembre 1917, 10e région militaire. — 8 mars 1953.
Peuchot (Georges), 6 février 1923, 9e région militaire. — 21 mars 1953.
Nansot (Bernard), 30 septembre 1918, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 21 mars 1953.

b) Pharmaciens

Lieutenant-colonel.

M. Pille (Gauthier), 3 janvier 1911, 9e région militaire. — 20 janvier 1949.

c) Officiers d'administration

Lieutenant.

Declais (Gilbert), 19 juillet 1918, 9e région militaire. — 30 avril 1953.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — *RELIQUAT DU TABLEAU DE DEPART DU 1er DECEMBRE 1953*

Télégraphistes coloniaux.

Sergents.

Belhenmat (Robert), 29 janvier 1926, 9e région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. — N'a jamais servi.
Guéguen (André), 7 février 1928, 9e région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. — N'a jamais servi.
Decœur (Robert), 23 août 1930, 1re région militaire, 153-252 trans. — 25 octobre 1952.

Sanquer (Jean-Marie), 29 juillet 1930, 1re région militaire, 221-222/T., C. A. T. 2 trans. — 6 avril 1952.
Kpenou (Marc), 26 avril 1920, 1re région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. — 17 août 1952.
Diop (Abdoulaye), 28 janvier 1921, 1re région militaire, 351 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Porte (James), 12 décembre 1927, 1re région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Pouponneau (Emmanuel), 16 septembre 1920, 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 14 juillet 1952.

II. — *TABLEAU DE DEPART DU 1er JANVIER 1954*

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Hébert (André), 30 décembre 1916, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 12 mai 1951.
Morin (Roger), 30 avril 1914, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 24 juin 1951.
Hervouet (Lucien), 5 janvier 1917, 1re région militaire, B. S. d'arme. — 9 juillet 1951.
Masson (André), 19 août 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 mai 1952.
Cardebat (Marcel-Alexandre), 1er avril 1918, Maroc, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Adjudants.

Le Guennec (Albert-Pierre-Marie), 23 novembre 1919, 1re région militaire, B. C. S. — 2 août 1950.
Garcia (Maurice-Jean), 10 août 1921, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 9 juillet 1951.
Lapolice (Maurice), 1er mai 1915, 1re région militaire, B. C. S. — 19 juin 1952.
Danos (Serge-Marie-Pierre-Jean), 9 février 1918, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 16 août 1952.
Briet (Marcel-René), 31 mai 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 décembre 1952.
Bellocq (Raymond), 24 septembre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Dominici (Antoine), 10 avril 1920, 9e région militaire, B. E. d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Meugnier (Jean-Robert), 7 mai 1917, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Gerbaix (Joseph), 2 décembre 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Salmon (François), 18 mars 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Le Goff (Louis), 30 juin 1923, 4e région militaire, C. A. T 2 d'arme (inapte aux troupes aéroportées). — 30 novembre 1949.
Boyer (Henri), 9 mars 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 avril 1951.
Pinelli (Laurent), 1er janvier 1920, Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 mai 1951.
Sauli (Jean), 10 juin 1919, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 18 août 1951.
Jugeat (Guy), 28 mai 1926, 1re région militaire, C. A. T 2 d'arme. — 9 septembre 1951.
Viros (Robert), 9 octobre 1925, 4e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.
Jourdren (Claude-Pierre), 17 novembre 1920, 1re région militaire, B. E de comptabilité. — 13 avril 1952.
Lacorre (Henri), 8 août 1920, 1re région militaire, C. A. T 2 d'arme. — 16 avril 1952.
Bougnoleau (Jean), 9 février 1925, Tunisie, B. E. de comptabilité. — 22 avril 1952.
Moreau (Raymond), 3 décembre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Ollavy (Jean), 7 juillet 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Demangel (Maurice), 12 octobre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 29 avril 1952.
Gorlier (André), 17 février 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Roignant (Gabriel), 25 août 1926, Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 mai 1952.
Barrière (André-Henri), 15 juillet 1917, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 21 juin 1952.
Derval (Marcel), 25 mars 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — 23 juin 1952.
Agouti (Maurice-Edouard), 22 septembre 1923, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 26 juin 1952.
Bollot (André-Claude), 20 mai 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 juillet 1952.
Revault (André), 17 octobre 1918, 5e région militaire, B. E. de comptabilité. — 25 juillet 1952.
Colombini (Louis), 11 novembre 1916, Maroc, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Martin (Désiré-Gaston), 23 mai 1926, T. O. A., B. E. d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Rino (Robert), 6 octobre 1923, 1re région militaire, B. E. d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Silvani (Lucien), 12 juin 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Feuille (Maurice), 13 mai 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Chevannier (Clément-Marcel), 7 juin 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Sandana (Antoine), 6 mars 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Cristini (Joseph), 8 janvier 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Pichard (Georges), 23 février 1925, 9e région militaire, B. E. d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Rakotondrabe (Philippe), 3 mars 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Heckmann (André), 21 juillet 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents.

Arnaud (Pierre), 31 juillet 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Delor (Bathilde), 1er février 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Doumenc (Emile), 28 avril 1931, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Gairaut (René), 6 avril 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Gerard (Lazare), 2 septembre 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Leopold (Lydie), 27 mars 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Loth (Michel), 15 février 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Cevaer (Frédéric), 9 mai 1928, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 décembre 1949.
Nouvian (Guy), 16 juin 1927, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mai 1950.
Mourier (Gabriel), 18 avril 1922, 4e région militaire, B. E de comptabilité. — 26 avril 1951.
Bonnay (René), 26 juin 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Tonini (Antoine), 24 novembre 1918, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 31 octobre 1951.
Freche (Henri), 8 octobre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 3 décembre 1951.
Tranquille (Irénée), 28 juin 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 9 janvier 1952.
Mouque (Paul), 14 octobre 1926 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Tarby (Robert), 12 décembre 1926, 10e région militaire (école), C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Celicourt (Auguste), 9 juin 1929, 4e région militaire (école), C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Groux (Marius), 1er janvier 1919, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Lacroix (Maurice), 20 juin 1927, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Nandier (Jules), 10 décembre 1929, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
N'Diaye Abdoulaye, 17 février 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 et 251/trans. — 30 avril 1952.
Pourrat (Georges), 1er mai 1928, Maroc, B. E. d'arme. — 30 avril 1952.
Pradier (André), 15 décembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Rilos (Maurice), 28 janvier 1921, 10e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 30 avril 1952.
Touzard (Michel), 2 septembre 1925, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Valette (Robert), 6 juillet 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Vasseur (Albert), 26 janvier 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.

Woirin (Eugène), 1er avril 1923, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Wojcieckowski (Antoine), 14 septembre 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Zablot (Victor), 6 janvier 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 30 avril 1952.
Fougeroux (Louis), 24 août 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er mai 1952.
Poletti (Dominique), 4 septembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er mai 1952.
Bernard (Henry), 9 février 1929, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1952.
Dallo (Marius), 4 octobre 1923, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1952.
Faverot (Raymond), 25 novembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1952.
Georgette (Claude), 16 juillet 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 6 mai 1952.
Harrault (Michel), 28 mars 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1952.
Leon (Denis), 10 décembre 1925, 1re région militaire, non certifié. — 6 mai 1952.
Thomas (Jean), 8 décembre 1927, 1re région militaire, non certifié. — 6 mai 1952.
Berger (Paul), 7 juin 1926, T. O. A, C. A. T. 2 d'arme. — 8 mai 1952.
Gibert (Alfred), 10 mai 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 9 mai 1952.
Malossanne (René), 13 mai 1929, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 9 mai 1952.
Barbera (Nicodème), 3 décembre 1922, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 mai 1952.
Clemencon (Jean), 12 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1952.
Colgnat (Jean), 28 mai 1926, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1952.
July (Lucien), 17 décembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1952.
Benard (André), 22 juillet 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2/trans. — 26 mai 1952.
Dobbe (Jacques), 16 août 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 mai 1952.
Larnicol (Albert), 6 août 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 26 mai 1952.
Stiker (Yves), 28 novembre 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juin 1952.
Desroches (Eugène), 4 mars 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 juillet 1952.
Collet (Jean), 2 mars 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 juillet 1952.
Grenot (Gabriel), 6 décembre 1928, 4e région militaire (école), C. A. T. 2/trans. — 5 juillet 1952.
Marty (Michel), 11 juin 1928, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 juillet 1952.
Armand (Antonin), 16 avril 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité et C. A. T. 2 d'arme. — 8 juillet 1952.
Rassignol (Gilbert), 1er mai 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 18 juillet 1952.
Rouffin (Maurice), 29 novembre 1923, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 18 juillet 1952.
Mustapha Mahmoud, en 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 20 juillet 1952.
Beugniet (Charles), 22 septembre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 autos-chars. — 22 juillet 1952.
Gouvernet (Emile), 1er avril 1930, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1952.
Penet (Marcel), 7 décembre 1918, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1952.
Andriantahina (Raymond), 23 septembre 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2/trans. — 23 juillet 1952.
Chaer (Elias), 1er juin 1918, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Corbion (Robert), 11 mai 1924, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. 4 août 1952.
Seven (Laurent), 12 novembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 8 août 1952.
Perier (Paul), 27 août 1919, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 11 août 1952.
Dominici (Pascal), 1er avril 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 août 1952.
Richer (Eugène), 5 décembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 20 août 1952.
Couillandreau (Edouard), 25 juin 1921, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 5 septembre 1952.
Cauchon (Jacques), 18 juin 1929, 10e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité et C. A. T. 2 d'arme. — 10 septembre 1952.
Astier (Louis), 30 avril 1919, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 septembre 1952.
Castel (Marc), 22 février 1924, 6e région militaire, B. E. de comptabilité. — 18 septembre 1952.
Davillers (Marcel), 9 février 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'armurier. — 19 septembre 1952.
Prigent (Alfred), 12 septembre 1929, 1re région militaire, 151/trans et B. E. d'arme. — 20 septembre 1952.
Tastet (Henri), 16 mai 1929, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 21 septembre 1952.
Lachaize (Jean-Louis), 26 février 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, — 27 septembre 1952.
Chevalier (Gérald), 21 octobre 1931, Maroc, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Orlanducci (Pierre), 6 janvier 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Maillard (Arthur), 23 mars 1919, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Begey (Roger), 15 août 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Gras (Robert), 28 novembre 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Lannou (Gratien), 13 novembre 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Bouthier (Jacques), 1er juillet 1931, Maroc, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Goalard (Henri), 13 décembre 1927, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Boedec (Jean), 15 septembre 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Saint-André (Joseph), 16 mai 1919, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Thomaszeck (Roland), 17 avril 1931, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Cadiou (Servais), 3 mai 1928, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Rollet (Jean), 13 août 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Pierret (Roger), 26 mars 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Ramounet (Marc), 6 octobre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Hennart (Raymond), 11 juin 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Le Gruguel (Jean-Louis), 13 juin 1927, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Villain (Pierre), 26 octobre 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Comorassamy (Raphaël), 7 décembre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Fallon (Georges), 30 septembre 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Bernard (Jean), 14 novembre 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Metzger (Paul), 25 juin 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Basarte (Cyrille), 26 avril 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme et 251 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Boijout (Pierre), 16 septembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

a) MUSICIENS

Sergents.

Jeannerot (Julien), 19 avril 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Richier (René), 13 août 1927, T. O. A., B. E. de sous-chef de fanfare. — N'a jamais servi.
Abescat (Jean), 11 juin 1926, T. O. A., C. A. T. 2 de musicien. — 17 octobre 1947.
Cadiou (Albert), 2 novembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 de musicien. — 11 décembre 1947.

b) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Adjudant-chef.

François dit Audisio (Maurice-Georges), 16 novembre 1923, T. O. A., B. S. de l'arme blindée. — 24 juin 1953.

Adjudant.

Andrevon (Raymond), 3 février 1924, 1re région militaire, brevet de chef de peloton. — 9 juin 1953.

Sergent-major et sergent-chef.

Massoulard (Raymond), 25 janvier 1923, T. O. A., B. E. de matériel auto. — 12 mars 1953.
Mallegol (François), 24 août 1927, T. O. A., B. E. d'arme. — 25 mars 1953.

Sergents.

Taillefer (Pierre), 15 janvier 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Brisoni (Augustin), 18 septembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Gros (Jean-Pierre), 15 août 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 15 septembre 1951.
Buatois (René), 24 août 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 16 août 1952.
Hery (Lucien), 9 mars 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 août 1952.
Lozach (Sébastien), 4 septembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Laurent (Georges), 15 janvier 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Bournat (André), 14 janvier 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Santarelli (Georges), 18 septembre 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

c) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudants-chefs.

Vignau (Alexandre), 1er juillet 1920, T. O. A., B. C. S. d'exploitation radio. — 18 juin 1952.
Rollet (Robert), 22 juin 1920, 10e région militaire, B. E. de chiffreur (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Adjudant.

Dortomb (Yvon), 1er octobre 1919, 1re région militaire, 401 trans., B. C. S. — 16 juillet 1952.

Sergents-chefs.

Fumeron (Bernard), 15 septembre 1924, 4e région militaire (école), B. E. d'exploitation radio. — 13 octobre 1951.
Jaumier (Camille), 28 août 1926, 5e région militaire, 351 trans., C. I. A. — 8 mars 1952.
Guidault (Jean), 26 avril 1920, 1re région militaire, B. E. technique fil. — 1er avril 1952.
Pierre (Guy), 27 février 1921, 1re région militaire, B. C. S. d'exploitation radio. — 3 avril 1952.
Lecuyer (Eugène), 10 juin 1925, 4e région militaire (école), B. E. centre de transmissions. — 19 juin 1952.
N'Diaye (Souleymane), 8 octobre 1919, 9e région militaire, 351 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Leroux (Emile), 7 février 1911, 9e région militaire, 312 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents.

Blanluet (Michel), 13 septembre 1929, T. O. A, B. E. technique fil. — 18 septembre 1950.
Vigor (Jean), 21 avril 1928, 1re région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans., C. I. A. — 5 avril 1951.
Moutard (Daniel), 29 octobre 1927, 9e région militaire, 201/T, C. A. T. 2 trans. — 21 décembre 1951.
Bourdeau (Jean), 6 janvier 1929, 4e région militaire (école), 153-251/T., C. A. T. 2 trans. — 5 février 1952.
Basso (Louis-Jean), 5 mars 1927, 1e région militaire (école), B. E. de centre de transmissions. — 27 avril 1952.
Pincemin (Roland), 12 septembre 1929, 1re région militaire, 221/T., C. A. T. 2 trans. — 26 mai 1952.
Morand (Maurice), 15 mai 1928, 1re région militaire, 261/T., C. A. T. 2 trans., C. I. A. — 20 juin 1952.
Dauce (André), 21 février 1929, 4e région militaire (école), 121-231 trans., C. I. A. — 26 juin 1952.
Franc (André), 28 mars 1930, 9e région militaire, 231/T., C. A. T. 2 trans., C. I. A. — 12 juillet 1952.
Bachelet (Léonard), 5 septembre 1923, 9e région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Vaugirond (Charles), 28 juin 1928, 9e région militaire, 252/T., C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Sanlaville (Jacques), 3 septembre 1927, 9e région militaire, 261/T., C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Morvan (Jean), 16 février 1930, 9e région militaire, 251/T., C. A. T. 2 trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Souvant (Gabriel), 11 mars 1919, 6e région militaire, B. S. de comptabilité. — 4 septembre 1951.
Lagadec (Roger), 6 septembre 1919, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 8 mai 1952.
Mary (Georges), 25 octobre 1919, 1re région militaire, B. S. d'arme. — 9 juillet 1952.

Adjudants.

Eguienta (Damien), 27 septembre 1919, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 6 octobre 1950.
Naudin (Georges), 17 mai 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Baraleau (Lucien), 12 août 1920, 1re région militaire, B. E. de télémétriste (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Galgani (Daniel), 31 mai 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1951.
Krug (Charles), 22 février 1928. — 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 19 juillet 1951.
Rouxel (Louis), 4 juin 1928, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 10 mars 1952.
Bauholzer (Marcel), 16 novembre 1919, 6e région militaire, B. E. d'arme. — 24 mars 1952.
Barroyer (Ferdinand), 15 avril 1922, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 26 mars 1952.
Le Moux (Joseph), 2 septembre 1918, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 12 avril 1952.
Roux (Maurice), 28 juillet 1922, T. O. A., B. E. d'arme. — 17 mai 1952.
Roy (Georges), 10 septembre 1922, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 24 mai 1952.
Joseph (Stéphane), 6 janvier 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 septembre 1952.
Arpagaus (Jacques), 27 juillet 1928, 3e région militaire, B. E. d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Maréchaux des logis.

Aubert (Claude), 8 février 1935, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Bevalet (Michel), 24 août 1934, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Brincat (Raymond), 29 août 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'artificier. — N'a jamais servi.
Hohn (Alain), 20 septembre 1934, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Fontaine (Fernand), 25 septembre 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 septembre 1949.
Sarrazin (Lucien), 25 mars 1913, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 29 avril 1952.
Nowacki (Joseph), 28 décembre 1927, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Vuillaume (Jean-Louis), 6 juillet 1929, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Gatineau (Francis), 7 août 1929, 6e région militaire (écoles), C.A.T. 2 d'arme. — 28 juillet 1952.
Adell (Joseph), 22 janvier 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Garand (Armand), 21 mars 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 4 août 1952.
Le Bellec (Maurice), 11 août 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 9 août 1952.
Charnet (Emile), 8 décembre 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1952.
Brodier (Jean), 11 septembre 1930, 6e région militaire, non certifié. — 16 août 1952.
Fauvette (Emilien), 25 août 1921, Tunisie, C. A. T. 2 auto — 16 août 1952.
Rande (Roland), 7 novembre 1929, 6e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 29 octobre 1952.
Tanguy (Joseph), 1er avril 1928, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 29 octobre 1952.
Moullec (Jean), 30 janvier 1930, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 12 novembre 1952.
Rey (Maxime), 5 novembre 1929. — 9e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — 12 novembre 1952.
Lucas (Victor), 20 avril 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 20 décembre 1952.
Hatil (Gérald), 8 novembre 1927, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 30 décembre 1952.
Darnault (Jack), 1er février 1931, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1953.

Serre (Georges), 6 septembre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 29 janvier 1953.
Jacques (Louis), 26 février 1924, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 12 février 1953.
Blerald (Marcel), 4 janvier 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 mars 1953.
Decamme (Roger), 5 septembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Restout (Edmond), 4 février 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Pin (Maurice), 26 novembre 1924, 9e région militaire, 35f/trans. (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Besançon (Georges), 11 décembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 des transmissions (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Beaume (Michel), 26 avril 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Maréchal des logis chef.

Gaume (Marcel), 27 mai 1920, 1re région militaire, B. E. de comptabilité (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Maréchaux des logis.

Loingtier (Bernard), 10 octobre 1932, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — N'a jamais servi.
Goffin (Jean), 11 juin 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 1er octobre 1952.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Glad (François), 21 janvier 1915, 10e région militaire, B. S. auto. — 14 mars 1952.

Maréchal des logis chef.

Lurand (Edouard), 13 octobre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 auto (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Maréchaux des logis.

Ropars (Pierre), 15 mai 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Dehove (Clément), 3 juillet 1919, 9e région militaire, B. E. auto. — 27 septembre 1951.
Payet (Ruffin), 14 juin 1917, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 5 juillet 1952.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Come (Pierre), 21 juillet 1909, Maroc, B. S. armurier. — 5 juillet 1952.

Maréchal des logis chef.

Thomas (Henri), 8 avril 1923, 9e région militaire, B. E. d'artificier. — 15 janvier 1952.

Maréchal des logis.

Arilla (Norbert), 4 septembre 1934, 9e région militaire, C. A. T. 2 du matériel optique. — N'a jamais servi.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Gilbert (René), 12 janvier 1913, 1re région militaire, B. E. de charron. — 15 novembre 1950.

Maréchaux des logis.

Amasse (Guy), 7 octobre 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 de sellier-bourrelier. — 5 mai 1950.
Thouvenot (Gilbert), 6 novembre 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'ajusteur-serrurier (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Guiguen (Julien), 13 mai 1908, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 28 septembre 1951.
Ailhaud (Léon), 26 septembre 1910, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 6 mars 1952.
Corsaire (Marc), 25 avril 1910, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Maréchal des logis-major et maréchal des logis chef.

Artus (Pierre), 7 juin 1924, 1re région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 14 avril 1952.
Hoareau (Marie), 3 mai 1918, 9e région militaire, C. A. T. 2 de maçon. — 5 mai 1952.

Maréchaux des logis.

Ghesquieres (Charles), 8 juillet 1919, 9e région militaire, C. A. T. 3 de peintre. — 30 octobre 1951.
N'Doye (Mamadou), 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 de maçon (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

D. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Thudor (Marc), 25 avril 1915, T. O. A., B. S. de comptabilité. — 15 mai 1950.
Perez (André), 26 avril 1916, 1re région militaire, B. S. de comptabilité (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Renauld (Raoul), 14 août 1909, 4e région militaire, B. S. de comptabilité (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Adjudant.

Tindille (Constant), 1er décembre 1910, 9e région militaire, B. E. de comptabilité (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents-majors.

Ferran (Paul), 21 février 1916, Maroc, B. E. de comptabilité. — 25 février 1953.
Thermunien (Alexandre), 20 mars 1921, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 7 avril 1953.

Sergent.

Barth (Charles), 22 septembre 1925, 3e région militaire, B. E. de comptabilité. — 19 mai 1953.

E. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Rousseau (Edgard), 2 octobre 1919, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 26 avril 1951.

Adjudant.

Chabanol (Georges), 25 mars 1918, 1re région militaire, B. S. de chancellerie (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Julian (Georges), 5 mai 1920, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 24 mai 1950.
Barelli (Baptistin), 19 avril 1914, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 26 septembre 1950.
Bouthinon (Emilien), 30 juin 1925, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 3 juillet 1951.
Léonardon (Gabriel), 11 décembre 1923, 5e région militaire, B. E. de chancellerie. — 28 octobre 1951.
Harter (Roger), 31 juillet 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie (volontaire pour servir hors tour en Indochine).
Perrier (Jean), 24 mars 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergent.

Dugnas (André), 27 février 1924, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 20 décembre 1952.

F. — Intendance coloniale.

Adjudants-chefs.

Dillerie (René), 12 mai 1913, 9e région militaire, B. E. de bureaux. — 7 juin 1951.
Dubois (Ernest), 14 mai 1910, 9e région militaire, B. E. de bureaux. — 25 octobre 1952.

Adjudants.

Surateau (Aurélien), 18 mars 1918, 1re région militaire, B. E. d'exploitation. — 7 novembre 1952.
Kubiak (Jean), 14 août 1916, 1re région militaire, B. E. de bureaux. — 28 décembre 1952.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Le Jan (Eugène), 7 novembre 1923, 1re région militaire, B. E. Exploitation. — 13 juillet 1951.
Cournut (Maurice), 28 mai 1919, 1re région militaire, B. S. Exploitation. — 25 février 1952.
Dieye Ousmane, 18 février 1920, 1re région militaire, B. E. Bureaux. — 29 mai 1952.
Jan (Julien), 28 avril 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 Exploitation. — 21 janvier 1953.
Le Bruchec (Jean-Louis), 26 mars 1918, 1re région militaire, B. E. Bureaux (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents.

Lonca (Raymond-Louis), 1er septembre 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 Bureaux. — N'a jamais servi.
Barrau (Xavier), 11 octobre 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 Bureaux. — 7 octobre 1952.

TAILLEURS

Sergent-major.

Berge (Julien), 13 mars 1906, 5e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur. — 25 août 1950.

HOMMES DE TROUPE

Caporaux.

Bolon (André), 28 octobre 1933, 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Baudry (Pierre), 12 janvier 1930, 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.

CORDONNIER

HOMME DE TROUPE

Caporal.

Broudin (Alexis), 7 février 1921, 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — N'a jamais servi.

G. — Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Gerain (Marcel), 2 octobre 1911, 1re région militaire, B. E. de secrétaire comptable. — 13 août 1952.

Adjudants.

Druet (Roland), 10 novembre 1919, 1re région militaire, B. S. d'infirmier. — 7 juillet 1951.
Etellin (Jean), 20 mars 1914, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 19 juin 1952.
Thibaudeau (Robert), 25 mai 1918, 9e région militaire (écoles), B. S. d'infirmier. — 29 octobre 1952.
Mandon (Antoine), 25 juin 1916, 9e région militaire, B. E. d'infirmier (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Dousson (André), 18 décembre 1924, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 8 juillet 1950.
Pere (Louis), 3 décembre 1918, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 9 août 1950.
Dubois (René), 18 mai 1915, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 4 mars 1951.
Gombert (André), 4 mai 1919, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 24 mars 1954.
Bruneaud (Yvon), 4 septembre 1915, 9e région militaire (écoles), B. E. de secrétaire comptable. — 14 mai 1951.
Le Dieu (René), 5 octobre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 3 janvier 1953.
Locher (Guy), 31 octobre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 9 janvier 1953.
Rosso (Léonard), 29 janvier 1916, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

Sergents.

Toussaint (Claude), 10 septembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de secrétaire comptable. — 5 mars 1951.
Jouvin (Pierre), 1er avril 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 8 mars 1952.
Vandane (Jean), 6 mai 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 28 avril 1952.
Leclech (Jean), 12 avril 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 6 mai 1952.
Roques (Julien), 3 mars 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 29 mai 1952.
Faure (Jean), 14 décembre 1927, 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'infirmier. — 12 août 1952.
Blanchard (Robert), 25 mai 1930, 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'infirmier. — 1er janvier 1953.
Guedec (Joseph), 26 novembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 9 janvier 1953.
Grandpierre (Jean), 29 juin 1926, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 15 janvier 1953.
Serriere (Maurice), 8 décembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 23 janvier 1953.
Guesnet (Henri), 25 novembre 1927, 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'infirmier (volontaire pour servir hors tour en Indochine).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Modification et relèvement du tarif des péages perçus au profit de la chambre de commerce de Saint-Nazaire au port de cette ville.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu les lois des 28 mars 1889, 20 février 1896 et 5 août 1907 et les décrets des 21 septembre 1906, 14 avril 1911, 6 mai 1919, 13 septembre 1934 qui ont institué des péages au port de Saint-Nazaire au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu l'arrêté interministériel du 9 juillet 1951 qui a, en dernier lieu, fixé les taxes de péages au profit de la chambre de commerce de Saint-Nazaire;

Vu la délibération du 20 mai 1953 par laquelle la chambre de commerce de Saint-Nazaire a demandé le relèvement des péages perçus à son profit au port de cette ville;

Vu les résultats de l'enquête ouverte sur cette demande, et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port de Saint-Nazaire en date du 21 juillet 1953;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat à la marine marchande du 14 octobre 1953;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques du 21 octobre 1953,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le taux des péages actuellement perçus dans la première zone de la Loire maritime au profit de la chambre de commerce de Saint-Nazaire est modifié et codifié comme suit:

A. — DROIT DE TONNAGE

1° Navires de mer français ou étrangers effectuant des opérations de chargement, déchargement ou transbordement de marchandises;

2° Navires de mer laissant ou prenant exclusivement des voyageurs et leurs bagages;

3° Navires de mer autres que ceux en construction, dans les conditions définies au titre B du présent texte (taxe de stationnement).

Droit par tonneau de jauge nette.

Long cours. Cabotage international (y compris l'Algérie).

I. — Navires français ou étrangers chargeant, déchargeant ou transbordant des marchandises:

a) Si le nombre de tonnes métriques chargées, déchargées ou transbordées est égal ou inférieur à la moitié du nombre de tonneaux de jauge nette..... 28 F.

b) Si le nombre de tonnes métriques chargées, déchargées ou transbordées est supérieur à la moitié, sans dépasser les trois quarts du nombre de tonneaux de jauge nette 42

c) Si le nombre de tonnes métriques chargées, déchargées ou transbordées dépasse les trois quarts du nombre de tonneaux de jauge nette..... 56

II. — Navires français ou étrangers laissant ou prenant exclusivement des passagers et leurs bagages:

a) Nombre des passagers embarqués et débarqués inférieur à 50..... 3

b) Nombre des passagers embarqués et débarqués égal ou supérieur à 50..... 6

Exemptions de taxe.

Sont exemptés de la taxe sur le tonnage:

a) Les navires qui auront déjà effectué au moins vingt voyages dans la même année, du 1er janvier au 31 décembre;

b) Les navires se livrant à la pêche nationale, au remorquage, au pilotage ou à la navigation intérieure;

c) Les bâtiments de toute nature appartenant en propre à l'Etat français, ou employés à ses services et n'effectuant que des opérations rentrant dans le cadre normal des attributions de la puissance publique;

d) Les bâtiments faisant du cabotage entre les ports français de la métropole.

B. — Taxes de stationnement

Les navires et bâtiments de mer, les bateaux de navigation intérieure, les bateaux de servitude, de travaux, de pêche et de plaisance, les engins de travaux, bénéficieront d'une franchise de trente jours pour séjourner dans le port.

Le jour d'arrivée et le jour de départ sont compris dans le décompte des jours de séjour quelles que soient les heures d'arrivée ou de départ.

Passé ce délai, ils acquitteront:

1° *Pour les navires et bâtiments autres que ceux en construction:*

Un droit de tonnage pour leur entrée dans le port égal à 10 F par tonneau de jauge brute.

Ce droit de tonnage ne sera toutefois pas acquitté pour les navires demeurant dans le port de Saint-Nazaire directement après l'exécution d'une opération commerciale et ayant déjà acquitté un droit de tonnage lors de leur entrée.

Les bâtiments sont dits « en construction » lorsqu'ils n'ont encore jamais reçu de permis de navigation à leur entrée dans le port, jusqu'à leur première sortie.

2° *Pour les navires et bâtiments, les bateaux de navigation intérieure, les bateaux de servitude, les engins de travaux*, une taxe de séjour définie ci-dessous, également applicable aux bâtiments en construction, aux navires désarmés, en réparation, transformation, finition ou démolition, jusqu'au jour de leur complète disparition du port.

Le temps passé dans les formes de radoub et dans la forme-écluse utilisée comme forme de radoub sera toutefois déduit pour le calcul de la franchise ci-dessus et de l'assiette des taxes de séjour sans interrompre par ailleurs la période de stationnement.

a) *Navires et bâtiments de mer.*

Navires et bâtiments faisant escale dans l'avant-port entre les jetées ou les bassins: en relâche ou n'effectuant aucune opération commerciale ainsi que les navires désarmés:

1 F par tonneau de jauge brute et par jour après un mois de stationnement;

2 F par tonneau de jauge brute et par jour après trois mois de stationnement.

Navires et bâtiments stationnant dans l'avant-port entre les jetées ou les bassins pour réparation, transformation, démolition, navires stationnant dans les bassins pour construction ou achèvement:

0,10 F par tonneau de jauge brute et par jour pour les 10.000 premiers tonneaux de jauge brute;

0,20 F par tonneau de jauge brute au delà des 10.000 premiers tonneaux.

La jauge brute retenue est celle du navire après construction ou avant démolition. Pour les bâtiments en construction, à titre d'acompte, le versement sera calculé sur la jauge brute théorique.

Pour les navires en exploitation ayant Saint-Nazaire pour port d'attache ou d'armement, une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs ci-dessus sera appliquée.

Pour les navires désarmés destinés à être démolis, la franchise d'un mois précitée n'est appliquée qu'une fois, le tarif « stationnement pour démolition » étant appliqué à partir du jour du commencement de la démolition en un poste spécialisé.

b) *Bateaux de navigation intérieure, engins de servitude, de travaux, de pêche, de plaisance.*

1 F par mètre cube de volume compris entre le plan de flottaison à vide et le plan du plus grand enfoncement autorisé pour les bateaux affectés au transport de marchandises.

Ou pour les autres: 1 F par mètre cube de déplacement pour le plus grand enfoncement.

Exemptions.

Sont exemptés des taxes de stationnement:

1° Les navires et bâtiments appartenant en propre à l'Etat français ou au département de la Loire-Inférieure, ou employés à leurs services;

2° Les remorqueurs, bateaux de pilotage de Loire, bateaux de pêche, engins de servitude de toutes sortes effectivement exploités au port de Saint-Nazaire, à l'exclusion des engins désarmés, en stationnement, en démolition.

C. — Péages sur les passagers

Les péages perçus sur les passagers sont les suivants:

1° *Long cours.*

Pour chaque passager de 1re classe s'embarquant ou débarquant ..... 1.600 F.

Pour chaque passager de 2e classe s'embarquant ou débarquant 1.000

Pour chaque passager de 3e classe s'embarquant ou débarquant 750

Emigrants ou indigents rapatriés par les soins des administrations coloniales ou locales, s'embarquant ou débarquant 80

2° *Cabotage international (y compris l'Algérie).*

1re classe ..... 200 F.
2e classe 150
3e classe 75

Les taux ci-dessus sont réduits en faveur des mutilés de guerre dans la proportion ci-après:

a) 50 p. 100 pour les mutilés de guerre titulaires d'une carte d'invalidité de 25 à 50 p. 100;

b) 75 p. 100 pour les mutilés de guerre titulaires d'une carte d'invalidité de plus de 50 p. 100.

Les guides de mutilés de guerre de 100 p. 100 sont exonérés.

Les passagers auxquels s'appliquent les péages ci-dessus sont tous les occupants débarqués ou embarqués d'un navire à l'exclusion de tous équipages ou personnels en service ou en déplacement appartenant à la marine de commerce, de pêche ou de navigation intérieure;

Au-dessous de trois ans, les enfants ne sont pas soumis à ces taxes.

A partir de cet âge, la taxe est perçue intégralement.

Nota. — La définition des classes est celle admise pour les droits de quai.

D. — Péages sur les marchandises

Les taxes de péages payables par les expéditeurs, les destinataires ou les transitaires, pour les marchandises embarquées, débarquées ou transbordées, sont fixées ainsi qu'il suit:

Toutes marchandises.

Taxation à la tonne et par tonne métrique de 1.000 kilogrammes pour les marchandises en vrac ou emballées, le poids à considérer pour l'assiette de la taxe étant le poids retenu pour l'établissement de la statistique du commerce extérieur, et la perception devant être effectuée par article de déclaration arrondi à la tonne supérieure. La taxe n'est pas exigible plus d'une fois sur la même marchandise.

Tarif à 10 F.

Sables, pierres et graviers..... 279 A à 281.
Minerai de fer (à l'exportation seulement)..... 290.

Tarif à 15 F.

Phosphates de calcium naturels..... 245.
Ciments et parpaings..... 288 et ex 1185 B.
Minerai de fer (à l'importation)..... 290.
Houille grue, carbonisée (coke) ou agglomérés (briquettes, boulets, etc.)..... 311 à 313.
Fontes, fers et aciers..... 73-01 à 73-19.

Tarif à 25 F.

Céréales ..... 93 à 100.
Engrais ..... 572 A à 577.
Bois et ouvrages en bois..... 763 à 799 B.

Tarif à 32 F.

Combustibles minéraux: matières bitumineuses et huiles minérales, produits de leur distillation, cires minérales..... 318 A à 343.

Tarif à 38 F.

Autres marchandises.

Exemptions de taxes.

Sont exemptés de la perception de la taxe sur les marchandises:

a) Les provisions ou matériel de bord embarqués ou débarqués et nécessaires à l'avitaillement, à l'armement ou au gréement des navires, à l'exception du matériel désaffecté;

b) Les marchandises, matériel ou objets quelconques appartenant à l'Etat ou destinés à ses services, à l'exclusion de ceux ayant un budget autonome;

c) La pêche apportée par les navires pratiquant la pêche nationale;

d) Les colis postaux;

e) Les dépêches en sacs de l'administration des postes, télégraphes et téléphones;

f) Les containers et cadres mobiles importés ou exportés vides;

g) Les marchandises empruntant le passage d'eau de Saint-Nazaire à Mindin.

E. — TAXES DE PÉAGES POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE POLICE DES QUAIS, DE SAUVETAGE ET D'INCENDIE

Ces taxes sont fixées ainsi qu'il suit:

1° 3 F par tonneau de jauge nette sur tous les navires naviguant au long cours ou au cabotage international (y compris l'Algérie);

2° 1F par tonneau de jauge nette sur tous les navires jaugeant net 100 tonneaux et plus et faisant le grand cabotage et le petit cabotage entre Saint-Nazaire et un port français ou inversement.

Quel que soit le nombre de voyages de navires, le nombre de tonnes de marchandises débarquées ou embarquées, les taxes déjà payées dans d'autres ports, les taxes ci-dessus ne subissent aucune réduction.

Exemptions.

Sont exemptés:

a) Les navires appartenant à l'Etat ou affectés à son service;

b) Les navires naviguant au bornage ou faisant la pêche côtière;

c) Les navires affectés au pilotage et au remorquage;

d) Les navires entrés sur lest et repartant sur lest;

e) Les bateaux de navigation intérieure, même naviguant dans la partie de la Loire;

f) Les navires en relâche ne faisant aucune opération commerciale;

g) Les navires de croisière naviguant exclusivement pour une journée de croisière.

Art. 2. — Les taxes fixées à l'article 1er ci-dessus entreront en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1953.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-1282 du 30 décembre 1953 portant relèvement des indemnités d'habillement allouées aux personnels des services extérieurs de la marine marchande.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la marine marchande, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 49-159 du 7 février 1949 portant relèvement des indemnités d'habillement des personnels des services extérieurs de la marine marchande,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les taux des indemnités d'habillement allouées aux personnels des services extérieurs de la marine marchande sont fixés ainsi qu'il suit:

1° Indemnité de première mise d'habillement:

Agents du gardiennage	13.000 F.
Personnels de la surveillance des pêches et de la police de la navigation	15.000

2° Indemnité annuelle d'entretien:

Taux unique pour tous les personnels ayant droit à la première mise d'équipement	8.400

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, notamment le décret n° 49-159 du 7 février 1949 susvisé.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la marine marchande et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 30 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMARONY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Attribution de bourses dans les écoles nationales de la marine marchande.

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine marchande en date du 21 décembre 1953, des bourses et des fractions de bourses d'études sont accordées aux élèves des écoles nationales de la marine marchande dont les noms suivent:

Elèves de la marine marchande.

Bourses entières.

Bourdais (Jean), école de Paris.
Charlot (Yves), école du Havre.
Le Coulant (Bernard), école du Havre.
Chevalier (Joseph), école de Paimpol.
Faucillon (Paul), école de Paimpol.
Mourrain (Hervé), école de Paimpol.
Flambard (Jean), école de Nantes
Guillemot (Yannick), école de Nantes.
Jannic (Henri), école de Nantes.
Lucas (Jean-Marie), école de Nantes.
Vigouroux (Pierre), école de Nantes.
Bayonnette (Georges), école de Bordeaux.
Legrand (André), école de Bordeaux.
Libette (Gilles), école de Bordeaux.
Lacoste (Yves), école de Marseille.
Sterlin (Jean), école de Marseille.

Demi-bourses.

Denouel (Jean), école de Paris.
Stennstrup (Axel), école de Paris.
Sarazin (Gérard), école de Paris.
Basille (Hubert), école du Havre.
Cirot (Raymond), école du Havre.
Bucas (Jean), école de Paimpol.
Marion (Guy), école de Paimpol.
Mieville (Yves), école de Paimpol.
De Kerros (François), école de Nantes.
Derout (René), école de Nantes.
Desbois (Jean), école de Nantes.
Giquel (Maurice), école de Nantes.
Guezel (Léon), école de Nantes.
Enjalbal (André), école de Bordeaux.
Gouret (Henri), école de Bordeaux.
Huguenet (Pierre), école de Bordeaux.
Loison (Gérard), école de Bordeaux.
Aubry (Yves), école de Marseille.
Drevon (Bruno), école de Marseille.
Millan (Léandre), école de Marseille.
Wagner (Pierre), école de Marseille.

Lieutenants au cabotage.

Bourses entières.

Douais (Roger), école du Havre.
Couliou (Théodore), école de Paimpol.
Gallais (Marcel), école de Paimpol.
Le Roy (Auguste), école de Marseille.
Mercier (François), école de Marseille.

Demi-bourses.

Goudé (André), école du Havre.
Quillien (François), école de Paimpol.

Radioélectriciens de la marine marchande.

Bourses entières.

Duclos (Yannick), école de Nantes.
Gizard (Henri), école de Nantes.
Joly (Pierre), école de Nantes.
Vichon (Laurent), école de Nantes.

Demi-bourse.

Laurent (Yves), école de Nantes.

Elèves mécaniciens de la marine marchande.

Bourses entières.

D'heilier (Jean), école de Paris.
Allain (Albert), école de Nantes.
Davy (Serge), école de Nantes.
Orhan (Jean), école de Nantes.
Zambon (Serge), école de Bordeaux.
Brousse (Yves), école de Marseille.

Demi-bourses.

Bigot (Jean), école de Paris.
Leborgne (Roger), école de Paris.
Roger (Michel), école de Paris.
Briand (Jean-Pierre), école de Nantes.
Hereau (Claude), école de Nantes.
Inquello (Yves), école de Nantes.
Marochain (André), école de Nantes.
Dulong (Gérard), école de Bordeaux.
Chiesa (Fernand), école de Marseille.
Lami (Cyprien), école de Marseille.

Officiers mécaniciens de 2e classe.

Bourses entières.

Rubinstein (Serge), école de Paris.
Abysique (Marceau), école de Paimpol.
Heuriet (Jean), école de Paimpol.
Le Calvez (Gildas), école de Paimpol.
Moreau (Louis), école de Paimpol.
Sicot (Michel), école de Paimpol.
Fouassier (Raymond), école de Nantes.
Gilles (Bernard), école de Bordeaux.
Luciani (Xavier), école de Marseille.

Demi-bourses.

Cornille (Michel), école de Paris.
Delorieux (Claude), école de Paris.
Girard (Gilbert), école de Paris.
Kripouchine (Louis), école de Paris.
Mercier (Gérard), école de Paris.
Meunier (Hubert), école de Paris.
Pointier (Guy), école de Paris.
Roger (Claude), école de Paris.
Boixière (Louis), école de Paimpol.
Le Biller (Joseph), école de Paimpol.
Le Calvez (Pierre), école de Paimpol.
Marion (Yves), école de Paimpol.
Nicolas (François), école de Paimpol.
Peres (Jean-Pierre), école de Paimpol.
Chene (Yvon), école de Nantes.
Craipeau (Guy), école de Nantes.
Dufour (Jacques), école de Nantes.
Guichon (Jean-Claude), école de Nantes.
Guiheux (Michel), école de Nantes.
Houel (Romain), école de Nantes.
Lambert (Serge), école de Nantes.
Landrin (Lucien), école de Nantes.
Candau (Michel), école de Bordeaux.
Kroell (Gérard), école de Bordeaux.
Laraigne (Yves), école de Bordeaux.
Servit (Michel), école de Bordeaux.
Blanchin (Jean), école de Marseille.
Casabori (Maurice), école de Marseille.
Gineslet (Jacques), école de Marseille.
Ottari (René), école de Marseille.
Reyre (Roland), école de Marseille.
Romani (François), école de Marseille.
Ruet (Michel), école de Marseille.
Wilson (Henri), école de Marseille.

Eleve officier au long cours.

Demi-bourse.

Pingeot (Philippe), école de Nantes.

Elève officier mécanicien.

Demi-bourse.

Henry (Marcel), école de Paris.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 53-1293 du 30 décembre 1953 relatif au régime particulier de remboursement des frais engagés à l'occasion de leurs déplacements par les fonctionnaires du service des instruments de mesure.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 48-695 du 16 avril 1948 relatif aux indemnités pour frais de déplacements attribuées aux fonctionnaires du service des instruments de mesure, ainsi que les textes l'ayant modifié : décret n° 49-102 du 25 janvier 1949, décret n° 49-1024 du 27 juillet 1949, décret n° 49-1485 du 19 novembre 1949 et décret n° 51-1278 du 6 novembre 1951;

Vu le décret n° 53-394 du 28 avril 1953 fixant le régime des redevances pour contrôles spéciaux et travaux métrologiques spéciaux effectués par les agents du service des instruments de mesure;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements;

Vu le décret n° 53-840 du 12 septembre 1953 portant fixation du régime d'indemnité du personnel du service des instruments de mesure effectuant les contrôles et travaux métrologiques spéciaux, et notamment l'article 3 de ce texte;

Vu le décret n° 53-860 du 17 septembre 1953 fixant le régime des vacations effectuées par certains agents du service des instruments de mesure à l'occasion de l'exécution des travaux métrologiques spéciaux définis par le décret du 28 avril 1953, et notamment l'article 5 de ce texte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les fonctionnaires ci-après désignés appartenant au service des instruments de mesure perçoivent des indemnités forfaitaires pour frais de tournée dans les conditions suivantes :

1° *Pour chacun des dix directeurs de circonscriptions régionales.*

Une indemnité annuelle de 100.000 F couvrant les frais autres que de transport occasionnés par les tournées d'inspection de service auxquelles procèdent les intéressés sur l'ensemble du territoire compris dans la limite de leurs circonscriptions régionales respectives.

2° *Ingénieurs, inspecteurs divisionnaires, inspecteurs.*

Une indemnité annuelle fixée par abonnement pour chaque bureau de contrôle des instruments de mesure, par décision du ministre de l'industrie et du commerce, dans la limite des crédits budgétaires et des maxima ci-après :

150.000 F par agent dont le cadre des déplacements n'excède pas deux départements;
200.000 F par agent dont le cadre des déplacements dépasse deux départements.

Ces indemnités couvrent les frais autres que de transport occasionnés aux fonctionnaires intéressés par les tournées de vérification et de surveillance auxquelles ils procèdent, ainsi que pour les tournées de contrôles métrologiques spéciaux régulièrement prévisibles dans le programme normal des travaux.

Les ingénieurs stagiaires et inspecteurs stagiaires peuvent bénéficier du régime des indemnités forfaitaires ci-dessus, en fonction des tournées qui leur sont imposées au cours de leur stage.

3° *Agents de vérification.*

Une indemnité annuelle forfaitaire, fixée dans les mêmes conditions qu'au paragraphe 2° ci-dessus et dont les maxima ne pourront dépasser la moitié de ceux prévus audit paragraphe. Ces indemnités couvrent les frais occasionnés aux intéressés pour les tournées mentionnées ci-dessus auxquelles ils participent.

Art. 2. — Les fonctionnaires ou agents du service des instruments de mesure qui ne font pas usage d'un véhicule automobile personnel pour les besoins du service sont remboursés des frais de transport qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements à l'intérieur de la circonscription territoriale du bureau des instruments de mesure où ils sont affectés, y compris leur commune de résidence, par l'attribution d'une indemnité forfaitaire dont le taux est fixé par décision du ministre de l'industrie et du commerce, dans la limite des crédits budgétaires et d'un maximum annuel de 48.000 F par agent.

Art. 3. — Pour tous les déplacements non couverts par les indemnités forfaitaires mentionnées aux articles 1er et 2 ci-dessus, les fonctionnaires et agents du service des instruments de mesure seront remboursés de leurs frais de transport et de séjour dans les conditions et suivant les taux résultant de l'application des dispositions du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 susvisé.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions conjuguées des articles 9 et 35 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953, les fonctionnaires et agents du service des instruments de mesure autorisés à utiliser un véhicule automobile personnel pour les besoins du service peuvent percevoir les indemnités kilométriques pour les trajets effectués tant à l'intérieur de leur commune de résidence

dence qu'à l'intérieur de la commune où ils se sont rendus en tournée, en raison de l'obligation qui leur est faite de transporter du matériel de contrôle lourd ou encombrant indispensable à l'exercice de leurs fonctions.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, dont les dispositions prendront effet à compter du 1er juillet 1953, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret n° 53-1294 du 31 décembre 1953 relatif à l'exploitation en France des films cinématographiques impressionnés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à l'information,

Vu l'ordonnance du 3 juillet 1945 ayant pour objet de subordonner à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques;

Vu le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités générales d'application de l'ordonnance du 3 juillet 1945 susvisée;

Vu le décret du 21 août 1953 modifiant la réglementation de l'industrie cinématographique;

Vu l'avis du conseil supérieur de la cinématographie,

Décrète:

Art. 1er. — L'exploitation en France des films cinématographiques produits en tout ou partie en dehors du territoire français est, sous réserve des dispositions des articles suivants, soumise au même régime que celle des films français.

Art. 2. — Les programmes présentés dans toute salle de spectacle cinématographique doivent comprendre au moins pendant cinq semaines par trimestre, un film français de seconde partie répondant aux conditions fixées à l'article 1er du décret n° 53-759 du 21 août 1953, ainsi que celles qui seront fixées par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 3. — Le temps réservé pour la projection de programmes composés ainsi qu'il est dit à l'article précédent est ramené à quatre semaines par trimestre pour les salles qui auront présenté, pendant au moins dix semaines de ce trimestre, des programmes comportant au moins un film français de métrage inférieur à 1.300 mètres et répondant aux conditions qui seront fixées par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 4. — Les modalités du contrôle de l'application des dispositions du présent décret seront fixées par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 5. — Les dispositions du présent décret ne concernant pas les revues hebdomadaires d'actualités cinématographiques.

Art. 6. — Le présent décret est applicable à l'Algérie et aux divers territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer dans les conditions qui sont réglées par arrêté des gouverneurs généraux et gouverneurs de territoires autonomes.

Art. 7. — Sont abrogées toutes dispositions contraires antérieures et notamment les décrets du 17 août 1946 et du 3 novembre 1948 ainsi que l'article 4 du décret du 2 septembre 1953 relatif à l'exploitation des films étrangers de long métrage.

Art. 8. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat à l'information,
ÉMILE HUGUES.

Organisation du service ordinaire des mines dans les départements de la France métropolitaine et de la France d'outre-mer.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu l'arrêté du 26 avril 1952 organisant le service des mines dans les départements de la France métropolitaine;

Vu l'arrêté du 28 août 1953 portant réorganisation des divisions minéralogiques;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 26 avril 1952 sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-après:

« Le service ordinaire des mines dans les départements de la France métropolitaine et dans les départements de la France d'outre-mer comportant les différentes attributions dévolues à ce service est organisé comme suit:

FRANCE METROPOLITAINE

Division minéralogique de l'Ouest.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE TOULOUSE

Départements: Lot, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées.

Siège: TOULOUSE.

	Subdivisions:
Sous-arrondissement de Toulouse-Nord.	
Aveyron.	1re de Rodez.
Lot.	2e de Rodez.
Tarn.	Cahors.
Tarn-et-Garonne.	1re d'Albi.
Houillères du bassin d'Aquitaine.	2e d'Albi (siège Toulouse).
Siège: Toulouse.	Montauban (siège Toulouse).

	Subdivisions:
Sous-arrondissement de Toulouse-Sud.	
Ariège.	Foix.
Haute-Garonne.	1re de Toulouse.
Gers.	2e de Toulouse.
Hautes-Pyrénées.	3e de Toulouse.
Siège: Toulouse.	Auch (siège Toulouse)
	Tarbes.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE BORDEAUX

Départements: Charente-Maritime, Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Vienne.

Siège: BORDEAUX.

	Subdivisions:
Sous-arrondissement de Bordeaux-Nord.	
Charente-Maritime.	La Rochelle (résidence provisoire à Bordeaux depuis le 28 juillet 1941).
Charente.	
Dordogne.	
Gironde.	Angoulême.
Deux-Sèvres.	Périgueux.
Vienne.	2e de Bordeaux.
Siège: Bordeaux.	Niort.
	Poitiers.

Sous-arrondissement de Bordeaux-Sud.	Subdivisions :
Gironde.	1re de Bordeaux.
Lot-et-Garonne.	3e de Bordeaux.
Landes.	Agen.
Basses-Pyrénées.	Dax.
Siège : Bordeaux.	Pau.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE NANTES

Départements : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher.

Siège : NANTES.

Sous-arrondissement de Nantes.	Subdivisions :
Loire-Inférieure.	1re de Nantes.
Vendée.	2e de Nantes.
Maine-et-Loire.	1re d'Angers.
Indre-et-Loire.	2e d'Angers.
Loir-et-Cher.	Tours.
Sarthe.	Le Mans.
Siège : Nantes.	

Sous-arrondissement de Rennes.	Subdivisions :
Finistère.	Brest (résidence provisoire Quimper).
Côtes-du-Nord.	Saint-Brieuc.
Ille-et-Vilaine.	Rennes.
Mayenne.	Laval.
Morbihan.	Lorient.
Siège : Rennes.	

Division minéralogique du Nord.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE DOUAI

Départements : Nord et Pas-de-Calais.

Siège : DOUAI.

Sous-arrondissement de Valenciennes.	Subdivisions :
Groupes de Valenciennes et de Douai.	Maubeuge.
Arrondissements administratifs d'Avesnes, de Cambrai, Douai et Valenciennes.	Valenciennes-Est.
	Valenciennes-Ouest.
Canton de Pont-à-Marcq de l'arrondissement de Lille.	Aniche-Est.
	Escarpelle.
Siège : Valenciennes.	Aniche-Ouest.

Sous-arrondissement de Lille.	Subdivisions :
Groupes d'Illénin-Liétard et d'Cignies.	Lille.
Arrondissement administratif de Lille.	Armentières.
Cantons de Steenvoorde, Cassel, Hazebrouk, Merville et Bailleul de l'arrondissement de Dunkerque.	Oignies.
	Courrières.
Cantons de Béthune et Carvin de l'arrondissement de Béthune.	Dourges-Drocourt.
Cantons de Marquion, Croisilles, Bapaume et Bertincourt de l'arrondissement d'Arras.	
Siège : Lille.	

Sous-arrondissement de Béthune-Est.	Subdivisions :
Groupes de Bruay et de Lens-Liévin.	Bruay.
Cantons de Lens, Norrents-Fontes, Lillers, Cambrin, Laventie, Houdain, Liévin de l'arrondissement de Béthune.	Lens.
	Liévin.
Canton de Saint-Omer de l'arrondissement de Saint-Omer.	
Cantons de Vimy, Vitry, Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Beaumetz-les-Loges et Pas-en-Artois de l'arrondissement d'Arras.	
Siège : Béthune.	

Sous-arrondissement de Béthune-Ouest.	Subdivisions :
Groupes d'Auchel et de Béthune.	Calais.
Arrondissement administratif de Boulogne.	Auchel.
Cantons d'Ardres et d'Audruicq de l'arrondissement de Saint-Omer.	Béthune.
Cantons de Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Bergues, Hondschoote et Wormhoult de l'arrondissement de Dunkerque.	
Arrondissement de Montreuil.	
Arrondissement de Saint-Pol (sauf cantons d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny).	
Cantons d'Arras de l'arrondissement d'Arras.	
Siège : Béthune.	

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE SAINT-QUENTIN

Départements : Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne.

Siège : SAINT-QUENTIN.

Sous-arrondissement de Châlons-sur-Marne.	Subdivisions :
Ardennes.	Charleville.
Marne.	Reims.
Aisne.	Soissons.
Oise.	Saint-Quentin.
Somme.	Beauvais.
Siège : Châlons-sur-Marne.	Compiègne.
	Amiens.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE ROUEN

Départements : Seine-Inférieure, Eure-et-Loir, Eure, Orne, Manche, Calvados.

Siège : ROUEN.

Sous-arrondissement de Rouen.	Subdivisions :
Seine-Inférieure.	1re de Rouen.
Eure.	2e de Rouen.
Eure-et-Loir.	Evreux.
Siège : Rouen.	Chartres.

Sous-arrondissement de Caen.	Subdivisions :
Calvados.	1re de Caen.
Orne.	2e de Caen.
Manche.	Alençon.
Siège : Caen.	Saint-Lô (résidence provisoire à Granville).

Division minéralogique du Nord-Est.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE METZ

Départements : Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.

Siège : METZ.

Sous-arrondissement de Metz-Sud I.	Subdivisions :
Moselle : arrondissements de Forbach, Sarreguemines.	Merlebach-I.
Houillères et salines de la Moselle.	Forbach-I.
Siège : Metz.	Forbach-II.

Sous-arrondissement de Metz-Sud II.	Subdivisions :
Arrondissements de Boulay, Sarrebourg, Château-Salins.	Merlebach-II.
Houillères et salines de la Moselle.	Saint-Avold.
Siège : Metz.	Metz-Sud-I.
	Metz-Sud-II.

Sous-arrondissement de Metz-Nord.	Subdivisions :
Moselle : arrondissement de Metz-Ville, Metz-Campagne, Thionville-Est et Thionville-Ouest.	1re de Metz-Nord.
	2e de Metz-Nord.
Mines de fer de la Moselle.	Thionville-Est.
Siège : Metz.	Thionville-Ouest.

Sous-arrondissement de Nancy-Nord.	Subdivisions :
Meurthe-et-Moselle : arrondissement de Briey.	Briey-Nord.
Cantons de Pont-à-Mousson, Nancy-Nord, Nancy-Est.	Briey-Sud.
	Longwy (résidence à Herserange).
Mines de fer et de sel et salines de Meurthe-et-Moselle.	3e de Nancy.
Siège : Metz.	4e de Nancy.

Sous-arrondissement de Nancy-Sud.	Subdivisions :
Meurthe-et-Moselle : arrondissements de Toul, Lunéville.	1re de Nancy.
Cantons de Nancy-Sud et Nancy-Guest, Meuse.	2e de Nancy.
Siège : Nancy.	Bar-le-Duc.

Sous-arrondissement de Nancy-Est.	Subdivision :
Vosges.	Epinal.
Siège : Nancy.	

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE STRASBOURG

Départements: Haut-Rhin, Bas-Rhin, territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs,

Siège: STRASBOURG.

Sous-arrondissement de Strasbourg I.	Subdivision:	
Bas-Rhin.	Strasbourg.	
Siège: Strasbourg.		
Sous-arrondissement de Strasbourg II.	Subdivisions:	
Haut-Rhin, territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs.	Colmar.	
	Mulhouse.	
	Belfort.	
Siège: Strasbourg.	Besançon.	

Division minéralogique de l'Est.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE PARIS

Départements: Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret,

Siège: PARIS,

1er sous-arrondissement de Paris.	Subdivisions:
Siège: Paris,	1re de Paris (Seine-Ouest).
	2e de Paris (Seine-Nord-Ouest).
	3e de Paris (Seine-Nord).
	4e de Paris (Seine-Nord-Est).
	5e de Paris (Paris-Nord).
2e sous-arrondissement de Paris.	Subdivisions:
Siège: Paris,	6e de Paris (Paris-Sud-Ouest).
	7e de Paris (Paris-Sud-Est).
	8e de Paris (Seine-Sud-Ouest).
	9e de Paris (Seine-Sud).
	10e de Paris (Seine-Sud-Est).
Sous-arrondissement de Versailles.	Subdivisions:
	Versailles-Nord.
	Versailles-Sud.
Seine-et-Oise.	Pontoise (résidence éventuellement autorisée dans le département de la Seine).
Seine-et-Marne.	
Loiret,	Corbeil.
Siège: Paris.	Melun.
	Provins.
	Orléans.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE DIJON

Départements: Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne, Aube, Haute-Marne,

Siège: DIJON.

Sous-arrondissement de Dijon.	Subdivisions:
Côte-d'Or.	1re de Dijon.
Yonne.	2e de Dijon.
Aube.	Auxerre.
Haute-Marne.	Troyes.
Siège: Dijon.	Chaumont.
Sous-arrondissement de Chalon-sur-Saône.	Subdivisions:
Saône-et-Loire.	Chalon.
Nièvre.	Mâcon.
Jura.	Montceau-les-Mines.
Houillères du bassin de Bourgogne.	Nevers.
Siège: Chalon-sur-Saône.	Lons-le-Saunier.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE LYON

Départements: Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Loire.

Siège: LYON.

Sous-arrondissement de Lyon.	Subdivisions:
Rhône.	1re de Lyon.
Ain.	2e de Lyon.
	3e de Lyon.
Siège: Lyon.	Bourg.
Sous-arrondissement de Grenoble.	Subdivisions.
Isère.	1re de Grenoble.
Savoie.	2e de Grenoble.
Haute-Savoie.	Chambéry.
Drôme.	Annecy.
Hautes-Alpes.	Valence.
Houillères du bassin du Dauphiné.	Gap.
Siège: Grenoble.	
Sous-arrondissement de Saint-Etienne-Sud.	Subdivisions:
Commune de Saint-Etienne jusqu'au Furens.	1re de Saint-Etienne.
Commune de la Talaudière, Terrenoire, Saint-Jean-Bonnefonds, Rochetaillée.	2e de Saint-Etienne.
Cantons de Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Pélussin.	
Partie occidentale du canton de Saint-Héand jusqu'au Furens, cantons du Chambon-Feugerolles, Firminy, Saint-Genest-Malifaux, Bourg-Argental.	
Arrondissement de Montbrison (rive gauche de la Loire).	
Groupe de Saint-Etienne-Est des Houillères du bassin de la Loire, non compris Communay.	
Groupe de Saint-Etienne-Ouest des Houillères du bassin de la Loire.	
Siège: Saint-Etienne.	
Sous-arrondissement de Saint-Etienne-Nord.	Subdivisions:
Arrondissement de Roanne (rive gauche de la Loire).	3e de Saint-Etienne.
Partie orientale du canton de Saint-Héand jusqu'au Furens; arrondissement de Roanne (rive droite de la Loire); arrondissement de Montbrison (rive droite de la Loire).	4e de Saint-Etienne.
Groupe de la Ricamarie des Houillères du bassin de la Loire.	
Groupe de Firminy des Houillères du bassin de la Loire.	
Siège: Saint-Etienne.	

Division minéralogique du Sud-Est.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE CLERMONT-FERRAND

Départements: Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Indre,

Siège: CLERMONT-FERRAND.

Sous-arrondissement de Clermont-Ferrand-Nord.	Subdivisions:
Cher.	Bourges.
Allier.	Montluçon.
Eaux minérales du Puy-de-Dôme.	Moulins.
Siège: Clermont-Ferrand.	Vichy.
Sous-arrondissement de Clermont-Ferrand-Sud.	Subdivisions:
Puy-de-Dôme.	Clermont-Ferrand-Est.
Haute-Loire.	Clermont-Ferrand-Ouest.
Cantal.	Issoire.
Houillères du bassin d'Auvergne.	Le Puy.
Siège: Clermont-Ferrand.	Aurillac.
Sous-arrondissement de Limoges.	Subdivisions:
Haute-Vienne.	Limoges.
Indre.	Châteauroux.
Creuse.	Guéret.
Corrèze.	Brive.
Siège: Limoges.	

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE MONTPELLIER

Départements: Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.

Siège provisoire: ALÈS.

Sous-arrondissement de Montpellier-Nord	Subdivisions:
Ardèche.	Aubenas.
Gard.	Mende.
Lozère.	1re d'Alès.
Houillères du bassin des Cévennes.	2e d'Alès.
Siège provisoire: Alès.	3e d'Alès.
	Nîmes.

Sous-arrondissement de Montpellier-Sud.	Subdivisions:
Hérault.	Montpellier-I.
Aude.	Montpellier-II.
Pyrénées-Orientales.	Carcassonne.
Siège: Montpellier.	Perpignan.

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE MARSEILLE

Départements: Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Corse.

Siège: MARSEILLE.

Sous-arrondissement de Marseille-Ouest	Subdivisions:
Bouches-du-Rhône.	1re de Marseille.
Vaucluse.	2e de Marseille.
Houillères du bassin de Provence.	3e de Marseille.
Siège: Marseille.	4e de Marseille.
	Aix.
	Avignon.

Sous-arrondissement de Marseille-Est.	Subdivisions:
Alpes-Maritimes.	Nice.
Basses-Alpes.	Manosque.
Var.	Toulon.
Corse.	Ajaccio.
Siège: Marseille.	

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE LA GUYANE

Guyane, Martinique, Guadeloupe.

Siège: CAYENNE.

Subdivisions: Cayenne et Fort-de-France.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 novembre 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Régime d'indemnisation des membres des conseils, commissions et comités institués auprès du ministère de l'industrie et du commerce.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 16 mars 1928, notamment son article 6, instituant une commission permanente du régime douanier des produits pétrolifères;

Vu la loi du 20 juillet 1944 modifiée, et notamment son article 6 portant institution d'une commission de prolongation des brevets d'invention;

Vu l'ordonnance du 11 septembre 1945, notamment son article 8, instituant un comité consultatif des foires et salons;

Vu la loi du 11 février 1946 instituant une commission permanente du statut du personnel des exploitations et établissements miniers;

Vu le décret du 8 octobre 1880 modifié, portant création du bureau national scientifique et permanent des poids et mesures;

Vu le décret du 1er février 1925 modifié, portant création d'une commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures;

Vu l'article 38 du décret du 16 juillet 1935 portant institution du comité technique de l'électricité;

Vu le décret n° 46-1433 du 14 février 1946 portant statut du mineur, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 46-749 du 18 avril 1946 portant création du comité consultatif du contentieux;

Vu le décret n° 46-759 du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat, notamment son article 13;

Vu le décret n° 46-947 du 7 mai 1946 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de l'école supérieure de métrologie;

Vu le décret n° 46-1100 du 17 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, en ce qui concerne l'organisation du conseil supérieur de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 18 mars 1947, notamment son article 5, instituant une commission nationale d'appel pour l'application de la loi réglementant la profession de coiffeur;

Vu le décret du 8 mai 1947 modifié portant constitution du conseil supérieur de la propriété industrielle;

Vu le décret n° 48-1142 du 18 septembre 1948 instituant: 1° une commission des marchés d'Electricité de France; 2° une commission des marchés de Gaz de France;

Vu le décret n° 50-733 du 22 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 18 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative au comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale;

Vu le décret n° 52-697 du 18 juin 1952 portant création du conseil supérieur du pétrole;

Vu l'arrêté du 28 février 1907 modifié, instituant une commission spéciale pour l'étude des questions concernant l'hygiène dans les mines;

Vu l'arrêté du 30 mars 1928, notamment son article 2, instituant une commission relative au régime d'importation du pétrole;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1943 portant constitution: 1° du comité technique de l'énergie des mers; 2° du comité technique de l'énergie des vents;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1943 maintenu par le décret n° 48-429 du 10 mars 1948 relatif à l'institution du comité technique des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 20 juin 1944 constituant une commission d'utilisation des carburants et lubrifiants;

Vu l'arrêté du 20 mars 1946 instituant un comité consultatif du commerce;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1945 pris en application des dispositions du décret du 16 juin 1923 portant statut des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, et notamment l'article 25;

Vu l'arrêté du 18 octobre 1946 pris en application des articles 13, 14 et 20 du décret n° 46-915 du 7 mai 1946 portant statut des fonctionnaires du service des instruments de mesure et relatif au mode d'élection des délégués du personnel du service des instruments de mesure à la commission de classement et au conseil de discipline;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1948 instituant une commission d'études et de normalisation de matériel électrique de mines;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1948 portant institution d'une commission consultative des marchés;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1949 portant constitution du comité des navires citernes pétroliers;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1949 instituant un comité consultatif de l'artisanat;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1950 instituant une commission de recherches scientifiques sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;

Vu l'article 14 de la convention franco-sarroise du 3 mars 1950 instituant un comité paritaire franco-sarrois relatif aux unités et instruments de mesure,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits prévus à cet effet, des indemnités pour frais de déplacement et, exceptionnellement, pour perte de salaire, peuvent être allouées, dans les conditions fixées aux articles suivants, aux membres des commissions, conseils et comités institués auprès du ministère de l'industrie et du commerce et ci-après énumérés:

1° Comité consultatif du commerce;
2° Comité consultatif des foires et salons;
3° Commission nationale d'appel pour l'application de la loi réglementant la profession de coiffeur;
4° Comité consultatif de l'artisanat;
5° Commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures;
6° Commission relative au régime d'importation du pétrole;
7° Commission permanente du régime douanier des produits pétrolifères;
8° Comité des navires citernes pétroliers;
9° Commission d'utilisation des carburants et lubrifiants;
10° Comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale;
11° Comité supérieur du pétrole;
12° Comité consultatif du contentieux;
13° Commission consultative des marchés;
14° Bureau national scientifique et permanent des poids et mesures;
15° Comité technique des instruments de mesure;
16° Conseil de perfectionnement de l'école supérieure de métrologie;
17° Comité paritaire franco-sarrois relatif aux unités et instruments de mesure;
18° Conseil supérieur de l'électricité et du gaz;
19° Comité technique de l'électricité;
20° Commission des marchés d'Electricité de France;
21° Commission des marchés de Gaz de France;
22° Comité technique de l'énergie des mers;
23° Comité technique de l'énergie des vents;
24° Conseil supérieur de la propriété industrielle;
25° Commission de la prolongation des brevets d'invention;
26° Commission nationale paritaire du personnel des exploitations minières et assimilés;
27° Commission permanente du statut du personnel des exploitations et établissements miniers;
28° Commission spéciale pour l'étude des questions concernant l'hygiène dans les mines;

29° Conseil d'enquête des ingénieurs des travaux publics de l'Etat;
30° Commission d'études et de normalisation de matériel électrique de mines;
31° Commission de recherches scientifiques sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;
32° Commission de classement et conseil de discipline du service des instruments de mesure;
33° Conseil de discipline des employés auxiliaires et des employés de bureau recrutés sur contrat.

Art. 2. — Peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et de l'attribution d'indemnités pour frais de mission, suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, les membres ci-après désignés des commissions ou conseils et comités visés à l'article précédent.

A cet effet, il sera tenu compte du classement suivant:

1° Membres fonctionnaires: groupe dans lequel ils sont normalement classés dans leur administration d'origine;
2° Membres non fonctionnaires dûment convoqués.

a) Commission se réunissant à l'échelon départemental ou à l'échelon inférieur: groupe III;

b) Commission se réunissant à un échelon supérieur à l'échelon départemental: groupe II.

Art. 3. — Indépendamment des avantages prévus à l'article précédent, les membres salariés non fonctionnaires des commissions, conseils et comités visés aux paragraphes 24 et 25 de l'article 1er, qui perdent effectivement le montant de leur salaire du fait de leur participation aux séances, ont droit, sur production d'un certificat de non-payement du salaire, établi par leur employeur, à une indemnité forfaitaire de vacation fixée à 200 F par jour pour les réunions ne dépassant pas une demi-journée de présence, avec maximum de deux vacations par jour, sans pouvoir toutefois excéder, le cas échéant, le montant du salaire perdu.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté qui attribuent des indemnités aux membres des commissions, conseils et comités visés à l'article 1er du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce est chargé de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1953.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
BOUFFANDEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Fixation des taux de calcul d'un concours financier aux producteurs de films cinématographiques de long métrage.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 6 août 1953 portant création d'un fonds de développement de l'industrie cinématographique, et notamment son article 8,

Arrête:

Art. 1er. — Les taux de calcul des sommes allouées aux producteurs français de films de long métrage, au titre du concours financier institué par la loi du 6 août 1953 susvisée, sont fixés ainsi qu'il suit:

Taux applicable aux recettes brutes, timbres déduits, réalisées dans les salles de la métropole à partir du 1er janvier 1954: 6 p. 100.

Taux applicable aux recettes rapatriées par les producteurs à partir du 1er janvier 1954 et provenant de l'exploitation ou de la vente ferme à l'étranger ou dans les territoires de l'Union française autres que la métropole: 25 p. 100.

Art. 2. — Le directeur général du centre national de la cinématographie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Contingent et conditions d'importation au droit réduit des pommes de terre de semence (n° ex-67 E du tarif).

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des douanes d'importation et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 12 novembre 1953 déterminant le contingent et les conditions d'importation au droit réduit des pommes de terre de semence;

Vu le code des douanes;

Sur la proposition du chef du service des relations extérieures,

Arrête:

Art. 1er. — Le contingent d'importation de pommes de terre de semence (ex-67 E du tarif) admissibles au bénéfice du droit réduit est fixé à 50.000 tonnes pour le premier semestre de l'année 1954.

Les certificats d'importation à droit réduit visés par le ministère de l'agriculture seront valables jusqu'au 30 juin 1954; leur validité ne pouvant en aucun cas être prorogée.

Art. 2. — Le paragraphe 2 de l'article 3 de l'arrêté du 12 novembre 1953 susvisé est modifié comme suit:

« Ces certificats seront valables jusqu'au 30 juin 1954, leur validité ne pouvant en aucun cas être prorogée. »

Art. 3. — Les autres conditions d'importation prévues à l'arrêté du 12 novembre 1953 sont inchangées.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole, l'inspecteur général, chef du service de la protection des végétaux et le chef du service des relations extérieures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, avec le directeur général des douanes et droits indirects, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1953.

ROGER HOUDET.

Fixation de la date des élections partielles au conseil régional de l'ordre vétérinaire de Nantes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu les lois des 23 août 1947 et 26 février 1953 relatives à l'institution d'un ordre national des vétérinaires;

Vu les arrêtés des 12 novembre 1947, 20 janvier 1948 et 22 octobre 1953 précisant les modalités des élections aux conseils supérieur et régionaux;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1947 déterminant les circonscriptions régionales;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1953 portant fixation des dates d'élections en 1954 aux conseils supérieur et régionaux, article 1er,

Arrête:

Art. 1er. — Par dérogation à l'article 1er de l'arrêté du 22 octobre 1953 susvisé relatif à la date des élections, celle concernant les membres du conseil régional de l'ordre national des vétérinaires de Nantes, dont les pouvoirs arrivent à expiration, est fixée au vendredi 5 février 1954.

Art. 2. — Par dérogation à l'article 1er de l'arrêté du 22 octobre 1953 susvisé précisant les modalités des élections aux conseils supérieur et régionaux de l'ordre des vétérinaires, et au cas où les sièges à pourvoir n'auront pu l'être à la majorité absolue, il sera éventuellement procédé à un second tour de scrutin dans les mêmes conditions de vote, pour la région de Nantes, un mois après le premier tour, soit le vendredi 5 mars 1954.

Art. 3. — L'inspecteur général chef des services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1953.

Le ministre de l'agriculture.
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 53-1278 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires de Madagascar et dépendances et des Comores.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1953:

Au sommaire et page 11675, 1re colonne, dans le titre, au lieu de: « Décret n° 53-1278 du 24 décembre 1953 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires sur les territoires... », lire: « Décret n° 53-1278 du 24 décembre 1953 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires... ».

Dans les visas, au lieu de: « Vu le décret n° 45-0136 du 26 décembre 1945 fixant la valeur de certaines monnaies des territoires d'outre-mer libellée en francs », lire: « ... libellées en francs ».

2e colonne, ajouter après l'article 4: « Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ».

Aux signatures, au lieu de: « Le ministre de la France d'outre-mer: Paul Coste-Floret », lire: « Le ministre de la France d'outre-mer: Louis Jacquinot ».

Administrateurs.

Par arrêté du 14 décembre 1953, M. Leproux (Jean), administrateur adjoint, 3e échelon, placé dans la position de mission dans la métropole par les arrêtés nos 423 du 30 avril 1953, 641 du 24 juin 1953, 698 du 26 juillet 1953 et 885 du 10 septembre 1953, pour compter du 2 mars 1953 et jusqu'au 31 octobre 1953, pour étudier en liaison avec le département diverses questions administratives intéressant le territoire de la Haute-Volta, est maintenu dans la même position pour compter du 1er novembre 1953 et pour une durée maximum de deux mois.

Par arrêté du 14 décembre 1953, M. Bordier (Paul), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole, pour compter du 28 octobre 1953 et jusqu'au 9 novembre 1953, afin d'accompagner à Paris le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française en tant que chef du cabinet civil.

Administration générale.

Par arrêté du 21 décembre 1953, M. Bonnel (André-Joseph-Marie), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu en service détaché pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1953.

Pendant cette période, M. Bonnel est maintenu à la disposition du directeur général de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 décembre 1953, Mlle Thevenin (Lucette), chef de travaux de 1re classe des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, en disponibilité sans traitement, a été réintégrée à compter de la veille de son embarquement et affectée à l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 décembre 1953, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 3 ans, 6 mois et 8 jours est attribué à M. Charles-François (Henry), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 décembre 1953, M. Larroque (Pierre), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, a été maintenu pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er juin 1953, dans la position de détachement, en vue de servir auprès de l'institut de recherches pour les huiles de palme et oléagineux.

La retenue pour pension civile et la contribution de 12 p. 100 au budget de l'Etat seront versées dans les conditions prévues par les décrets des 30 juin 1934, 30 octobre 1935 et 25 juin 1938.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 décembre 1953, l'article 2 de l'arrêté du 18 août 1953 portant acceptation de l'offre de démission de M. Estasse (Jacques), ingénieur élève des services de l'agriculture outre-mer, a été abrogé.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 décembre 1953, M. Bena (Paul), inspecteur de 1re classe, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde auprès du ministre de l'agriculture, pour servir en Guyane, à compter du 25 avril 1948 et jusqu'au 27 octobre 1950 inclus.

La retenue et la contribution au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953, M. Taillemite (Etienne), archiviste paléographe, est nommé régisseur de recettes au service des archives et de l'état civil du ministère de la France d'outre-mer.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 décembre 1953, ont été nommés adjoints techniques de 4e classe stagiaires des travaux publics de la France d'outre-mer les candidats dont les noms suivent, qui ont été déclarés admis au concours direct pour l'accession à l'emploi d'adjoint technique stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer (session 1953) :

MM. Rieux (Francis), Brechelier (Claude), Diard (Jacques), Estran (Robert), Rousseau (Roland), Fuzet (Claude), Lefèvre (Bernard), Darricau (Bernard), Zonzon (Louis), Sureau (Louis), Palancadé (Jacques), Blaise (Claude), La Russa (Claude), Panabières (Jean), Tailleu (Pierre), Gottvalles (Georges), Hazan (Robert), Watteaux (Martial), Gabilly (Claude), Romuald (Claude), Delalaing (Jean), Denis (Daniel).

Ces nominations ont été faites sous réserve de l'aptitude des intéressés au service outre-mer, à l'exception de MM. Blaise (Jacques), Brechelier (Claude), Darricau (Bernard), Denis (Daniel), Panabières (Jean) et Rousseau (Roland), déjà en exercice outre-mer.

Les nominations de MM. Delalaing (Jean), Diard (Jacques), Estran (Robert), La Russa (Claude), Lefèvre (Bernard), Rieux (Francis) et Watteaux (Martial) ont été prononcées sous réserve que les intéressés aient satisfait aux obligations des lois sur le recrutement de l'armée.

La date d'effet des dispositions de l'article 1er ci-dessus a été fixée :

1° A la date du présent arrêté pour MM. Blaise (Jacques), Brechelier (Claude), Darricau (Bernard), Denis (Daniel), Panabières (Jean) et Rousseau (Roland) ;

2° A la date à laquelle leur administration d'origine les placera, sur leur demande, dans la position de détachement, pour MM. Zonzon (Louis), surveillant des ponts et chaussées de la Martinique, et Fuzet (Claude), agent technique des travaux publics du Maroc ;

3° A la veille de leur embarquement à destination de leur territoire d'affectation pour MM. Rieux (Francis), Diard (Jacques), Estran (Robert), Lefèvre (Bernard), Sureau (Louis), Palancade (Jacques), La Russa (Claude), Tailleu (Pierre), Gottvalles (Georges), Hazan (Robert), Watteaux (Martial), Gabilly (Claude), Romuald (Claude), Delalaing (Jean).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 décembre 1953, MM. Puissant (Robert), Dumard (Pierre), Le Ky Huong (Jean), ingénieurs principaux de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, ont été promus au grade d'ingénieur en chef de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter du 1er décembre 1953, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

En application du nota 4 de l'arrêté du 3 mai 1949, concernant les nouveaux traitements des fonctionnaires des cadres régis par décret et relevant du ministère de la France d'outre-mer, les intéressés doivent recevoir le traitement calculé sur la base de l'indice 550.

Tableau d'avancement des magistrats du siège pour l'année 1954 (cadre général).

(Liste alphabétique.)

3e degré.

Tableau 1952.

MM. Corre.
Dutamby.
Jeanne Rose.
Roux.
Saint-Prix.

Tableau 1953.

MM. Cousin.
Forster.
Herisson.

Tableau 1954.

MM. Ferrey.
Tchernonog.

4e degré.

Tableau 1952.

MM. Dutamby.
Jeanne Rose.
Roux.
Saint-Prix.

Tableau 1953.

MM. Cousin.
Forster.
Herisson.

Tableau 1954.

MM. Ferrey.
Tchernonog.

5e degré.

Tableau 1953.

MM. Bertaud.
Mercand.
Picaud.

Tableau 1954.

MM. Ancelin.
Baudrand.
Bourdin.
Boyer.
Ponnou-Delafon.

6e degré.

Tableau 1953.

MM. Colrat.
Dijol.
Franchet.

Tableau 1954.

MM. Bonneau.
Guilbot.
Jardillier.
Jourdain.
Masson.
Ramin.
Robert.

9e *degré.*

Tableau 1953.

MM. Cugnet.
Darrigrand.
Garcin.
Micouin.
Ottavy.
Vergoz.

Tableau 1954.

MM. Arres-Lapoque.
Bessy.
Bonnais.
Bouquety.
Chazelet.
Colette.
Combes.
Cordier.
Cornet.
Deroure.
Descomps.
Desprées.
Dorwling-Carter (Marcel).
Fourmont.
Glon-Villeneuve.
Henri-Rousseau.
Le Divellec.
Lernie.
Lescuyer.
Lessous.
Morel.
Nativel.
Ortolland.
Romeyer.
Thuillier.
Tinseau.
Valantin.

10e *degré.*

Tableau 1954.

MM. Acloque.
Arthur.
Boquien.
Catherine.
Cau.
Cazal.
Cremezi.
Danican.
de Cerf.
de Nobili.
de Rivaz.
Detournel.
Floch.
Gargon.
Hourtoule.
Le Petit.
Lesec.
Mathieu (Edmont).
Monnet.
Narfez.
Petit (Marcel).
Peyronnier.
Rameau.
Richard (Jean).
Sarraz-Bournet.
Servat.
Stamm.
Stephan.
Thomas.
Thoze.
Viau-Murat.

11e *degré.*

Tableau 1953.

MM. Goetz.
Juillet.
Ourgaud (Georges).
Thery.

Tableau 1954.

MM. Brochet.
Cagan.
Cezac.
Charbonnet.
Colignon
Curzi.
Desbordes.
Deville.
Drack.
Esquevin.
Gastinel.
Heune.
Jobert.
Lajou.
Laporte.
Marty (Maurice).
Pierron.
Pean.
Vignon.
Zennaro.

13e *degré.*

Tableau 1953.

MM. Andreani.
Antoine.
Barbe.
Bolivar.
Bonnecaze.
Cavailles.
Charles-Roux.
Chifflet.
Coquerel.
Dogue.
Dolbois.
Douay.
Dupuy.
Ferlet.
Garnier.
George.
Gueye.
Guyard.
Halpern.
Laran.
Lourdes.
Millet.
Moreau.
Pellier.
Petit de La Rhodiere.
Richard.
Sivasoupramanien.
Tamby.
Toubin.

Tableau 1954.

MM. Abolivier.
Appia.
Barbet.
Bastien.
Battistelli.
Berthelet.
Bona.
Boulanger.
Buzet.
Cadiou.
de Lavau.
de Rozario (Hubert).
Dessertine.
Evariste.
Faucillon.
Filhouse.
Fontaine.
Gay.
Goudot.
Grivot.
Guerin-Villaubreil.
Guermann.
Henriet.
Hippeau.
Jambon.
Laut.
Le Coz.
Le Guillou.
Leloir.
Leral.
Lottin.
Luga.
Malat.
Michelin.
Moulanier.
Nicoleau.
Niverd (Jacques).
Nivet.
Onetto.
Pagnon.
Paloutier.
Planche.
Pourouchottamin.
Raybaud.
Rocca.
Vigeral.
Wickers.

Fait à Paris, le 20 décembre 1953.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
VINCENT AURIOL.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er février 1954.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en janvier et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront dès notification soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Combe (Michel).

TRAVAUX PUBLICS, MINES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux de 2e, 3e classe et ingénieurs hors classe des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Poulain (André)

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e, 4e classes et ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir aux Etablissements français dans l'Inde.

M. Male (Jean), nouveau nommé (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e, 4e classe et adjoints techniques des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Desfarges (Christian), nouveau nommé (rejoindra immédiatement).

M. Siramy (René).

Pour servir au Cameroun.

M. Danloup (Bernard), nouveau nommé (rejoindra immédiatement).

M. Llanas (Gilbert).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Nomination des membres de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 35;

Vu le décret modifié du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, et notamment son article 168;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1946 modifié relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale, et notamment son article 5;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Est maintenu président de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945:

M. Theis, conseiller d'Etat.

Art. 2. — Sont maintenus membres permanents de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945:

Mme Henry, administrateur civil de 1re classe à la direction générale de la sécurité sociale, à titre de représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale.

En cas d'empêchement, Mme Henry est remplacée par M. Levy, administrateur civil de 1re classe à la direction générale de la sécurité sociale.

MM. Simonnet, Mayeux, membres titulaires;
Mme Pierre, M. Elirbar, membres suppléants,
à titre de représentants des caisses régionales de sécurité sociale.

Art. 3. — Sont nommés membres de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945:

1° *A titre de représentants du comité technique national de la métallurgie.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Pluyette, Lafonta.
Suppléants. — MM. Claire, Barral.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Berthault, Fritsh.
Suppléants. — MM. Benoit-Guyod, Baduel.

2° *A titre de représentants du comité technique national du bâtiment et des travaux publics.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Laruelle, Tayart.
Suppléants. — MM. Caloni, Cordier.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Retif, Trassart.
Suppléants. — MM. Corne, Nuthas.

3° *A titre de représentants du comité technique national des industries du bois.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Collin, Guyot.
Suppléants. — MM. Richin, Bouvet.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Etienne, Goitia.
Suppléants. — MM. Chauvières, Hervieu.

4° *A titre de représentants du comité technique national des industries chimiques.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Duplais des Touches, Casali.
Suppléants. — MM. Heym, Duval.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Baile, Vanhaute.
Suppléants. — MM. Maliot, Raout.

5° *A titre de représentants du comité technique national des pierres et terres à feu.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Piketty (François), Hillion.
Suppléants. — MM. Provot, Huberson.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Trocme (Serge), Yosbergue.
Suppléants. — MM. Dufour, Vanroy.

6° *A titre de représentants du comité technique national des industries du caoutchouc, papier, carton.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Cusquel, Frambourg.
Suppléants. — Mlle Horeau (Eliane), M. Magnin (Henri).

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Verde (Henri), Grégoire.
Suppléants. — MM. Motot, Raphanel.

7° *A titre de représentants du comité technique national des industries du livre.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Bussière, Grattery.
Suppléants. — MM. Lustac, Bonnet-Madin.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Lebrun, Hu (André).
Suppléants. — MM. Fajardie, Lelong.

8° *A titre de représentants du comité technique national des industries textiles.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Garnier, Fournier.
Suppléants. — MM. de La Chapelle, Nousbaum.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Guillotin, Piot.
Suppléants. — MM. Valenduc, Marcoul.

9° *A titre de représentants du comité technique national des industries du vêtement.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Clausse, Léglise.
Suppléants. — M. Begue, Bakalowitz.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — M. Tzwang, Mme Meyzencq.
Suppléants. — MM. Touzet, Hervy.

10° *A titre de représentants du comité technique national des industries des cuirs et peaux, pelleteries et fourrures.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Lardillat (A.), Girard (R.-L.).
Suppléants. — MM. Rosze (A.), Gobilliard (J.).

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Roessel, Lapeyre.
Suppléants. — MM. Sencey, Baseoul.

11° *A titre de représentants du comité technique national des industries de l'alimentation.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Bonfems, Cadran.
Suppléants. — MM. Navarre, Lemoine.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Borello, Lacroix.
Suppléants. — MM. Frougny, Gramond.

12° *A titre de représentants du comité technique national des transports et de la manutention.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. —
Suppléants. —

b) Représentants des salariés.

Titulaires. —
Suppléants. —

13° *A titre de représentants du comité technique national des industries de l'eau, du gaz et de l'électricité.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Bedard, Laborde.
Suppléants. — MM. Loiseau, Le Paslier.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Alger, Montlucon.
Suppléants. — MM. Chanoit, Duvallet.

14° *A titre de représentants du comité technique national des commerces.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Buck, Thoumyre.
Suppléants. — MM. Suzarelli, Quesnel.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Marion, Robin.
Suppléants. — MM. Moreau, Prost.

15° *A titre de représentants du comité technique national interprofessionnel.*

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — Mme Galliere, M. Durel.
Suppléants. — MM. Herbinet, Bonnel.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Potot, Laze.
Suppléants. — M. Fradin, Mme Charton.

16° A titre de représentants du comité technique des départements d'outre-mer.

a) Représentants des employeurs.

Titulaires. — MM. Durnerin, Ripert.
Suppléants. — MM. Daudonnet, de Ponthriand.

b) Représentants des salariés.

Titulaires. — MM. Lesel, Fort.
Suppléants. — MM. Ducadosse, Monrapha.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 décembre 1953.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets du 30 décembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 30 décembre 1953, rendus sur la proposition du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Mme Billiemaz, née Joyant (Lucienne-Marie-Edmée), présidente du comité de la Croix-Rouge de Bellegarde (Ain); 31 ans de services civils. Titres exceptionnels. Chevalier du 13 janvier 1947.

MM.

Boisset (Paul-Urbain-Pierre), directeur général du centre hospitalier régional de Bordeaux; 43 ans de services civils et militaires. Chevalier du 4 août 1934.

Docteur Caffort (Emile), conseiller national de l'ordre des médecins, à Toulouse (Haute-Garonne); 36 ans de services civils et militaires. Chevalier du 7 décembre 1940.

Coulon (Georges), inspecteur général du ministère de la santé publique et de la population; 39 ans 2 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Chevalier du 9 août 1946.

Docteur Fenestre (Henri-Eugène), médecin à Versailles; 39 ans de services civils et militaires. Chevalier du 29 décembre 1917.

Docteur Fontaine, docteur en médecine à Saint-Paul-des-Trois-Châteaux (Drôme); 30 ans de services civils et militaires. Chevalier du 30 décembre 1936.

Docteur de Framond (Marie-Armand-Ernest), médecin à Antrenas (Lozère); 43 ans de services civils et militaires. Chevalier du 27 septembre 1934.

Gaussen (Yvon-Louis), administrateur à l'administration générale de l'assistance publique à Paris; 27 ans 10 mois de services civils et militaires. Chevalier du 13 mars 1933.

Docteur Gachlinger (Henri), médecin à Châtel-Guyon; 32 ans de services civils et militaires. Chevalier du 13 mars 1933.

Professeur Gernez (Charles-Jules-Emile), directeur de l'institut Pasteur, à Lille; 36 ans de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1915.

Docteur Gilbert (André-Marie), médecin à Grasse (Alpes-Maritimes); 36 ans de services civils et militaires. Chevalier du 24 décembre 1931.

Docteur Lenormand (Jacques), médecin à Paris; 41 ans 1 mois de services civils et militaires. Chevalier du 5 août 1938.

Lepine (Pierre-Raphaël), membre de l'académie de médecine, chef des services de virologie à l'institut Pasteur à Paris; 33 ans 6 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Chevalier du 11 juillet 1947.

Docteur Mace-de-Lepinay (Jean-Jules-Charles-Eugène), médecin de l'hôpital thermal de Neris-les-Bains (Allier); 56 ans de services civils et militaires. Chevalier du 29 décembre 1922.

Docteur Maret (Jean-Paul-Maurice), directeur des succursales de la compagnie fermière de Vichy (Allier); 40 ans de services civils et militaires. Chevalier du 2 janvier 1927.

Docteur Meyer (André), médecin-chef du service de pneumophtisiologie de l'hôpital Boucicaut à Paris; 33 ans 6 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Chevalier du 6 juin 1946.

Docteur Olieu (Pierre-François), médecin inspecteur général au ministère de la santé publique et de la population; 31 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Chevalier du 24 octobre 1946.

Penau (Henry-Ludovic-Jean-Marie), directeur scientifique de la société française de la pénicilline Sofrapen à Paris; 53 ans de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1929.

Mme Trefouel (Thérèse), chef de laboratoire à l'institut Pasteur à Paris; 32 ans 10 mois de services civils. Titres exceptionnels. Chevalier du 24 octobre 1946.

Docteur Vuillien (Hippolyte-Robert-Pierre), médecin de l'hôpital psychiatrique d'Armentières (Nord); 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Docteur Abbou (Williams), médecin, à Paris; 34 ans de services civils et militaires.

Adam (André-Pierre-Félix-Prosper), chirurgien dentiste, à Rouen; 47 ans de services civils et militaires.

Docteur Aulagnier (Robert-Emmanuel), médecin, à Chamonix (Haute-Savoie); 31 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Balmes (Jean-Louis-Laurent), médecin, à Montpellier (Hérault); 26 ans de services civils et militaires.

Basilien (Alexandre-Gaston), chirurgien dentiste, à Paris; 62 ans de services civils et militaires.

Docteur Bataillon (Robert), médecin directeur de la santé du Gard, à Nîmes; 31 ans 7 mois de services civils et militaires.

Docteur Benoiste-Pilloire (Claude-Victor), médecin chef du sanatorium de Kerpape, à Ploëmeur (Morbihan); 32 ans de services civils et militaires.

Docteur Blanc (Camille-Jean-Mathieu), médecin, à Tarascon (Ariège); 32 ans de services civils et militaires.

Docteur Bouvier (Jean-Baptiste), médecin des hôpitaux de Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Docteur Brevet (Charles-Pierre), spécialiste O. P. H. et O. R. L., à Paris; 15 ans 8 mois de services civils et militaires.

Docteur Brocard (Jean), conseiller national de l'ordre des médecins, à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Cabanes (Pierre-Célestin-Léon), président de l'union départementale des associations familiales de la Haute-Loire, le Puy; 42 ans de services civils et militaires.

Docteur Calas (Arthur-Gabriel), médecin, à Marseille; 61 ans de services civils et militaires.

Cazolles (Henri), inspecteur principal, directeur départemental de la population, à Mont-de-Marsan; 26 ans de services civils et militaires.

Mme Chabriat, née Tierce (Pauline), présidente de l'assistance sociale et familiale, à Djidjelli (Constantine); 25 ans de services.

Cherrier (Marcel), président de la société de bienfaisance de Casablanca; 56 ans de services civils et militaires.

Mme Conchon, née Pages (Marie-Reine), mère de famille nombreuse, animatrice d'œuvres sociales, à Trilaville (Oise); 25 ans de services civils.

Coq (Robert-Marcel), président du comité de la Croix-Rouge française de l'arrondissement de Bergerac; 42 ans de services civils et militaires.

Cordesse (Jean-Gaston), administrateur de la Croix-Rouge française, à Marseille; 27 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Cossa (Paul), président du conseil départemental de l'ordre des médecins, à Nice; 33 ans 6 mois de services civils et militaires.

Coursaget (Paul), pharmacien à Blois, membre de la commission administrative des hospices de Blois; 39 ans de services civils et militaires.

Deflves (Maurice), directeur départemental de secouristes Croix-Rouge du Nord, à la Madeleine; 38 ans 8 mois de services civils et militaires.

Docteur Denoix (Pierre-Florent), secrétaire général de l'institut Gustave-Roussy, à Paris; 22 ans 2 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Docteur Diamantberger (Lucien), chirurgien à Paris; 29 ans 9 mois de services civils et militaires.

Docteur Dubourg (Georges-Marc), chef de clinique chirurgicale à la faculté de Bordeaux; 31 ans de services civils et militaires.

Docteur Ducournau (Jean-Jules-Guillaume), médecin à Toulouse; 30 ans de services civils et militaires.

Docteur Duparquet (Pierre), fondateur du centre de transfusion sanguine de Melun; 27 ans de services civils et militaires.

Abbé Duriez (Jules-Ferdinand-Jean-Baptiste), aumônier de l'orphelinat Saint-Victor, à Merville (Nord); 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Farjon (Albert-Adrien), médecin directeur du sanatorium Bellecombe, à Hauteville (Ain); 41 ans de services civils et militaires.

Professeur Fouere (Lucien-Pierre), chirurgien dentiste, professeur à l'école dentaire à Paris; 41 ans de services civils et militaires.

Docteur Fouquet (Jean-Auguste), médecin chef des hôpitaux de Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Mme Franck, née Zibell (Sophie-Suzanne), présidente de la Société amicale de bienfaisance, à Neuilly-sur-Marne; 30 années d'apostolat social.

Docteur Gabert (Pierre), chirurgien à Roncq (Nord); 40 ans de services civils et militaires.

Galy-Cassil (Pierre), économe des hospices civils et militaires de Béziers (Hérault); 31 ans de services civils et militaires.

(*Supplément.* — Fin.)

Mlle Giraud (Madeleine), pharmacien inspecteur principal de la santé à Paris; 25 ans de services civils.

Glomaud (Georges-Léonce-Louis), pharmacien inspecteur principal à Paris; 29 ans 3 mois de services civils et militaires.

De Groote (Jean), directeur de la branche « Action sanitaire et sociale » de la caisse régionale de sécurité sociale de la région de Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Docteur Guibe (Pierre-Marius-Ernest), professeur à l'école de médecine de Caen; 27 ans de services civils et militaires.

Docteur Herique (Auguste-Marie-Joseph), médecin à Gondrecourt-le-Château (Meuse); 59 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Hurez (André-Lucien), médecin à Paris; 31 ans de serevices civils et militaires.

Professeur Janin (Marcel-Antiny), professeur à l'institut national des sourds-muets de Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Professeur Jaulmes (Paul-René-Armand), professeur à la faculté de pharmacie de Montpellier (Hérault); 27 ans 3 mois de services civils et militaires.

Mme de Kainlis (Marie-Brigitte-Mathilde-Andrée), directrice du cabinet du président de la Croix-Rouge française à Paris; 31 ans de services.

Docteur Leblanc (Paul-Claude), médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé du Bas-Rhin, à Strasbourg; 27 ans 4 mois de services civils et militaires.

Mme Le Coz (Marie-Louise), en religion sœur Yvonne de Marie, petite sœur des pauvres, à Bourges; 65 ans de services civils.

Docteur Leduc (Henri-Marie), médecin à Pont-de-l'Arche (Eure); 30 ans de services civils et militaires.

Professeur Le Gac (Paul-Yves-Philomène-Marie), professeur à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes (Ille-et-Vilaine); 34 ans de services civils et militaires.

Mlle Le Menn (Marie-Louise), en religion sœur Radegonde, sœur de charité de la congrégation des sœurs de Jésus au temple, à Maisons-Laffitte; 50 ans de services.

Mme Malherbe, née Billot (Françoise-Antoinette-Marie-Madeleine), ancienne infirmière major à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Docteur Masselot (Louis-Jules-Joseph), médecin à Constantine; 53 ans de services civils et militaires.

Mme Mazon, en religion sœur Marie-Adélaïde, supérieure de l'hôpital-hospice de Crémieu (Isère); 66 ans de services civils.

Morin (Marcel-Ernest-Louis), inspecteur principal, directeur départemental de la population à Poitiers; 30 ans 6 mois de services civils et militaires.

Professeur Padovani (Paul-Antoine-Fernand), professeur agrégé de chirurgie générale à la faculté de médecine de Paris; 34 ans 10 mois de services civils et militaires.

Professeur Paris (René-Raymond), professeur à la faculté de pharmacie à Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Professeur Perrault (Marcel-Louis-Célestin-François), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris; 29 ans de services civils et militaires.

Docteur Perret (Aimé), directeur de l'hôpital Marchant à Toulouse; 38 ans 4 mois de services civils et militaires.

Philbert (Paul-Marie), membre de diverses œuvres sociales à Paris; 62 ans de services civils et militaires.

Mme Pichot, née Coulon (Laure-Agnès), directeur adjoint à la direction des affaires départementales de la préfecture de la Seine à Paris; 32 ans de services civils.

Docteur Poisson (René), médecin chef de l'hôpital de Château-Thierry (Aisne); 48 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mme Pranard, née Haeck (Marie-Juliette), chef de groupe au ministère de la santé publique et de la population à Paris; 42 ans de services civils.

Docteur Rayrolles (Hippolyte-Raoul), médecin biologiste à Montluçon (Allier); 26 ans de services civils et militaires.

Robidet (Ernest-Augustin-Casimir), administrateur de classe exceptionnelle, chargé à l'assistance publique de la sous-direction de la protection maternelle et infantile à Paris; 42 ans de services civils et militaires.

Docteur Rollet (Maurice-Louis-Etienne), médecin à Paris; 31 ans de services civils et militaires.

De Rothschild (Alain-James-Gustave), vice-président de la fondation Rothschild à Paris; 30 ans 6 mois de services civils et militaires.

Rousset (Pierre), ancien président local de la Croix-Rouge française à Béziers (Hérault); 64 ans de services civils et militaires.

Monseigneur Rupp (Jean-Edouard-Lucien), directeur des œuvres catholiques pour les étrangers en France; 25 ans de services civils et militaires.

Salengro (Henri-Charles), secrétaire général du bureau de bienfaisance de Lille, détaché comme directeur du plan à la cité hospitalière de Lille; 30 ans de services civils et militaires.

Docteur Salvetti (Joseph-Marie), vice-président du conseil départemental de l'ordre des médecins à Cogolin (Var); 47 ans de services civils et militaires;

Docteur Soulie (Jules-François-Henri), chirurgien en chef des hôpitaux de Sète; 35 ans de services civils et militaires.

Docteur Tison (Fernand-Edouard-Augustin), médecin à Blangy-le-Château (Calvados); 55 ans de services civils et militaires.

Mme Touyeras (Marie-Louise), secrétaire d'administration principale au ministère de la santé publique et de la population; 30 ans de services civils.

Docteur Wolfromm (Georges), chirurgien de l'hôpital de Sèvres, urologiste de la fondation Curie à Paris; 54 ans de services civils et militaires.

Docteur Zisman (Mayer), médecin à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents, notamment par les arrêtés des 7 mars, 14 avril, 1er août 1950, 15 et 30 janvier, 23 février, 31 mars, 23 mai, 11, 15 et 21 juin, 3, 9, 10 juillet, 19 octobre 1951, 25 mars, 28 juin, 12 août, 15 et 31 octobre, 10 novembre 1952, 7 et 20 janvier, 6 et 18 mars, 13 mai, 16 juin, 8 et 16 octobre 1953;

Vu l'arrêté n° 22086 du 3 avril 1952 relatif au tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'avis en date du 9 juillet 1953 de la commission susvisée,

Arrête :

Art. 1er. — Compte tenu de l'agrément donné par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques aux prix proposés par le fabricant, les additions suivantes sont apportées à la nomenclature du titre V (Prothèse et orthopédie), chapitre 4 (Objets de petit appareillage, paragraphe E: Bas à varices) du tarif interministériel des prestations sanitaires:

E. — *Bas à varices.*

1° Ajouter sous le tableau des articles V_1 à V_8:

NOMENCLATURE	PRIX
V 4 *bis*. — Réf. F-bas cuisse, la paire..... (Articles constitués de filés à base de superpolyamides devant leur élasticité à un traitement spécial. Ils doivent alors posséder un degré d'étirement d'au moins 60 p. 100 pour une force développée de 1,800 kg et revenir obligatoirement à leur longueur initiale après lavage et séchage. Le métier utilisé est du type « Cotton » jauge française 24 fin. Ils sont vendus par paires, en tailles standard, appropriées aux pointures habituelles, une différenciation des modèles pour hommes et pour femmes permettant une bonne adaptation aux mesures de la jambe).	2.475 F.

2° Ajouter dans la rubrique Cas spéciaux, après V_{17}:

RÉFÉRENCE	NOMENCLATURE	PRIX
		Francs.
V_{18}	Bande élastique pour varices constituée en filés de superpolyamides devant son élasticité à un traitement spécial, possédant un degré d'étirement d'au moins 60 p. 100 pour une force développée de 1,800 kg et revenant obligatoirement à sa longueur initiale après lavage et séchage, largeur 7 ou 8 cm.	
	Longueur 1 mètre.....	595
	Longueur 1,70 mètre.....	965
	Longueur 2,50 mètres.....	1.090
	Longueur 3,25 mètres.....	1.435

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-BERNARD HERZOG.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les

textes subséquents, notamment par les arrêtés des 7 mars, 14 avril, 1er août 1950, 15 et 30 janvier, 23 février, 31 mars, 23 mai, 11, 15 et 21 juin, 3, 9, 10 juillet, 19 octobre 1951, 25 mars, 28 juin, 12 août, 15 et 31 octobre, 10 novembre 1952, 7 et 20 janvier, 6 et 18 mars, 13 mai, 16 juin, 8 et 16 octobre, 21 décembre 1953;

Vu l'arrêté n° 22086 du 3 avril 1952 relatif au tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'avis en date du 19 novembre 1952 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Compte tenu de l'agrément donné par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques aux prix proposés par le fabricant, l'addition effectuée à la nomenclature du titre IV (Optique) du tarif interministériel des prestations sanitaires, par arrêté en date du 28 juin 1952 (*Journal officiel* du 5 juillet 1952) est modifiée et complétée comme suit, en ce qui concerne les verres de contact:

TITRE IV. — *Optique.*

Verres de contact.

NOMENCLATURE	PRIX
	Francs.
Verres de contact pour kératocône et astigmatisme irrégulier:	
a) Cas simples (verres normalisés), pièce.....	10.000
b) Cas difficiles (verres sur mesures spéciales), pièce..	20.000

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-BERNARD HERZOG.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Démissions de membres de commissions.

M. Antier, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des territoires d'outre-mer.

M. Ben Tounès, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de l'intérieur et à la commission de la presse.

M. Deshors, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de la production industrielle.

M. Laborbe, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de l'agriculture et à la commission des boissons.

M. Le Roy Ladurie, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des finances, en qualité de membre titulaire.

M. Liautey (André), démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des finances, en qualité de membre suppléant, à la commission des pensions et à la commission du travail et de la sécurité sociale.

M. Loustaunau-Lacau, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de la défense nationale, à la commission de la presse et à la commission des immunités parlementaires en qualité de membre titulaire.

M. Mazel, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des moyens de communication et du tourisme et à la commission des immunités parlementaires en qualité de membre suppléant.

M. Oopa Pouvanaa, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de la marine marchande et des pêches.

M. Paquet, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des affaires économiques, à la commission du travail et de la sécurité sociale et à la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

M. Pluchet, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des finances, en qualité de membre titulaire.

M. Pupat, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des affaires étrangères.

M. Raffarin, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des finances, en qualité de membre titulaire.

M. Toublanc, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des boissons.

M. Valle (Jules), démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des affaires étrangères et à la commission de l'intérieur.

M. Vassor, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des affaires étrangères.

M. Villeneuve (de), démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de la défense nationale et à la commission des territoires d'outre-mer.

M. Estèbe, démissionnaire du groupe des républicains indépendants (apparenté), cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission de la marine marchande et des pêches et à la commission des territoires d'outre-mer.

Commission des finances.

Séance du jeudi 31 décembre 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Gozard (Gilles), Jules-Julien, Le Roy Ladurie, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Simonnet, de Tinguy, Tourtaud.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le samedi 2 janvier 1954, à dix heures trente (local de la commission des finances):

Retours éventuels du Conseil de la République.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le samedi 2 janvier 1954, à seize heures (local de la commission n° 208):

I. — Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 7512) de M. Levindrey tendant à abroger le décret du 9 août 1953, modifié, sur les dommages mobiliers.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 7451) de M. Besset tendant à abroger le décret relatif à la participation de la Société nationale des chemins de fer français à la construction;

La proposition de loi (n° 7512) de M. Levindrey tendant à abroger le décret modifié relatif aux dommages mobiliers.

III. — Examen en deuxième lecture du budget de la reconstruction.

IV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le samedi 2 janvier 1954, à dix-sept heures (local de la commission n° 249):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 7543) de M. Mondon tendant à proroger le délai imparti à la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises pour déposer son rapport d'ensemble. — Eventuellement, nomination du rapporteur.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le samedi 2 janvier 1954, à onze heures (local de la commission n° 254):

Budget de la France d'outre-mer.

La séance de la commission du travail et de la sécurité sociale, suspendue le jeudi 31 décembre 1953, sera reprise le samedi 2 janvier 1954, à neuf heures trente (même local, même ordre du jour).

Réunions de commissions du samedi 2 janvier 1954.

Commission des finances, à dix heures trente.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à seize heures. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix-sept heures. — Local n° 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 264.

Commission des territoires d'outre-mer, à onze heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 31 décembre 1953.

Présents. — MM. Alric, Barré (Henri), Barret (Charles), Borgeaud, Chochoy, Kalb, Lachomette (de), Le Guyon (Robert), Maroselli, de Montullé, Pic, Ramampy.

Excusés. — MM. Brunhes, de Maupeou, général Petit, Rotinat.

Suppléant. — M. Le Gros.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 31 décembre 1953.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Gautier (Julien), Longchambon, Longuet, Noval, Vanrullen, Villoutreys (de).

Suppléant. — M. Comdé du Foresto.

Excusés. — MM. Cornat (Henri), Ferrant, Piales, Pinchard (Raymond), Radius, Tharradin.

Convocation de commission.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le vendredi 1er janvier 1954, à quatorze heures trente (local n° 221):

Nouvel examen pour avis du budget du ministre de l'intérieur. — Rapporteur: M. Pic.

Réunion de commission du vendredi 1er janvier 1954.

Commission de l'intérieur, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 31 décembre 1953, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Aubert membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, en remplacement de M. Marquet.

M. Cheikh Sidya membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, en remplacement de M. Berthaud.

M. Egretaud membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Barbe membre de la commission de politique générale.

M. Odru membre de la commission des relations extérieures.

M. Keita, dit Modibo membre de la commission de comptabilité, en remplacement de M. Robert Léon.

M. Bandaogo membre suppléant permanent de la commission d'instruction.

Instruction.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents: MM. Max André, Bouda, Cazelles, Delmas, Galimand, Héline, Odru, Pheng, Rencurel, Schmitt. *Suppléants:* M. Cazelles de M. Rosenfeld, M. Héline de M. Ribéra, M. Rencurel de M. Hazoumé, M. Galimand de M. Daber, M. Pheng de M. Phung Ba Nghia, M. Delmas de M. Troisgros.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents: MM. Antonini, Belabed, Benamor, Berthaud, Boisdon, Alfred Bour, de Bruchard, Chekkal Daho, Cornet, Juniilon, Polycarpe, Randrelsa. *Suppléants:* M. de Bruchard de M. Pialoux, M. Antonini de M. Ribera, M. Bernier de M. Saïdou Djermakoye, M. Duval de M. Thomas (Jean-Marie).

Comptabilité.

Séance du jeudi 31 décembre 1953.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Dardelle, Georget, Doan Hun Giam.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 5 janvier 1954.

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ÉQUIPEMENT DES PORTS MARITIMES (COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Quatorze heures quarante-cinq. — Audition demandée de M. Peltier, directeur des voies navigables et des ports maritimes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Seize heures. — Audition demandée du président de la chambre de commerce de Marseille.

Quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Logement des personnes de faibles revenus. — Discussion générale. — Eventuellement, désignation d'un rapporteur.

Mercredi 6 janvier 1954.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Circuit de distribution des produits laitiers. — Exposé de M. de Laulanie sur le fonctionnement du marché des produits laitiers aux halles centrales de Paris. — Audition d'un représentant du syndicat national des vétérinaires.

Neuf heures cinquante.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Les voies navigables en France. — Examen du projet de rapport présenté par M. Jean Goudaert (suite de la discussion).

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ÉQUIPEMENT DES PORTS MARITIMES (COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Quatorze heures quarante-cinq. — Audition demandée du président de l'association des grands ports français et du président de l'union des chambres de commerce maritimes.

Dix-sept heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE RELATIVE AU PROJET DE TUNNEL SOUS LE MONT BLANC

(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Dix-sept heures quarante-cinq. — Audition de M. Randet, représentant le ministre de la reconstruction et du logement (aménagement du territoire).

Jeudi 7 janvier 1954.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Etude générale de l'insuffisance des statistiques françaises; rapporteur: M. Malterre.

Quinze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Audition de M. le professeur Reuter sur les problèmes juridiques posés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Seize heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude du malaise agricole. — Audition de M. Houdet, ministre de l'agriculture, sur les perspectives d'expansion ou de stagnation de l'agriculture française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours portant recrutement d'élèves pilotes élémentaires de réserve.

Un recrutement d'élèves pilotes élémentaires de réserve limité à la métropole, l'Afrique du Nord et les territoires occupés, aura lieu dans le courant du premier trimestre de 1954.

Il sera effectué comme suit:

Sur titres: pour les candidats titulaires de la première partie du baccalauréat ou du brevet supérieur;

Par voie de concours: les 19 et 20 janvier 1954.

Personnel admis à faire acte de candidature.

Sont autorisés à faire acte de candidature au présent recrutement, les jeunes gens nés dans la période comprise entre le 6 mars 1933 et le 1er août 1936, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux avec la première fraction incorporable en 1954 ou désireux de devancer l'appel.

Le personnel retenu effectuera la phase élémentaire de pilotage pendant la durée des obligations légales d'activité. En contre-partie, il sera tenu de souscrire, au moment de l'admission en école de pilotage, un contrat d'engagement spécial d'entraînement dans les réserves par anticipation.

Conditions d'admission.

A. — Conditions générales.

1° Etre de nationalité française;

2° Remplir les conditions d'âge fixées ci-dessus (aucune dispense ne sera accordée);

3° N'avoir subi aucune condamnation;

4° Etre célibataire (ou veuf ou divorcé, sans enfant (aucune autorisation de mariage ne sera délivrée pendant le séjour en école de pilotage);

5° Déposer le dossier de candidature auprès de l'un des organismes ci-après: bataillon de l'air, section cadre air, aéro-club, bureau militaire du service de l'aviation légère et sportive.

B. — Conditions particulières.

Les candidats à l'admission sur titres devront avoir déposé leur dossier de candidature, y compris la copie certifiée conforme du diplôme délenu, avant le 15 février 1954, terme de rigueur.

Constitution des dossiers.

Les dossiers de candidature comprenant les pièces ci-après:

1° Demande d'admission en école de pilotage;

2° Extrait de naissance;

3° Consentement du représentant légal, éventuellement pour les candidats ayant moins de vingt ans;

4° Copie certifiée conforme du brevet de pilote de tourisme, éventuellement, en vue d'obtenir une majoration allant de 5 à 20 points;

5° Demande mle 2 d'engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves par anticipation (cf. I. M. n° 139/EMGFAA/Légal du 9 avril 1951);

6° Fiche de renseignements délivrée par les centres de concours;

7° Promesse de remboursement des frais engagés par l'armée de l'air pour le dégrossissage, dans le cas où le candidat ayant satisfait aux épreuves de contrôle ne serait plus volontaire pour suivre l'instruction au pilotage en école élémentaire et souscrire l'engagement spécial prévu (1),

seront transmis avant le 20 janvier 1954 au commandant de l'un des bataillons de l'air (centres de concours ci-après), compte tenu du lieu de résidence du candidat:

Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, territoires occupés en Allemagne, Côte-d'Or, Jura, Doubs, territoire de Belfort, Saône-et-Loire, Haute-Saône: bataillon de l'air 1/102, Ouges-Longvic (Côte-d'Or).

Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse: bataillon de l'air 1/112, Reims.

Yonne, Nièvre: bataillon de l'air 1/723, Auxerre (Yonne).

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Nord, Ardennes, Oise, Seine, Paris (20 arrondissements), Seine-et-Marne: bataillon de l'air 1/104, le Bourget (Seine).

Eure-et-Loir, Sarthe, Eure, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire: bataillon de l'air 1/122, Chartres (Eure-et-Loir).

Calvados, Orne, Manche, Seine-Inférieure, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan: bataillon de l'air 1/120, Caen (Calvados).

Seine-et-Oise: bataillon de l'air 1/134, Versailles (Seine-et-Oise).

Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne: bataillon de l'air 1/106, Bordeaux-Mérignac (Gironde).

Vienne, Indre-et-Loire, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze: bataillon de l'air 1/109, Tours-Parçay-Meslay (Indre-et-Loire).

Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées: bataillon de l'air 1/118, Mont-de-Marsan (Landes).

Charente: bataillon de l'air 1/135, Cognac (Charente).

Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn, Ariège, Gers: bataillon de l'air 1/119, Toulouse-Périguon (Haute-Garonne).

Cher, Loir-et-Cher: bataillon de l'air 1/702, Avord (Cher).

Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres: bataillon de l'air 1/721, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Bouches-du-Rhône (arrondissement de Marseille plus cantons d'Aix-Sud, Aix-Nord, Gardanne, Peyrolles, Trets), Basses-Alpes, Var, Alpes-Maritimes, Corse: bataillon de l'air 1/114, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Ardèche, Hautes-Alpes, Vaucluse: bataillon de l'air 1/115, Orange (Vaucluse).

Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Allier: bataillon de l'air 1/715, Clermont-Ferrand-Aulnat (Puy-de-Dôme).

Pyrénées-Orientales, Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Gard: bataillon de l'air 1/240, Nîmes (Gard).

Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Arles plus canton de Salon, Martigues, Berre-l'Etang, Istres, Lambesc): bataillon de l'air 1/701, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Arrondissements d'Orléansville, Miliana, Médéa, Blida, département d'Alger, territoire de Ghardia: bataillon de l'air 1/140, Blida (Algérie).

Département d'Oran, territoire d'Aïn-Sefra: bataillon de l'air 1/141, Oran-la Senia (Algérie).

Arrondissements d'Alger, de Tizi-Ouzou, d'Aumale (département d'Alger), département de Constantine, territoire de Touggourt et des oasis: bataillon de l'air 1/240, Alger (Algérie).

Tunisie (en totalité): bataillon de l'air 1/157, El Aouina (Tunisie).

Région de Rabat, région de Casablanca, territoire d'Ouezzane: bataillon de l'air 1/151, Rabat-Salé (Maroc).

Région de Marrakech, commandement d'Agadir, Confins: bataillon de l'air 1/707, Marrakech (Maroc).

Région de Meknès: bataillon de l'air 1/708, Meknès (Maroc).

Région de Fès, région d'Oujda: bataillon de l'air 1/724, Fès (Maroc).

NOTA. — Le recrutement faisant l'objet du présent avis est totalement différent de celui prévu par l'I. M. n° 13.000/EMFAA/3PN/SPAA/4RIPN/SALS/MIL du 13 novembre 1953.

(1) Les modalités et le taux de remboursement seront fixés, au titre de l'année 1954, par une convention à passer entre le secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (F. M. F. A. A.) et le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (S. A. L. S.).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1953 et le 31 octobre 1953

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

Cadre I. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	151.259
Pendant les dix premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	20.880.496
Soit un total de	21.031.755
Les dépenses ont atteint	20.789.306
Par suite, au 31 octobre 1953, les encaisses du Trésor s'élevaient à	242.449

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

Cadre II. — Résumé général des recettes et des dépenses.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Budget 1952 période complémentaire	249.563	103.782	683	10.106
Budget 1953 période d'exécution	2.870.966	2.463.745	328.168	307.014
Investissements financiers (consolidations diverses)	38.092	»	171	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	624.282	669.222	65.613	63.716
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	182.263	173.887	16.980	19.856
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	185.273	230.417	18.387	33.050
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	1.706.701	1.770.918	184.689	162.476
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	5.153.483	5.149.159	532.414	562.504
Opérations des collectivités administratives	5.329.797	5.374.066	595.150	595.458
Opérations des autres correspondants	1.842.134	1.827.534	214.814	223.581
Opérations affectant la dette de l'Etat. A. — Dette non exigible	1.988.185	2.333.122	203.411	193.950
Opérations affectant la dette de l'Etat. B. — Dette exigible	618.148	701.639	66.632	70.549
Opérations affectant la dette de l'Etat. C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat	419	77.036	10	18.033
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	5.939	»	(—) 5.691
Total	20.789.306	20.880.496	2.227.122	2.254.602

Cadre III. — Décomposition des encaisses.

NUMÉRO d'ordre.		AU 1er janvier 1953.	AU 31 octobre 1953.	AU 30 septembre 1953.
		Millions de francs.	Millions de francs.	Millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	20.620	25.517	22.123
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 10.175	92	68
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	735	480	394
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	11.039	9.314	9.314
2 quater	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»
2 quinquies	Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952	»	1.000	1.000
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	31.751	33.932	37.886
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	4.479	1.314	1.423
4	Devises et francs à l'étranger	41.253	22.344	23.025
5	Traites et valeurs mobilisables	51.557	148.456	119.736
	Total	151.259	242.449	214.969

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs			
	A. — BUDGET 1952. — PERIODE COMPLEMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	(1) 77.013	»	10.115
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(2) (—) 3.941	»	»
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	8.779	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	21.901	»	(6) (—) 9
	Dépenses du budget précédent.				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	111.937	»	702	»
12	Reconstruction et équipement	137.626	»	(6) (—) 19	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	»	»	»	»
	Total A	249.563	103.782	683	10.106
	B. — BUDGET 1953. — PERIODE D'EXECUTION (3)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	792.713	»	95.557
16	Enregistrement	»	125.280	»	11.855
17	Impôt de solidarité nationale	»	591	»	67
18	Douanes	»	210.158	»	25.708
19	Contributions indirectes	»	49.446	»	5.479
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	853.258	»	76.206
22	Taxes uniques	»	73.420	»	7.851
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	14.776	»	1.569
25	Produits divers	»	(5) 180.322	»	43.088
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	50.096	»	29.722
	Premier total	»	2.352.050	»	300.182
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa a	»	65.076	»	5.600
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	29.003	»	247
33	Prélèvement exceptionnel	»	290	»	39
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	2.668	»	339
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	9.339	»	79
38	Recettes diverses	»	5.328	»	1.088
	Deuxième total	»	111.695	»	6.832
	II. — DÉPENSES				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Fonctionnement des services civils	1.208.857	»	130.836	»
41	Equipement des services civils	117.967	»	25.369	»
42	Fonctionnement des services militaires	586.844	»	61.339	»
43	Equipement des services militaires	359.067	»	36.685	»
44	Dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	(3) 60.575	»	1.455	»
	Premier total	2.333.310	»	255.614	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	223.126	»	23.044	»
46	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	214.928	»	35.054	»
47	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	31.281	»	1.485	»
48	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	12.700	»	1.300	»
49	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	13.001	»	6.918	»
52	Autres opérations de prêts (H. L. M.)	42.610	»	4.723	»
	Deuxième total	537.656	»	72.554	»
	Total B	2.870.966	2.463.745	328.168	307.014
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	3.120.529	2.567.527	328.851	317.120
	Dont en devises et francs à l'étranger	51.866	1.025	3.715	411

(1) Les recettes du budget de l'exercice 1953 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 53-79 du 7 février 1953.
(2) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(3) Déduction faite d'une somme de 3.959 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.
(4) Dont 36.800 millions versés par la caisse autonome d'amortissement.
(5) Dont 69.347 millions au titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.
(6) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.

CADRE V. — **Investissements financiers (Consolidations diverses).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
58	Avances du Trésor consolidées	(1) 35.652	»	»	»
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement	2.391	»	171	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	49	»	»	»
	Total	38.092	»	171	»

(1) Cf. notes du cadre n° VIII.

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
61	Subsistances militaires	16.920	18.811	1.516	1.221
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	794	7.048	»	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	50.526	65.475	5.611	8.018
69	Fonds de modernisation et d'équipement	240.395	223.436	23.332	23.644
70	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	112.517	128.238	15.160	8.786
72	Opérations diverses	4.611	5.386	1.065	412
	Total du paragraphe A	425.793	448.094	46.684	41.481
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	34.364	35.761	4.052	5.017
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	3.279	2.247	188	194
78	Fonds forestier national	2.745	3.253	297	317
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	4.608	8.183	889	982
80	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	51.754	51.754	»	»
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	29.464	22.354	4.502	4.536
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	42.007	42.007	5.740	7.007
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	15.411	19.667	1.207	1.856
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine	975	9.971	»	»
86	Fonds spécial d'investissement routier	12.060	49.514	1.901	2.089
90	Opérations diverses	38	1.239	3	129
	Total du paragraphe B	196.675	245.950	18.779	22.157
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
96	Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés	»	444	»	»
97	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	155	1.330	74	65
98	Liquidation des organismes professionnels	»	2.822	»	»
100	Opérations diverses	782	261	21	13
	Total du paragraphe C	937	4.857	95	78
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	605	129	»	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	271	192	55	»
103	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses	1	»	»	»
	Total du paragraphe D	877	321	55	»
	Total général	624.282	669.222	65.613	63.716
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.582	2.869	281	879

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 82.584	(2) 80.604	5.505	5.501
112	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	7.539	7.536	513	506
113	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	22.279	26.599	4.534	6.778
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	21.585	20.210	1.428	2.361
115	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	17.937	12.323	1.902	1.322
118	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	4.543	2.570	1.333	1.252
124	Opérations diverses	»	»	»	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	21.709	16.529	1.441	1.116
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	2.861	2.896	217	227
134	Opérations diverses	1.166	4.620	107	703
	Total	182.263	173.887	16.980	19.856
	Dont en devises et francs à l'étranger	21.855	15.441	2.173	1.632

(1) Plan Marshall: 82.553. Colis dons: 31.
(2) Plan Marshall: 80.604.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	7.500	(4) 39.191	»	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	33	100	33	100
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	55	»	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	5.001	(2) 21	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	161.135	183.812	16.067	32.508
141	Aux collectivités métropolitaines	1.791	(3) 3.269	31	31
142	Aux territoires et services d'outre-mer	2.000	900	»	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	(4) 29	»	1
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	2.864	1.086	2.126	109
145	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	381	»	191
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger	1.894	1.658	130	110
	Total	185.273	230.447	18.387	33.050
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.194	1.089	105	108

(1) Dont 35.200 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(2) Avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(3) Dont 414 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(4) Dont 17 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 48 et 49)	1.480.802	1.546.938	168.255	149.117
152	Caisse nationale d'épargne (1)	21.042	20.173	2.416	1.986
153	Service des poudres et des essences (1)	41.764	49.866	2.541	1.015
154	Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (2)	60.961	61.269	13	144
155	Radiodiffusion nationale (1)	7.831	9.167	842	1.108
156	Prestations familiales agricoles (1)	80.409	71.505	9.733	8.050
158	Monnaies et médailles (2)	10.074	7.137	580	821
159	Imprimerie nationale (2)	2.984	3.770	264	232
162	Légion d'honneur (1)	822	1.081	42	»
163	Ordre de la Libération (1)	12	12	3	3
	Total	1.706.701	1.770.918	184.689	162.476
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.649	430	475	40

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des services industriels de l'armement, des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III). Les recettes et les dépenses de l'agent comptable des services industriels de l'armement décrivent les opérations de liquidation réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952.

En ce qui concerne les deux derniers comptables, il s'agit d'opérations des budgets annexes (période complémentaire 1952 et période d'exécution 1953).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	3.071.387	3.045.086	322.708	331.309
172	Caisse autonome d'amortissement	287.319	312.490	39.293	32.126
173	Crédit national	607.144	604.585	69.392	69.683
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	236.397	214.928	29.872	35.054
174	Office des changes	541	805	9	3
175	Société nationale des chemins de fer français	423.883	420.322	29.687	30.813
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	(2) 140.292	(2) 154.473	15.353	33.807
177	Service des alcools	23.719	29.136	3.194	3.199
178	Caisse nationale de crédit agricole	128.162	132.870	10.616	13.917
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	4.955	5.006	590	»
180	Office des biens et intérêts privés	136	166	16	30
181	Caisse des invalides de la marine	11.417	10.224	894	123
182	Office national interprofessionnel des céréales	11.188	14.527	1.068	842
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	2.972	3.156	670	305
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	123.925	122.574	3.657	3.050
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	77.046	78.811	5.395	8.213
	Total	5.153.483	5.149.159	532.414	562.504
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.739	10	1.170	»

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

(2) Dont 39.664 millions de dépenses et 31.438 millions de recettes au titre du compte d'opérations de la C. C. F. O. M.

Cadre XI. — Opérations des collectivités administratives (1).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
191	Départements	246.280	291.838	32.204	32.109
192	Communes et établissements locaux	802.088	836.259	88.354	89.910
193	Etablissements régionaux	110.381	111.655	13.170	13.006
194	Territoires d'Afrique du Nord	3.116.849	3.109.132	326.700	324.166
195	Territoires d'outre-mer	833.685	841.737	120.098	116.130
196	Etats associés	126.931	128.509	10.193	11.040
197	Gouvernement de la Sarre	53.583	51.936	4.431	5.797
	Total	5.329.797	5.374.066	595.150	595.158
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.439	286	159	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1952, période d'exécution du budget 1953, comptes hors budget).

Cadre XII. — Opérations des autres correspondants.

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	324.842	329.829	35.445	37.930
202	Autres dépôts au Trésor	863.195	846.689	105.282	102.802
203	Fonds consignés au Trésor par divers	187.652	190.217	19.098	17.721
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	49.227	47.683	4.834	4.755
207	Reliquats appartenant à des particuliers	292.073	285.891	33.145	35.790
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	35.806	47.477	5.570	17.324
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	83.949	74.981	10.481	6.954
225	Opérations diverses	5.390	4.767	959	315
	Total	1.842.134	1.827.534	214.814	223.581
	Dont en devises et francs à l'étranger	58.502	58.987	11.194	10.990

CADRE XIII — **Opérations affectant la dette de l'Etat.**

Le cadre A concerne la dette non échue, il décrit essentiellement les émissions (col. « Recettes ») et les échéances d'emprunts (col. « Dépenses »).

Le cadre B concerne les opérations constatées au titre des emprunts échus; il décrit les échéances (col. « Recettes ») et les payements effectués (col. « Dépenses »)

Le cadre C décrit les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat.

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — DETTE NON EXIGIBLE				
	I. — DETTE INTÉRIEURE				
	1° DETTE PERPÉTUELLE				
300	Rentes perpétuelles 2 0/0	9	»	1	»
301	Rentes perpétuelles 5 0/0 1949	»	»	»	»
	Total	9	»	1	»
	2° DETTE AMORTISSABLE				
	1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
305	Rentes de l'Etat amortissables	2.992	»	15	»
310	Obligations du Trésor amortissables	372	»	218	»
315	Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat	1.343	»	31	»
320	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	119	»	»	»
326	Emprunt libératoire 3 0/0 1948, 10 ans	11.147	148	225	9
	Total: 1re section	16.073	148	489	9
	2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social	2.462	37.399	»	»
335	Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations	6.008	»	3.274	»
340	Engagements envers le Crédit foncier de France	3	»	»	»
345	Engagements envers la S. N. C. F. et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer	957	»	64	»
350	Engagements envers les collectivités locales	305	2.392	1	171
355	Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées	690	»	»	»
360	Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	2.036	7.452	19	2.729
365	Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers	1.602	83	15	7
	Total: 2e section	14.063	47.326	3.373	2.907
	3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.				
370	Obligations de la caisse autonome de la défense nationale (5 0/0 1938, 1948, 1950-1968)	217	36	»	»
371	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres à 3, 6, 9 ans)	15.114	51.080	1.823	5.971
372	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	»	»	»	»
373	Obligations du Trésor à 2, 4, 6, 8 ans 1952	»	3.850	»	»
	Total: 3e section	15.331	54.966	1.823	5.971
	4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
380	Bons du Trésor à un an et deux ans		85.230		8.052
	Bons du Trésor à 105 jours au maximum		13.354		690
381	Comptes courants de bons du Trésor... Catégorie A: 75 à 105 jours.	380.353	62.472	51.274	2.365
	Catégorie B: 355 à 365 jours.		23.334		1.157
	Catégorie C: 715 à 725 jours.		323.101		36.502
383	Bons de la reconstruction à 3 ans	4.938	1.796	607	235
384	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	162.680	149.766	12.282	13.812
388	Bons du Trésor souscrits par le Groupement d'importation et de répartition du coton	»	8.200	»	»
	Total: 4e section	547.971	667.253	64.163	62.813
	5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
395	Traites émises en règlement de dépenses publiques	300.312	306.417	30.586	26.550
	Total: 5e section	300.312	306.417	30.586	26.550
	Total: dette amortissable	893.750	1.076.110	100.434	98.250

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
	Report: dette amortissable	893.750	1.076.110	100.434	98.250
	3° ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'ÉMISSION				
	Avances de la Banque de France.				
396	1° Avance permanente	»	»	»	»
397	2° Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	»	»	»	»
398	3° Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	546.000	574.000	»	»
399	Avances provisoires (convention du 23 juin 1953)	49.100	49.100	»	»
400	Avances provisoires (convention du 11 juillet 1953)	292.900	453.000	102.500	95.700
	Avances de la Banque d'Algérie et de Tunisie.				
405	Avance permanente	»	»	»	»
	Engagements divers.				
410	1° Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	11.944	11.812	»	»
411	2° Bons du Trésor spéciaux (convention du 22 janvier 1953)	25.000	25.000	»	»
412	3° Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953)	80.000	80.000	»	»
	Total des engagements envers les instituts d'émission	1.001.944	1.192.912	102.500	95.700
	Total de la dette intérieure	1.808.703	2.269.022	202.935	193.950
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1° DETTE PERPÉTUELLE				
	Néant.				
	2° DETTE AMORTISSABLE				
	1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 0/0 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	1.012	»	»	»
	2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
420	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	6.155	»	»	»
421	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs achats de navires)	405	»	»	»
422	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés: 1° port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	44	»	»	»
423	Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,25 0/0 1947)	933	»	476	»
	3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers.				
425	1° Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	446	»	»	»
426	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.)	»	»	»	»
427	3° Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la B. R. I.	21.500	21.000	»	»
428	4° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	8.100	8.100	»	»
	Emprunts à des banques étrangères.				
430	Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	17.500	»	»	»
	4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.				
	5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.				
	6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances indéterminées.				
435	Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	35.000	»	»
	A reporter	66.095	64.100	476	»

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
	Report de la page précédente.....	66.095	61.100	476	»
	7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
	Crédits du gouvernement britannique.				
440	1° Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946.....	8.119	»	»	»
	Crédits du gouvernement des Etats-Unis.				
443	1° Crédit de 50 millions de dollars consentis par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948).....	138	»	»	»
	Crédits du gouvernement du Canada.				
446	1° Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947.....	»	»	»	»
	Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.				
448	1° Loi du 10 septembre 1947.....	»	»	»	»
	8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank.				
450	1° Convention du 4 décembre 1945.....	6.417	»	»	»
451	2° Convention du 13 juillet 1946.....	8.713	»	»	»
452	3° Contrat du 28 octobre 1948.....	»	»	»	»
453	4° Contrat du 18 décembre 1950.....	»	»	»	»
454	5° Contrat du 18 avril 1952.....	»	»	»	»
	Total de la dette extérieure.....	89.482	64.100	476	»
	Total de la dette non exigible.....	1.988.185	2.333.122	203.111	193.950
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	»	35.000	»	»
	B. — DETTE EXIGIBLE				
	I. — DETTE INTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor.....	402	402	»	»
505	Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, et 1 an et 2 ans).....	373.445	373.164	50.452	50.921
508	Bons de la reconstruction à 3 ans.....	4.788	4 938	580	607
510	Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du colon	»	»	»	»
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor.....	15.816	16.030	687	316
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
520	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans.....	71.817	163.877	7.869	12.461
524	Bons de la défense nationale à intérêt progressif.....	5.016	367	429	40
525	Emissions diverses	1.984	»	135	»
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
530	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres 3, 6, 9 ans).....	15.114	15.114	1.823	1.823
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.				
535	Emprunts remboursables par annuités à long terme.....	23.267	23.267	4.140	3.867
	A reporter.....	541.649	597.159	66.115	70.035

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs			
	Report de la page précédente.....	511.649	597.159	66.115	70.035
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux.....	»	»	»	»
541	Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la Banque des règlements internationaux.....	31.500	31.500	»	»
545	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.....	2.000	»	»	»
546	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis au Fonds monétaire international.....	10	»	»	»
547	Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.....	8.100	8.100	»	»
550	Avances de l'Export-Import Bank : mobilisation des contrats « off shore ».....	»	»	»	»
552	Emissions diverses.....	29	29	29	29
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
555	Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse.....	1.010	1.010	10	10
556	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946) achats de navires.....	405	405	»	»
557	Emprunts à des banques étrangères.....	17.500	17.500	»	»
560	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers.....	448	448	»	»
565	Emissions diverses	35	26	2	9
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général				
570	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	10.630	10.630	»	»
571	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés.....	50	50	»	»
572	Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,5 p. 100 1947).....	933	933	476	476
573	Crédits du gouvernement britannique	8.492	8.492	»	»
576	Crédits du gouvernement des Etats-Unis.....	138	138	»	»
579	Crédits du gouvernement du Canada.....	»	»	»	»
585	Avances de l'Export-Import Bank.....	25.219	25.219	»	»
	Total de la dette exigible.....	618.148	701.639	66.632	70.549
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	42.296	»	44	»
	C. — OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT				
	1re section. — Différences de change.				
600	Pertes de change sur emprunts de l'Etat.....	34	»	9	»
601	Pertes de change sur emprunts de l'Etat émis en France et remboursables à l'étranger.....	347	»	»	»
605	Bénéfices de change sur emprunts de l'Etat.....	»	9	»	»
	2e section. — Lots ou primes de remboursement.				
610	Lots sur emprunts de l'Etat.....	»	»	»	»
615	Primes de remboursement sur emprunts de l'Etat.....	36	»	»	»
619	Amortissements des lots et primes de remboursements d'emprunts.....	»	»	»	»
	3e section. — Charges ou profits accessoires ou divers.				
625	Primes d'émission sur emprunts de l'Etat.....	»	»	»	»
630	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat rachetés par le Trésor.....	»	74	»	»
631	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat escomptés par le Trésor.....	»	»	»	»
632	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat repris par le Trésor en payement d'impôts	»	3	»	»
633	Bénéfice provenant de la récupération de l'or restitué à la Banque nationale de Belgique.....	»	132	»	»
634	Restitution de titres d'emprunts de l'Etat antérieurement repris en payement d'impôts	2	»	1	»
	4e section. — Amortissements budgétaires ou de la caisse autonome couvrant des dépenses antérieurement financées par l'emprunt.				
635	Amortissements budgétaires	»	15.114	»	6.948
640	Amortissements de la caisse autonome.....	»	61.704	»	11.085
	Total	419	77.036	10	18.033

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	41.253
Pendant les dix premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	115.137
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	92.029
Soit un total de	248.419
Les dépenses ont atteint	191.075
Le montant des devises cédées à la Banque de France s'élève à la somme de	35.000
Soit un total de	226.075
Par suite, au 31 octobre 1953 les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	22.344

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois d'octobre 1953.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	51.866	1.025	3.715	411
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	1.582	2.869	281	879
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	21.855	15.411	2.173	1.632
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	1.191	1.089	105	108
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	4.649	430	475	40
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	4.739	10	1.170	»
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	2.439	286	159	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	58.502	58.987	11.191	10.990
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) A. — Dette non exigible	»	35.000	»	»
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) B. — Dette exigible	42.296	»	44	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.953	»	612	»
Total	191.075	115.137	19.928	14.060

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1953

Cadre A. — Situation d'ensemble.

		Millions de francs.
Pendant les dix premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		20.079.607
Leurs dépenses ont atteint		20.014.604
Soit un excédent de recettes de		65.003
représenté : à concurrence de par une diminution des encaisses des comptables des postes.	(—) 1.133 millions.	
à concurrence de par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	(+) 66.136 millions.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'octobre 1953.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1952. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1953. — Période d'exécution	84.007	14.163	8.151	48
Règlements avec le Trésor	17.569	98.355	8.959	9.091
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	56.836	100.944	5.815	10.407
Règlements avec le Trésor	59.890	55.932	10.223	5.692
Avances au Trésor. — Remboursements au Trésor	8.872	775	»	»
	1.137	1.137	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section).				
Exercice 1952. — Période complémentaire	16.124	13.490	»	»
Exercice 1953. — Période d'exécution	150.941	170.511	15.082	11.097
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	106.858	152.542	11.719	15.275
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	151.684	104.179	11.347	11.270
Opérations concernant la caisse des dépôts et consignations	13.738	17.416	373	4.225
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	2.034	2.040	60	50
Opérations concernant les collectivités administratives	61.476	61.747	12.618	3.617
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	5.503.382	5.511.776	643.323	648.882
Mandats internationaux	11.113	16.644	2.932	2.267
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole	157.392	140.092	19.530	25.226
Autres opérations p/c de particuliers	96.512	103.087	5.074	7.344
Opérations concernant les offices étrangers	228.416	190.035	24.049	16.794
Comptes courants postaux (2)	13.246.623	13.320.839	1.535.636	1.528.410
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	3.886	»	(—) 243
Totaux généraux	20.014.604	20.079.607	2.317.871	2.300.052

(1) Dont 102.684 millions de « retraits » et 149.610 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Dont 13.435 millions au titre du produit de l'emprunt 6 p. 100 1953 amortissable en quinze ans.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	DU 1er JANVIER au 31 octobre 1953.		PENDANT LE MOIS d'octobre 1953.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	71.286	»	»	50.813
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	28.790	3.195	»
Autres comptes de règlements	23.640	»	28.480	»
Totaux	94.926	28.790	31.675	50.813
Soit un excédent de dépenses de	66.136	»	»	»
Soit un excédent de recettes de	»	»	»	19.138

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 12 au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Evolution de la Dette publique de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones et situation au 31 octobre 1953.

(En millions de francs.)

De nouvelles dispositions ont été mises en application à compter du 1er janvier 1953 pour la présentation des opérations de la dette publique de l'Etat.

La nouvelle présentation, inspirée, dans une certaine mesure, des règles du plan comptable général, est répartie en deux grandes subdivisions retraçant : d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

Il convient de préciser que la différence qui apparaît entre le montant de la dette publique de l'Etat au 31 décembre 1952 et la reprise au 1er janvier 1953 provient des valeurs du Trésor échues et non remboursées à la fin de l'année 1952.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
	31 décembre 1950	31 décembre 1951	31 décembre 1952.	Diminution.	Augmentation.	
I. — DETTE DE L'ETAT						
A. — DETTE NON EXIGIBLE						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	349.062	349.013	107.540	9	»	107.531
II. — Dette amortissable :						
A long terme	619.068	648.284	1.106.077	30.136	47.474	1.123.415
A moyen ou à court terme :						
A échéances massives	49.930	74.564	135.155	15.331	54.966	174.790
A échéances journalières	1.098.514	1.239.147	1.302.547	848.283	973.670	1.427.934
III. — Engagements envers les instituts d'émission	674.703	669.427	652.062	1.004.944	1.192.912	840.030
Totaux de la dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.303.381	1.898.703	2.269.022	3.673.700
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	»	»	»	»	»	»
II. — Dette amortissable :						
A long terme	357.423	349.740	341.082	8.549	»	332.533
A moyen ou à court terme :						
A échéances massives	303.183	290.909	89.046	57.546	29.100	60.600
A échéances journalières	»	»	»	»	»	»
A échéances indéterminées	»	»	42.343	»	35.000	77.343
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	626.770	612.778	607.278	23.387	»	583.891
Totaux de la dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.079.749	89.482	64.100	1.054.367
Total de la dette de l'Etat non exigible	»	»	4.383.130	1.988.185	2.333.122	4.728.067
B. — DETTE EXIGIBLE						
a) Dette intérieure	»	»	228.505	511.649	597.159	314.015
b) Dette extérieure	»	»	216.411	106.499	104.480	214.392
Total de la dette de l'Etat exigible	»	»	444.916	618.148	701.639	528.407
Total de la dette de l'Etat	4.078.653	4.233.861	4.828.046	2.606.333	3.034.761	5.256.474
Dont : Dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.531.886	2.410.352	2.866.181	3.987.715
Dont : Dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.296.160	195.981	168.580	1.268.759
II. — DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
a) Dette intérieure	38.343	36.942	35.283	1.345	»	33.968
b) Dette extérieure	»	»	»	»	»	»
Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement	38.343	36.942	35.283	1.345	»	33.968
III. — DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.						
a) Dette intérieure	15.988	14.852	13.640	1.110	14.068	26.598
b) Dette extérieure	»	1.013	2.025	5.467	5.467	2.025
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	15.988	15.865	15.665	6.577	19.535	28.623

I. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1953

A. — DETTE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

A. — DETTE INTERIEURE

CADRE I. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953		SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
		Diminution.	Augmentation.	
Rentes 3 p. 100	32.523	9	»	32.514
Rentes 5 p. 100 1949	75.017	»	»	75.017
Totaux	107.540	9	»	107.531

CADRE II. — **Dette amortissable.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
		Diminution.	Augmentation.	
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
3 p. 100 1878, 75 ans	149	149	»	»
5 p. 100 1920, 60 ans remboursables à 150 F	11.930	190	»	11.740
3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.318	50	»	3.268
3,50 p. 100 1942, 60 ans	7.173	143	»	7.030
3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.580	272	»	22.308
3,50 p. 100 1952, 60 ans	422.566	2.159	»	420.407
4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.852	29	»	8.823
2° Obligations du Trésor amortissables:				
4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans remboursables à 150 F	6.515	1	»	6.514
4 p. 100 1934-1951, 50 ans remboursables à 140 F	5.566	112	»	5.454
4,50 p. 100 1935, 30 ans	609	36	»	573
3,50 p. 100 1943, 30 ans	4.725	234	»	4.491
3,50 p. 100 1944, 30 ans	2.444	89	»	2.355
3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
4 p. 100 1941, 50 ans	11.075	172	»	10.903
3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.016	69	»	4.947
3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.095	75	»	6.020
3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.185	76	»	6.109
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.358	131	»	20.227
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.483	387	»	31.096
6 p. 100 1950, 30 ans	26.388	433	»	25.955
4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
4,50 p. 100 1935, 25 ans	746	119	»	627
5° Emissions diverses:				
Emprunt libératoire 3 p. 100 1948, 10 ans	78.223	11.147	148	67.224
Totaux de la 1re section	681.996	16.073	148	666.071
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.035	109	»	1.926
Habitations à loyer modéré	80.223	1.567	80.948	109.604
Crédit immobilier	21.740	552	6.451	27.639
Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	161	9	»	152
Habitations à loyer modéré améliorées	259	27	»	232
Loyers moyens	181	24	»	157
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	200	25	»	175
Electrification des campagnes	669	16	»	653
Sinistrés du Sud-Ouest	242	45	»	197
Crédit agricole (moyen terme)	51	»	»	51
Crédit agricole (long terme)	183	12	»	171
Equipement rural	893	»	»	893
Assainissement du marché de la viande	5	»	»	5
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.503	58	»	1.444
Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 15 mai 1941)	238	»	»	238
Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	376	18	»	358
A reporter (2e section)	108.958	2.462	37.399	143.895

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953
Report (2e section).....	108.958	2.462	37.399	143.895
2° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
Rachat de bons du Trésor à trois et cinq ans 1922.....	»	»	»	»
Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	226	4	»	222
Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	925	33	»	892
Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943).....	1.713	288	»	1.425
Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)....	18.339	439	»	17.900
Annuités remises en vertu de l'article 4 de la loi du 22 juin 1922 et de l'article 75 de la loi du 26 mars 1927 (réforme monétaire en Alsace-Lorraine)	13	4	»	9
Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	120.829	»	»	120.829
Obligations du Trésor 4,50 p. 100 à cinq ans, remises en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation.....	10.664	5.215	»	5.449
Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949.....	3.629	»	»	3.629
Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951.....	476	25	»	451
3° Engagements envers le Crédit foncier de France:				
Prêts aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (loi du 25 juillet 1909).....	1	»	»	1
Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919).....	64	3	»	61
4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872.....	4	1	»	3
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898).....	11	»	»	11
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat.....	15	»	»	15
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	162	20	»	142
Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local.....	308	»	»	308
Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes).....	4.346	179	»	4.167
Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937.....	23.774	757	»	23.017
5° Engagements envers les collectivités locales:				
Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933).....	95	7	»	88
Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934).....	96	4	»	92
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural.....	2.497	294	2.392	4.595
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948).....	»	»	»	»
6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).	3.760	269	»	3.491
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	10.547	240	»	10.307
Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	700	50	»	650
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)....	5.723	131	»	5.592
7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
Emprunts obligataires (articles 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	90.113	1.000	6.183	95.296
Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	3.288	36	769	4.021
Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	5.500	1.000	500	5.000
8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
Titres amortissables 3,25 0/0 1944 remis à la caisse des dépôts et consignations et à divers organismes d'assurance et de capitalisation	2.739	1.347	»	1.392
Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	1.225	160	»	1.065
Annuités remises pour le rachat des concessions de canaux (lois des 28 juillet et 1er août 1860 et 20 mai 1863).....	»	»	»	»
Emprunts contractés auprès du fonds commun du travail par l'Office national des combustibles liquides.....	14	4	»	10
Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.165	18	»	1.147
Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation sud-atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928).	109	»	»	109
Attributaires d'indemnités de dommages de guerre: indemnités d'éviction (loi du 26 août 1948).....	514	6	83	591
Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948)	1.539	67	»	1.472
Total de la 2e section.....	424.081	14.063	47.326	457.344

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives				
1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	3.740	217	36	3.559
2° Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction: Titres à 3, 6 ou 9 ans	99.424	15.114	51.080	135.390
3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100	103	»	»	103
4° Emprunts du Trésor: Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	31.888	»	3.850	35.738
Total de la 3e section	135.155	15.331	54.966	174.790
4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
1° Bons du Trésor à 1 an	(1) 45.056		33.002	39.485
2° Bons du Trésor à 2 ans	(1) 123.466		(2) 52.228	124.568
3° Bons du Trésor à 105 jours au maximum	(1) 1.703		13.354	1.428
4° Comptes courants de Bons du Trésor:		380.353		
Catégorie A. — 75 à 105 jours	(1) 15.671		(2) 62.472	14.749
Catégorie B. — 355 à 365 jours	(1) 27.849		(2) 23.334	56.417
Catégorie C. — 715 à 725 jours	(1) 668.855		(2) 323.101	804.091
5° Bons de la reconstruction à 3 ans	13.707	4.938	1.796	10.565
6° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	46.420	162.680	149.766	33.506
7° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	1.500	»	8.200	9.700
Total de la 4e section	944.227	547.971	667.253	1.063.509
5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
Traites émises en règlement de dépenses publiques	358.320	300.312	306.417	364.425
RECAPITULATION				
1re section: emprunts amortissables à long terme	681.996	16.073	148	666.071
2e section: emprunts remboursables par annuités à long terme	424.081	14.063	47.326	457.344
Total de la dette à long terme	1.106.077	30.136	47.474	1.123.415
3e section: emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	135.155	15.231	54.966	174.790
4e section: bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières (a)	944.227	547.971	667.253	1.063.509
5e section: émissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières (a)	358.320	300.312	306.417	364.425
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances journalières	1.302.547	848.283	973.670	1.427.934
Total de la dette amortissable	2.543.779	893.750	1.076.110	2.726.139

(1) Transfert aux catégories A, B et C de bons à 105 jours maximum, à 1 an et 2 ans émis en comptes courants et inversement.
(2) Dont 7.189 millions d'opérations d'ordre, soit respectivement: 2.492, 306, 813 et 3.578.
(a) Le tableau des échéances est donné en annexe.

CADRE III. — **Engagements envers les instituts d'émission.**

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
1° Avances de la Banque de France:				
Avance permanente	50.000	»	»	50.000
Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	172.000	546.000	574.000	200.000
Avances provisoires (convention du 23 juin 1953)	»	49.100	49.100	»
Avances provisoires (convention du 11 juillet 1953)	»	292.900	453.000	160.100
2° Avances de la banque de l'Algérie et de la Tunisie: Avance permanente	80	»	»	80
3° Engagements divers:				
Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.962	11.944	11.812	3.850
Bons du Trésor spéciaux du 22 janvier 1953	»	25.000	25.000	»
Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953)	»	80.000	80.000	»
Total	652.062	1.004.944	1.192.912	840.030

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er Janvier 1953 : 1 dollar U. S. A. = 350 francs; 1 livre = 980 francs; 1 franc suisse = 81 francs; 1 franc belge = 7 francs; 1 couronne suédoise = 67,70 francs; 1 florin = 92,10 francs; 1 dollar canadien = 360 francs

CADRE IV. — 1° **Situation en francs.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
I. — DETTE PERPETUELLE				
Néant.	»	»	»	»
II. — DETTE AMORTISSABLE				
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse	12.492	1.012	»	11.480
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	228.052	6.155	»	221.897
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs : achats de navires)	13.169	405	»	12.764
3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés : port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	306	44	»	262
4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	87.063	933	»	86.130
Total de la dette à long terme	341.082	8.549	»	332.533
3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.				
1° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers :				
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	446	446	»	»
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
Bons du Trésor à 2 mois renouvelables 1 mois souscrits par la Banque des règlements internationaux	10.500	31.500	21.000	»
2° Emprunts à des banques étrangères :				
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat 17 août 1950)	70.000	17.500	»	52.500
3° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	8.100	8.100	8.100	8.100
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances massives.	89.046	57.546	29.100	60.600
4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme, à échéances journalières	»	»	»	»
5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières	»	»	»	»
6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances indéterminées.				
Avances de l'Export-Import Bank : mobilisation des contrats « off shore ».	42.343	»	35.000	77.343
III. — CREDITS OU AVANCES DE GOUVERNEMENTS OU ORGANISMES ETRANGERS OU INTERNATIONAUX				
7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
1° Crédits du gouvernement britannique :				
Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	74.548	8.119	»	66.429
2° Crédits du gouvernement des Etats-Unis :				
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.429	138	»	1.291
3° Crédits du gouvernement du Canada :				
Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	76.050	»	»	76.050
4° Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande :				
Loi du 10 septembre 1947	4.900	»	»	4.900
8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
Avances de l'Export-Import Bank :				
Convention du 4 décembre 1945	152.331	6.417	»	145.914
Convention du 13 juillet 1946	219.060	8.713	»	210.347
Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	60.200
Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	3.640
Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	607.278	23.387	»	583.891
Total de la dette extérieure	1.079.749	89.482	64.100	1.054.367

CADRE IV. — 2° Situation en devises.

A. — *Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt bail et autres créances militaires)..	651.576.062	17.586.308	»	633.989.754
Engagement envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs; achats de navires)	37.626.550	1.158.320	»	36.468.230
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	875.000	125.000	»	750.000
Emprunt du crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	248.750.000	2.665.000	»	246.084.000
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	200.000.000	50.000.000	»	150.000.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.083.015	395.338	»	3.687.677
Crédit du gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	211.250.000	»	»	211.250.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	435.292.500	18.394.000	»	416.898.500
Convention du 13 juillet 1946	625.885.000	21.895.000	»	600.990.000
Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	172.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.500.000	»	»	10.500.000
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Mobilisation de contrats d'achats « off shore »	120.979.547	»	100.000.000	220.979.547
Total	2.761.857.674	115.159.966	100.000.000	2.746.697.708

B. — *Situation de la dette en livres.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
Crédits du gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	76.069.481	8.284.527	»	67.784.954
Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	5.000.000	»	»	5.000.000
Total	81.069.481	8.284.527	»	72.784.954

C. — *Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953 — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939 6 ans aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat).	»	»	»	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	154.226.637	12.493.975	»	141.732.662
Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	100.000.000	100.000.000	»	100.000.000
Total	254.226.637	112.493.975	»	241.732.662

D. — *Situation de la dette en couronnes suédoises.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953. — Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953. — Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
Bons du Trésor à 5 ans, remboursables en couronnes suédoises ...	6.595.100	6.595.100	»	»

B. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

CADRE VII. (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953 (1).	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
A. — DETTE INTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	402	402	»
2° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	»	»	»
3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	3.486	373.445	373.164	3.205
4° Bons de la reconstruction à 3 ans	208	4.788	4.938	358
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	15.816	16.030	214
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
1° Bons du Trésor à intérêt progressif, de 3 mois à 3 ans.....	188.710	71.817	163.877	280.770
2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif	32.584	5.016	367	27.935
3° Traites émises en règlement de dépenses publiques	»	»	»	»
4° Emissions diverses	3.517	1.984	»	1.533
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général				
Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	15 114	15.114	»
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général				
Emprunts remboursables par annuités à long terme	»	23.267	23 267	»
Total de la dette intérieure	228.505	511.649	597.159	314.015
B. — DETTE EXTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B. R. I.).....	»	»	»	»
2° Bons du Trésor à 2 mois, renouvelables 1 mois, souscrits par la B.R.I.	»	31.500	31.500	»
3° Bons du Trésor à vue sans intérêts, remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	28.520	2.000	»	26.520
4° Bons du Trésor remis au fonds monétaire international	187.550	10	»	187.540
5° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	»	8.100	8.100	»
6° Avances de l'Export Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	»	»	»
7° Emissions diverses.....	»	29	29	»
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
1° Emprunt à p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse ..	54	1.010	1.010	54
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs: achats de navires)	»	405	405	»
3° Emprunts à des banques étrangères	»	17.500	17.500	»
4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers ..	»	448	448	»
5° Emissions diverses	287	35	26	278
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt bail et autres créances militaires)	»	10.630	10.630	»
2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	50	50	»
3° Emprunts du crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	933	933	»
4° Crédits du gouvernement britannique	»	8.492	8.492	»
5° Crédits du gouvernement des Etats-Unis	»	138	138	»
6° Crédits du gouvernement du Canada	»	»	»	»
7° Avances de l'Export Import Bank.....	»	25.219	25.219	»
Total de la dette extérieure	216.411	106.499	104.480	214.392
Total de la dette de l'Etat exigible	**444.916**	**618.148**	**701.639**	**528.407**

II. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953.		SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
		Diminution	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1949, 40 ans	4.529	204	»	4.325
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.337	253	»	25.084
Obligations 3 1/2 p 100 1943, 15 ans	5.417	858	»	4.559
Total	35.283	1.315	»	33.968
B — DETTE EXTERIEURE				
Néant	»	»	»	»

III. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 octobre 1953		SITUATION de la dette au 31 octobre 1953.
		Diminution	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	1.853	245	»	1.608
Obligations 4 p. 100 1941	4.465	108	»	4.357
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	2.503	155	»	2.348
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	4.819	602	»	4.217
Bons 6 p. 100 1953, amortissable, 15 ans	»	»	11.068	11.068
Total	13.640	1.110	11.068	26.593
B — DETTE EXTERIEURE				
1° *Situation en francs.*				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	2.025	5.467	5.467	2.025
2° *Situation en devises.* (Dette en francs suisses.)				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	25.000.000	67.500.000	67.500.000	25.000.000

ANNEXE

TABLEAU DES ECHEANCES DE LA DETTE A MOYEN TERME ET A COURT TERME A ECHEANCES JOURNALIERES

(En millions de francs.)

	SITUATION générale au 31 octobre 1953	ÉCHÉANCES exigibles au 31 octobre 1953.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 31 OCTOBRE 1953				
			1953	1954	1955	1956	Total des échéances non exigibles
Bons ordinaires du Trésor à 105 jours au maximum			736	692	»	»	1.428
Bons du Trésor à 1 an			6.801	32.684	»	»	39.485
Bons du Trésor à 2 ans	1.012.943	3.205	10.115	62.352	52.101	»	124.568
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A			12.408	2.341	»	»	14.749
Catégorie B			2.865	22.552	»	»	25.417
Catégorie C			69.836	421.944	312.311	»	804.091
Bons de la reconstruction à 3 ans	10.923	358	1.304	4.880	2.585	1.796	10.565
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	27.935	27.935	33.506	»	»	»	33.506
Emissions diverses	1.533	1.533	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	314.276	280.770	»	»	»	»	»
Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	9.700	»	1.000	8.700	»	»	9.700
Traites émises en règlement de dépenses publiques	364.425	»	59.941	304.484	»	»	364.425
Totaux	1.741.735	313.801	198.512	860.629	366.997	1.796	1.427.934
				1.427.934			

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de tourteaux de lin expellers originaires et en provenance d'Argentine.

(Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 20 décembre 1953, p. 11369.)

L'avis aux importateurs susvisé précise les modalités d'importation des tourteaux de lin expellers originaires et en provenance d'Argentine. Il invite les intéressés à déposer au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 1er bureau, 78, rue de Varenne, à Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur organisme professionnel, la justification de leurs importations pendant la période comprise entre le 1er janvier 1951 et le 15 mars 1953, en stipulant que la justification serait fournie par la production des exemplaires verts des licences d'importation imputées par le service des douanes. Il est précisé que les contrats de vente et les attestations bancaires de payement des documents peuvent également être transmis pour justification des importations.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat d'Etat à la marine marchande), ministère de l'industrie et du commerce et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne.

(Biens non essentiels, premier trimestre 1954.)

A la suite des réunions du comité mixte franco-britannique tenues à Londres les 30 novembre et 1er décembre 1953, les importateurs sont informés de l'ouverture de nouveaux contingents d'importation de biens dits non essentiels originaires et en provenance de Grande-Bretagne. Ces contingents, valables pour le premier trimestre 1954, constituent la première tranche des crédits qui seront affectés à ces importations au cours de l'année civile 1954.

Le présent avis définit les conditions dans lesquelles seront valablement reçues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), les demandes de licences d'importation afférentes à ces contingents.

TITRE Ier. — *Contingents dont la gestion est assurée en Grande-Bretagne.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation concernant les produits désignés ci-après seront valablement reçues par l'office des changes dès le 11 janvier 1954 et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation. Elles devront indiquer, en caractères très apparents, la mention: « Importations non essentielles de Grande-Bretagne, poste n° ... » et être obligatoirement accompagnées d'une facture *pro forma* ou d'un certificat de quota visés par l'organisme britannique habilité à gérer le contingent et indiqué ci-dessous en regard de chaque produit.

Numéro de poste.	
1	Brosserie. — Brush Export Group.
6	Plateaux métalliques. — Board of Trade.
10	Produits et instruments dentaires. — Board of Trade.
11	Films pour amateurs. — British Photographic Manufacturers Ass.
12	Epingles et pinces à cheveux et épingles domestiques. — Pin and Allied Trades Ass.
15	Meubles de bureau en métal. — Ass. of British Business Equipement Manufacturers.
18	Whiskies. — Scotch Whisky Ass.
24	Chapeaux de feutre. — Hat Industry Export Group.
25	Gin. — Gin Rectifiers and Distilers Ass.
26	Rhum. — Rum Importers Association.
29	Armes de sport et munitions. — Gunmakers Association (Inc. 1912 Ltd).
37	Pipes et articles pour fumeurs. — The Briar Pipe Trade Ass.
38	Rasoirs, lames et affuteurs. — Safety Razor and Blades Export Group.
39	Chaussures en caoutchouc et en toile. — Rubber Footwear Manufacturers Ass.
41	Tondeuses à gazon. — British lawn Mower Maker federation.
42	Bières. — The Brewers Society.
46	Articles de sport. — Federation of British Manufacturers of sports and Games.
63	Coutellerie. — Cutlery export Group.
64	Appareils photographiques. — British photographic Manufacturers Ass.
65	Jeux et jouets. — British Toy Manufacturers Ass.
79	Tissus de rayonne. — Silk and rayon Users Ass.
83	Savons pour selles. — Boot and floor Polish Manufacturers Ass.
85	Semelles en caoutchouc crêpe. — Board of Trade.
95	Poudres à lever et custard. — Food Manufacturers Fed.
98	Feuilles et plaques pour graver en cuivre et en zinc. — Association of Manufacturers and Suppliers for th. Graphic Arts.
103	Tissus de laine (autres qu'ex-libérés). — Wool Export Group.
104	Tissus de coton (autres qu'ex-libérés). — The Cotton Board.
106	Aiguilles à main à usage domestique. — Needlemakers Ass.
115	Burettes à huile. — Board of Trade.
116	Machines à laver et pièces détachées. — The British Electrical and Allied Manufacturers Ass.
117	Boutons pression. — The Pin and Allied Trades Ass.
119	Pièces détachées de réfrigérateurs. — British Refrigerator Ass.
124	Accessoires divers pour photographie. — The British Photographic Manufacturers Ass.
125	Thé (provenance Grande-Bretagne). — Tea Buyer's Ass.
128	Chevilles pour cloisons. — Hardware trade Alliance.
130	Tissus de soie huilés. — The Silk and Rayon Users Ass.
132	Cristallerie de table. — The Glass Manufacturers Fed.
140	Biscuits et biscottes. — Cake and Biscuit Manufacturers Export Group.
142	Confiserie de sucre et de chocolat. — Board of Trade.
143	Pâtés de poisson. — Food Manufacturers Fed.
145	Tissus de rayonne et nylon huilés. — The Silk and Rayon Users Ass.
146	Machines à cercler les colis (TD 1672 B). — Board of Trade.
147	Postes de T. S. F. — British Radio Equipment Manufacturers.
148	Machines ménagères électriques et pièces détachées non reprises ailleurs et notamment cuisinières électriques. — British Electrical and Allied Manufacturers Ass.
153	Papiers de tentures. — Wallpaper Manufacturing Employer's Ass.
155	Semelles, talons et bouts en caoutchouc. — Rubber Sole and Heel Manufacturers Ass.
160	Verreries résistant à la chaleur et autres verreries décorées ou non. — Glass Manufacturers Fed.
161	Gants en matière plastique. — National Association of Glove Manufacturers.
175	Chewing gum. — The Cocoa, Chocolate and Confectionery Alliance Ltd.
177	Tubes en verre pour jauger. — Glass Manufacturers Fed.
178	Confitures et marmelades. — Food Manufacturers Ass.
178 *bis*	Mince-meat et limon-curd. — Food Manufacturers Ass.
179	Lampes et tubes électriques à décharge. — Board of Trade. — Electric Lamp Export Group.
181	Tissus moleskine. — The Leathercloth Industry.
182	Vêtements en matière plastique. — British Plastics Fed.
183	Boutons en corne. — British Button Manufacturers Ass.
184	Œillets. — Office Appliante Trade Ass.
186	Soufflets électriques à usage industriel. — Board of Trade.
187	Meubles en bois non garnis. — Board of Trade.
188 *a* et *b*	Cuirs (TD n° 736 à 740 et 741 D et F). — Leather Footwear and Allied Industries Export Corporation Ltd.
189	Préparations alimentaires pour petits déjeuners. — The Cereal Breakfast Food Manufacturers.
190	Christmas Puddings — The Food Manufacturers Fed.
191	Poudre de cacao. — Board of Trade.
192	Jus de fruits. — Food Manufacturers Fed.
193	Essences de fruits et autres essences pour l'industrie alimentaire. — Essence Export Group.
195	Parquets en matières plastiques. — British Plastics Fed.
196	Presse-pantalons et porte-manteaux — Board of Trade.
198	Aspirateurs (non électriques) et balais mécaniques. — Board of Trade.
200	Agrafes pour courroies de transmission. — Machinery Belting Fastener Export Group.
201	Calandres et essoreuses à main. — Board of Trade.
203	Savons. — Soap Makers Fed.
204	Articles de ménage en porcelaine. — British Pottery Manufacturers Fed.
206	Articles de papeterie en matière thermo-durcissable. — Board of Trade.
207	Epingles de sûreté. — Safety Pin Ass.
210	Rasoirs électriques. — British Electrical and Allied Manufacturers Ass.
211	Verrerie d'éclairage. — Glass Manufacturers Federation.

TITRE II. — *Contingents dont la gestion est assurée en France.*

A. — Produits importés sous licences individuelles soumises à examen simultané.

Les demandes de licence d'importation concernant les produits énumérés ci-après devront être parvenues à l'office des changes avant le 21 janvier 1954, à douze heures, suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.
Ces demandes feront l'objet d'un examen simultané.

Numéro de poste.	
90	Plumes à écrire en acier.
150	Crayons en bois.
208	Bouteilles Thermos.
209	Peignes.

B. — Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de la présentation des demandes.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licence d'importation concernant les produits suivants seront valablement reçues par l'office des changes dès le 11 janvier 1954 et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste	
50	Motocyclettes d'une cylindrée égale ou supérieure à 250 cm³.
51	Pièces détachées de motocyclettes et bicyclettes.
67	Outils à main.
75	Appareils de surdité et pièces détachées.
110	Lampes à pétrole et pièces détachées, lampes-tempête et fourneaux domestiques à pression et combustion d'huile.
113	Petit appareillage électrique.
122	Aspirateurs électriques et pièces détachées.
150	Crochets et aiguilles à tricoter.
151	Cuisinières à gaz, réchauds et radiateurs.
158	Fermetures à glissières et pièces détachées.
162	Câbles en acier.
165	Appareils d'enregistrement de son.

C. — Contingents ouverts pour les importations de produits de la mer.

Les contingents suivants sont ouverts pour les importations de produits de la mer originaires et en provenance de la Grande-Bretagne :

Numéro de poste.	
102	Poissons de mer frais et congelés.
102 *bis*	Vigneaux.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées ainsi qu'il suit :

1° Poste 102. — Poissons de mer frais et congelés.

Les demandes de licence d'importation afférentes à ce contingent mentionneront, sous peine de rejet, les valeurs fob et caf et devront être parvenues à l'office des changes le 18 janvier 1954, à midi au plus tard. A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Une facture *pro forma* datée, émanant de l'exportateur anglais, comportant le cachet et la signature de celui-ci, et précisant en toutes lettres la quantité des offres, devra être jointe à chaque demande.

Après consultation du comité technique d'importation, la répartition des licences sera effectuée exclusivement entre les importateurs titulaires des références retenues par le département de la marine marchande. Toutefois, aucune licence ne sera accordée au dessous d'un minimum d'attribution de l'ordre du centième du contingent mis en répartition.

Ceux des importateurs dont les références ne leur permettent pas d'obtenir ce minimum ont la possibilité, soit de faire reporter celle-ci sur tel importateur de leur choix, susceptible de recevoir une licence, soit de se grouper entre eux en vue d'atteindre le minimum requis, à la condition de charger un seul importateur d'introduire la demande de licence globale correspondante.

Dans l'un et l'autre cas, les importateurs ainsi choisis seront tenus de transmettre à l'office des changes leur demande de licence dans le délai prévu au paragraphe 2 ci-dessus. Dans le même délai, ils auront à adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes) les attestations des importateurs ayant accepté de s'associer avec eux pour l'importateur en cause.

Avant tout dépôt de demande de licence, les intéressés peuvent demander tous renseignements utiles au secrétariat général de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, Paris (téléphone Suffren 10-90, postes 190 et 175).
Ces attestations devront être établies suivant la formule ci-après :

« Je soussigné (raison sociale et adresse), déclare mettre en commun avec M... (raison sociale et adresse) les références que je possède pour l'importation de poissons de mer frais ou congelés d'origine anglaise.

« Fait à ....., le ..... »

(Date.) (Signature.) (Cachet.)

Il est précisé que l'attribution des licences est subordonnée à l'engagement préalable pris par les bénéficiaires de suspendre toute importation sur la demande éventuelle du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, et de respecter le plan de répartition établi pour la vente du poisson importé, l'engagement devant être annexé à la demande de licences et que la vente du poisson importé sera soumis à des réglementations de prix devant faire l'objet d'un arrêté ultérieur.
Les importations dont il s'agit sont enfin soumises aux conditions ci-après :

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce ;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place Fontenoy, à Paris (7e), un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global caf) des importations effectuées par ses soins.

2° Poste 102 *bis*. — Vigneaux.

Ce contingent est mis en réalisation par un avis spécial publié d'autre part au *Journal officiel*.

Ministère des finances et des affaires économiques et secrétariat d'Etat à la marine marchande.

Avis aux importateurs de vigneaux d'origine et en provenance de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

En application des dispositions des arrangements commerciaux conclus avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas et valables pour la période du 1er octobre 1953 au 31 mars 1954, les importateurs sont informés de l'ouverture à l'importation de contingents du produit suivant, d'origine et en provenance de ces deux pays :

Vigneaux (n° 27 A du tarif douanier).

Les crédits ouverts sont les suivants :
Grande-Bretagne (poste 102 *bis*) : 4.250 £.
Pays-Bas (poste 8) : 750.000 F. F.

Les importations de ces produits seront réalisées sous le régime de la procédure dite des « certificats d'importation », c'est-à-dire contre la remise aux postes de douane intéressés de certificats d'importation, modèle CI, établis en deux exemplaires, conformément aux dispositions prévues par le titre IV du chapitre 1er de l'avis n° 483 de l'office des changes (*Journal officiel* du 4 janvier 1951).
Elles pourront être effectuées dès le 6 janvier.
Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation, dans les conditions prévues au paragraphe 2, section I du titre III de l'avis n° 483 précité.
En application de l'arrêté du ministre du budget en date du 20 mai 1953, les postes de douane suivants sont seuls habilités à effectuer le dédouanement de produits de l'espèce à concurrence des crédits mentionnés en regard de chacun d'eux :

A) Importations de Grande-Bretagne :

Boulogne-Port	1.000 £.
Dieppe-Port	450 —
Saint-Malo-Port	1.834 —
Morlaix-Port	966 —
	4.250 £

B) Importations des Pays-Bas :

Feignies-Gare	750.000 F. F.

Les importations seront interdites sans nouvel avis, dès que les crédits fixés pour chacun des postes de douane désignés seront atteints.
En ce qui concerne les vigneaux de Grande-Bretagne, l'attention des importateurs est spécialement appelée sur le fait que les produits n'étant pas couverts par un certificat d'origine salubre ne pourront, conformément aux dispositions de l'article 17 du décret du 20 août 1939, être importés que pour le reparcage ou l'épuration. Ils devront être dédouanés sous le couvert de l'autorisation de transport (modèle H) prévue par l'arrêté du 2 mars 1940 et délivrée par l'institut scientifique et technique des pêches maritimes. La vente ultérieure pour la consommation ne pourra alors être autorisée par le même institut qu'après justification du reparcage ou de l'épuration.
Les vigneaux des Pays-Bas pourront, s'ils sont couverts par un certificat d'origine salubre établi par les autorités compétentes de ce pays, être vendus à la consommation aussitôt après le dédouanement.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 24 DECEMBRE 1953	AU 17 DECEMBRE 1953
ACTIF			
Encaisse or		201.281.591.426 »	201.281.591.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		14.756.411.672 »	13.965.822.317 »
Monnaies divisionnaires		7.531.251.224 »	7.461.009.898 »
Comptes courants postaux		21.312.238.398 »	22.413.005.839 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		24.700.000.000 »	16.700.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		200.000.000.000 »	200.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		189.200.000.000 »	179.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	555.196.331.174 »		
Effets escomptés sur l'étranger	233.110.202 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	59.512.678.235 »	939.381.398.625 »	924.258.920.724 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	324.439.279.014 »		
Effets négociables achetés en France (7)		263.098.784.294 »	249.860.311.410 »
Avances à 30 jours sur effets publics		18.411.036.000 »	13.760.330.000 »
Avances sur titres		8.554.599.962 »	7.967.717.592 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		26.936.406.625 »	27.307.479.859 »
Divers		49.896.264.915 »	50.122.910.548 »
Total		2.444.726.078.634 F	2.394.595.195.106 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.233.013.784.100 »	2.195.428.019.525 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	11.430.062 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	343.490.794 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	77.792.459.848 »	140.520.683.416 »	123.972.533.338 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	62.383.302.712 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.593.093 »	307.593.093 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		70.665.412.275 »	74.678.443.400 »
Total		2.444.726.078.634 F	2.394.595.195.106 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 28 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 14 juillet 1953 approuvée par la loi du 14 juillet 1953).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 1/2 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.026 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e).

Registre du commerce: Seine n° 155754.

Obligations de 5.000 *F* à 0/0 1946.

Huitième amortissement du 15 février 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie des lampes a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'existe pas de titres amortis aux tirages antérieurs restant à rembourser.

UNION des COOPERATEURS du CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

AVENUE PIERRE-LEROUX, GUERET (CREUSE)

R. C.: Guéret n° 379.

Obligations 6 0/0 1949 *de* 5.000 *F.*

Cinquième tirage du 20 novembre 1953.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté seize obligations sur les cinquante-cinq prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1954.

En conséquence, il a été procédé au tirage de 39 obligations. Le sort a désigné les numéros:

37 à 75.

Ces obligations sont remboursables à 5.000 F (cinq mille francs) à partir du 1er février 1954.

Titres sortis au tirage précédent et non remboursés.

1 à 6 (1953) — 804 et 805 (1952) — 820 à 827 (1952) — 1.588 (1953).

Société des Mines de Sel et Salines de Rosières-Varangéville

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 115.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE LYAUTEY, A NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: Nancy 6738.

Obligations 4 0/0 1943.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des mines de sel et salines de Rosières-Varangéville a procédé au rachat en Bourse des 170 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 décembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les titres portant les numéros 4.751 à 4.753, sortis au tirage du 15 novembre 1948 et remboursables depuis le 14 décembre 1948, n'ont pas encore été présentés au remboursement.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945

DE LA

Société hydroélectrique de l'Afrique du Nord.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société hydroélectrique de l'Afrique du Nord sont informés que l'amortissement du 15 décembre 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été également effectués par rachats en Bourse.

MAISON BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 165.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 15, AVENUE D'ENLAU, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 108676.

Obligations de 5.000 *F* à 1/2 0/0 1917

Quatrième amortissement du 15 février 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 15 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIETE DE BETHUNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000 F

SIÈGE SOCIAL: 26, RUE DE BÉTHUNE, VERSAILLES (SEINE-ET-OISE)

Obligations 5 1/2 0/0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société de Béthune a procédé au rachat des 26 obligations faisant l'objet de son treizième amortissement.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à la date du 15 novembre 1953.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
6	1952	113	1953	211	1952
7	1953	114	1953	212	1953
10	1953	137	1953	225	1953
25	1952	139	1953	242	1952
26	1952	167	1953	243	1953
63	1953	173	1952	255	1953
72	1953	175	1953	259	1953
75	1953	210	1952	272	1953

VILLE DE VESOUL

Emprunt de 5 millions de francs.

QUATORZIÈME TIRAGE DU 11 DÉCEMBRE 1953

Dix-huitième amortissement.

Liste des obligations 5 0/0 1936 sorties et remboursables le 15 mars 1954 à 1.000 F.

74	78	121	122	195	2.532	2.546	2.557	2.595	2.537
207	208	229	238	288	2.551	2.577	2.597	2.624	2.634
295	301	341	368	407	2.645	2.680	2.685	2.719	2.759
411	455	507	527	529	2.761	2.792	2.799	2.834	2.835
539	545	549	561	573	2.838	2.862	2.875	2.876	2.880
610	621	680	721	733	2.916	2.928	2.972	2.979	3.006
775	782	798	850	865	3.015	3.023	3.050	3.058	3.067
885	895	898	899	915	3.078	3.086	3.112	3.134	3.169
955	968	998	1.002	1.037	3.200	3.211	3.265	3.276	3.324
1.044	1.047	1.050	1.060	1.065	3.337	3.347	3.360	3.385	3.389
1.078	1.092	1.168	1.170	1.176	3.460	3.484	3.576	3.545	3.607
1.200	1.266	1.353	1.365	1.391	3.610	3.709	3.783	3.807	3.892
1.422	1.431	1.436	1.539	1.564	3.894	3.959	3.968	4.015	4.043
1.570	1.577	1.613	1.639	1.642	4.060	4.066	4.090	4.103	4.105
1.680	1.711	1.716	1.725	1.753	4.118	4.152	4.159	4.202	4.221
1.766	1.789	1.858	1.859	1.864	4.254	4.268	4.269	4.273	4.285
1.873	1.884	1.897	1.944	1.977	4.305	4.341	4.356	4.358	4.364
2.053	2.068	2.096	2.133	2.150	4.402	4.416	4.478	4.538	4.566
2.171	2.175	2.176	2.181	2.203	4.636	4.655	4.694	4.716	4.722
2.212	2.219	2.225	2.231	2.263	4.717	4.781	4.892	4.952	4.983
2.269	2.316	2.318	2.333	2.344	4.997	4.998			
2.345	2.373	2.375	2.386	2.416					

Les obligations dont les numéros suivent, amorties, n'ont pas encore été présentées au remboursement.

15	21	26	70	101	2.781	2.850	2.867	2.889	2.917
116	137	141	152	210	2.935	2.936	2.940	2.967	2.969
261	270	279	280	282	2.973	2.974	2.977	3.011	3.045
290	359	394	401	462	3.072	3.074	3.076	3.077	3.079
519	528	614	661	665	3.091	3.095	3.106	3.126	3.132
706	741	753	781	790	3.155	3.162	3.171	3.187	3.318
830	831	901	907	1.000	3.321	3.323	3.359	3.384	3.398
1.018	1.048	1.103	1.110	1.163	3.442	3.459	3.492	3.518	3.526
1.178	1.207	1.212	1.213	1.214	3.539	3.584	3.586	3.599	3.602
1.323	1.418	1.419	1.433	1.447	3.671	3.707	3.712	3.753	3.754
1.537	1.580	1.603	1.636	1.640	3.784	3.816	3.817	3.831	3.837
1.646	1.667	1.678	1.686	1.687	3.839	3.893	3.904	3.919	3.925
1.709	1.729	1.735	1.769	1.772	3.928	3.990	3.994	4.018	4.033
1.780	1.784	1.837	1.851	1.853	4.108	4.117	4.136	4.175	4.211
1.860	1.903	1.912	1.913	1.927	4.220	4.229	4.266	4.297	4.298
1.931	1.932	1.960	1.970	2.017	4.325	4.387	4.432	4.462	4.541
2.018	2.028	2.054	2.107	2.108	4.581	4.647	4.684	4.706	4.736
2.109	2.157	2.237	2.254	2.262	4.757	4.779	4.789	4.816	4.817
2.300	2.325	2.395	2.399	2.401	4.820	4.833	4.843	4.855	4.867
2.470	2.473	2.486	2.522	2.525	4.869	4.890	4.895	4.940	4.954
2.534	2.564	2.604	2.612	2.631	4.975				
2.632	2.638	2.641	2.653	2.727					

Le maire,
PIERRE RENET.

Groupements pour la Reconstitution de Ports Sinistrés

(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950 d'un montant nominal global de 1.980 millions de francs.

Quatrième amortissement.

Cet amortissement a été effectué:

1° Par voie de rachats en Bourse pour le nombre de titres prévu au tableau d'amortissement;

2° Par tirage au sort en date du 14 décembre 1953, portant sur 40 obligations, pour l'emploi des deux tiers des bénéfices de rachat.

Ces 40 obligations seront remboursables à partir du 1er février 1954, coupon n° 5 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte:

1° Les séries sorties aux trois premiers tirages et dans lesquelles restent certains titres à rembourser;

2° La série sortie au quatrième tirage.

57.725 à 57.837 (année de remboursement: 1953).
59.393 à 59.531 (année de remboursement: 1952).
77.139 à 77.178 (année de remboursement: 1954).
93.022 à 93.171 (année de remboursement: 1951).

Groupement pour la Reconstitution des Cités Ouvrières

(G. Re. C. O.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 31, RUE DANIELLE-CASANOVA
R. C.: Seine n° 351489 B.

Emprunt 6 0/0 février 1950.

Quatrième amortissement.

Cet amortissement a été effectué:

1° Par voie de rachats en Bourse pour le nombre de titres prévu au tableau d'amortissement;

2° Par tirage au sort en date du 14 décembre 1953, portant sur 41 obligations, pour l'emploi des deux tiers des bénéfices de rachat.

Ces 41 obligations seront remboursables à partir du 1er février 1954, coupon n° 5 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte:

1° Les séries sorties aux trois premiers tirages et dans lesquelles restent certains titres à rembourser;

2° La série sortie au quatrième tirage.

3.011 à 3.094 (année de remboursement: 1953).
147.138 à 147.262 (année de remboursement: 1952).
164.584 à 164.621 (année de remboursement: 1954).
164.622 à 164.760 (année de remboursement: 1951).
161.761 à 161.763 (année de remboursement: 1954).

GROUPEMENTS DE SINISTRES

(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950 d'un montant nominal global de 21.905 millions de francs.

Quatrième amortissement.

Cet amortissement a été effectué:

1° Par voie de rachats en Bourse pour le nombre de titres prévu au tableau d'amortissement;

2° Par tirage au sort en date du 14 décembre 1953, portant sur 692 obligations, pour l'emploi des deux tiers des bénéfices de rachat.

Ces 692 obligations seront remboursables à partir du 1er février 1954, coupon n° 5 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte:

1° Les séries sorties aux trois premiers tirages et dans lesquelles restent certains titres à rembourser;

2° La série sortie au quatrième tirage.

Le nombre de numéros de cette dernière série est supérieur au nombre d'obligations à amortir, car elle comprend des numéros d'obligations amorties par rachats en Bourse.

239.536 à 241.236 (année de remboursement: 1951).
1.027.254 à 1.028.219 (année de remboursement: 1953).
1.582.811 à 1.584.449 (année de remboursement: 1952).
1.983.562 à 1.984.260 (année de remboursement: 1954).

SOCIETE NOUVELLE des ETABLISSEMENTS Emile MULLER

(Grande tuilerie d'Ivry, fondée en 1854.)

CAPITAL: 103.125.000 F
SIÈGE SOCIAL: 6, BOULEVARD VAILLANT-COUTURIER, IVRY-PORT (SEINE)
R. C.: Seine 51585.

SERVICE DES OBLIGATIONS

Tirage du 10 décembre 1953 (obligations 5.000 F 4 1/2 0/0 1943).

412 515 569 712 1.142.

Ces obligations, remboursables au pair à compter du 1er janvier 1954 aux caisses suivantes: Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris, et Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris, devront être présentées coupon 22 attaché.

La société a racheté 31 titres pour compléter cet amortissement.

Titres restant à rembourser.

Année de remboursement: 1952.

510 708 1.111.

ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DE TÉHÉRAN, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 40174.

Obligations 4 0/0 1943 *de* 2.000 *F et de* 5.000 *F.*

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse les 2.640.000 F dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1945 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1944, 1946 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

VERRERIE SOUCHON-NEUVESEL

(Verreries Souchon-Neuvesel, Richarme et Evian réunies.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.426.000 F
SIÈGE SOCIAL: 8-10, RUE DE LA BOURSE, A LYON
R. C.: Lyon B 2401.

Obligations 6 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Liste des 875 obligations sorties au premier tirage du 18 décembre 1953 et remboursables à 11.000 F le 1er février 1954.

5.557 à 6.431

Il a été en outre procédé au rachat en Bourse de 283 obligations représentant le complément de l'annuité de remboursement.

(*Le tableau d'amortissement de cette émission a été publié au* Journal officiel *du 29 mars* 1953.)

L'UNION NORMANDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 21 *a*, QUAI DU HAVRE, ROUEN (SEINE-INFÉRIEURE)
Registre du commerce: Rouen n° 250 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, l'Union normande a procédé au rachat en Bourse des 192 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Seule l'obligation n° 7350, amortie au tirage du 1er décembre 1947, restait à rembourser à la date du 15 octobre 1953.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943
DE LA
Société pyrénéenne d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société pyrénéenne d'énergie électrique sont informés que l'amortissement du 25 janvier 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 0/0 1943 sorties en 1945 et non encore remboursées.

20.541 à 20.550.

BILANS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 30 novembre 1953.

ACTIF

Comptes financiers:			
Numéraire en caisse:			
Or, lingots et monnaies	765.675.928		
Divers	1.364.668.317		
		2.130.344.245	
Disponibilités en France		2.101.230.419	
Disponibilités à l'étranger		186.102.584	
Correspondants bancaires en France		3.125.660.470	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		949.586.419	
Portefeuille		134.703.572.077	
Titres de placement		1.759.613.000	
Titres appartenant à la caisse des retraites		1.208.505.691	
			146.164.644.896
Comptes de tiers:			
Comptes courants garantis pour nantissement de titres		2.565.324.007	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics		4.792.600.000	
			7.357.924.007
Valeurs immobilisées:			
Immobilisations (moins amortissements)		2.305.350.565	
Avances à l'Etat		»	
Avances à l'Algérie		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.		5.000.000	
Titres de participation		6.116.735	
			4.016.467.300
Comptes de liaison et divers			15.980.944.708
Total de l'actif			173.529.980.911

PASSIF

Capitaux permanents:			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires		368.811.946	
Réserves facultatives		2.730.637.830	
Réserve spéciale de réévaluation		1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie		1.235.598.499	
			5.860.047.375
Engagements à vue:			
Comptes financiers:			
Billets au porteur en circulation		103.763.496.110	
Comptes de tiers:			
Trésor public	29.977.711.817		
Trésor algérien	50.883.296		
Trésor tunisien	2.201.180.554		
Comptes courants sur place	9.601.383.930		
Autres engagements à vue	7.819.928.260		
Clients et correspondants divers du S. B. E.	162.380.061		
		49.816.767.918	
			153.580.264.028
Comptes de liaison et divers			14.089.669.508
Total du passif			173.529.980.911

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,
JEAN WATTEAU.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Plumart (Paul-Louis-Léon), né le 7 avril 1903 à Eperlecques (Pas-de-Calais), demeurant 2, rue des Dames, à Paris, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineure Martine-Daniele, née le 11 juin 1945 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Plémért ou Plémére ou Plumérs.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Les Trois Masques.** But: diffusion des œuvres du théâtre universel, révélation d'œuvres valables d'auteurs français. Siège social: maison Rady, 30, rue de la République, Marseille.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des familles rurales d'Ollé.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique. Siège social: mairie d'Ollé.

8 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Escolo dou Luberoun.** But: maintenance de la langue provençale. Siège social: grand café Grégoire, place de la Bouquerie, Apt.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale laïque de Rivière-Neuve.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de garçons, Rivière-Neuve, Toulon.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale laïque des écoles de Valbourdin-Barbes.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de garçons de Valbourdin, Toulon.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Comédiens-Troubadours.** But: déclamation dramatique et art théâtral. Siège social: 2, rue Abel-Autefage, Toulouse.

9 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité départemental de défense du commerce et de l'industrie.** But: représentation permanente du commerce et de l'industrie auprès des pouvoirs publics et de toutes les administrations officielles ou privées. Il assure en toutes circonstances la défense des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: palais de la Bourse, Toulon.

9 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Amicale des anciens marins du Mont-Blanc.** But: amitié, entr'aide, éducation populaire. Siège social: hôtel du Lion-d'Or, Chamonix.

10 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale laïque de la Bayorre.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de la Bayorre, Hyères.

10 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Foyer laïque des Sablettes.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de filles, les Sablettes, la Seyne.

10 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale laïque du groupe scolaire Guynemer.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de garçons Guynemer, Hyères.

10 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale laïque de l'école Jules-Ferry.** But: diffuser la pensée laïque, défendre et développer les institutions laïques existantes, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école Jules-Ferry, Hyères.

11 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Sports et arts.** But: musique, sports, théâtre, tir. Siège social: Sports et arts, Saint-Hilaire-du-Bois.

14 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Canoë-Club de Lyon.** But: pratique et éducation physique et tous sports nautiques. Siège social: 4, rue de la Barre, Lyon.

15 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens de Saint-Fargeau.** But: resserrer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité profitables à tous; les aider dans tous les domaines, de concert au besoin avec l'association des paralysés de France; secourir selon ses moyens ceux d'entre eux qui se trouveraient dans le besoin; les réunir dans des fêtes périodiques. Siège social: 42, boulevard Ornano, Paris.

15 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Société sportive La Marseillaise.** But: pratique des exercices physiques, notamment du football association. Siège social: mairie de Petite-Ile.

16 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Comité des fêtes de Saint-Sauveur-de-Landemont.** But: procurer de saines et récréatives distractions à tous par l'organisation de fêtes, kermesses, concours. Siège social: mairie, Saint-Sauveur-de-Landemont.

18 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Cercle de l'amitié.** But: fonder et entretenir à Saint-Germain-sur-Moine des œuvres sociales telles que jeux de boules, patronage, théâtre, bibliothèque, éducation physique sans que cette énumération ait un caractère limitatif. Siège social: cercle de l'amitié, Saint-Germain-sur-Moine.

18 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Castors indépendants.** But: coordonner un ensemble d'efforts en vue de la construction en commun de maisons d'habitation pour chacun de ses membres sur le terrain dont ils seront propriétaires. Siège social: café de l'Etoile-d'Or, 4, boulevard Gustave-Richard, Cholet.

21 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Syndicat d'initiative de Carqueiranne.** But: améliorer la prospérité et le développement du tourisme, de l'hôtellerie et de l'urbanisme. Siège social: hôtel de ville, Carqueiranne.

21 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Troupe des escholiers de Guyenne.** But: concourir à des œuvres de bienfaisance; répandre à l'étranger la culture musicale et littéraire française. Siège social: 28, rue Paul-Louis-Lande, Bordeaux.

21 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Syndicat d'initiative d'Auzers.** But: étude et réalisation des mesures propres à accroître la prospérité de la commune d'Auzers. Siège social: chez M. Journiac, hôtelier, Auzers.

22 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association pour l'hebergement des travailleurs nord-africains de Lyon-Gerland.** But: gestion des centres d'hébergement destinés aux travailleurs français musulmans de Lyon et plus spécialement à ceux employés dans les entreprises du quartier de Gerland; les sujets musulmans tunisiens et marocains peuvent également y être reçus. Siège social: 11, cours Lafayette, Lyon.

23 décembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Ligue Bretagne-Anjou-Orléanais.** But: représenter administrativement l'autorité fédérale, régionale, dans la limite des statuts et règlements fédéraux; organiser, contrôler, surveiller la pratique du sport de l'aviron dans sa région. Siège social: chez M. Paul Renard, 12, rue du Port, la Riche.

24 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association de parents d'élèves de l'école Montalembert.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Montalembert, chemin Croix-des-Oiseaux, Avignon.

28 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école du Montcel.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école du Montcel, Jouy-en-Josas.

MODIFICATIONS

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. La Section sportive de la coopérative scolaire de l'école de filles, 5, rue Corbon, Paris (15e), change son titre qui devient **Association sportive Corbon.** Siège social: 5, rue Corbon, Paris.

11 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale philatélique de la rive gauche** transfère son siège social du 256, boulevard Saint-Germain, au 174, boulevard Saint-Germain, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.